

Données financières

1 9 9 6



COMPAGNIE BANCAIRE

1	Comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire
	2 Bilan consolidé
	4 Compte de résultat consolidé
	5 Détail du produit global d'exploitation consolidé
	6 Notes sur les comptes consolidés
33	Bilan et compte de résultat consolidés des sociétés de crédit
	34 UFB Locabail
	36 CETELEM
	38 UCB

41	Comptes résumés de la Compagnie Bancaire
	42 Bilan résumé
	43 Compte de résultat résumé
	43 Variation des capitaux propres
	43 Franchissements de seuils et prises de contrôle
	44 Informations sur les filiales, participations et parts de sociétés
	46 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
47	Rapports des Commissaires aux Comptes

Comptes consolidés

du Groupe Compagnie Bancaire

Le résultat net consolidé de l'ensemble du Groupe en 1996 est de - 468 millions de francs. Le résultat net consolidé, part de la Compagnie Bancaire, s'établit à - 1 230 millions de francs.

Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	1996	1995	1994
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	299	149	51
Effets publics et valeurs assimilées	9 967	10 257	3 403
Créances sur les établissements de crédit	16 139	15 096	14 555
> Comptes à vue	4 679	2 845	1 841
> Comptes et prêts à échéance	11 460	12 251	12 714
Concours bancaires à la clientèle	180 328	173 852	183 530
> Crédits immobiliers	86 171	83 937	97 137
> Crédits à l'équipement des entreprises	6 184	6 254	6 690
> Crédits à l'équipement des ménages	55 183	51 730	46 436
> Immeubles donnés en crédit-bail	6 644	7 559	8 273
> Matériels donnés en crédit-bail	14 459	14 745	16 756
> Matériels donnés en location	7 861	6 649	5 899
> Affacturage	3 826	2 978	2 339
Opérations de titrisation	667	871	1 981
Investissements immobiliers et promotion	8 809	9 218	8 831
> Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	7 762	7 565	6 592
> Opérations de promotion	1 047	1 653	2 239
Placements des compagnies d'assurance	77 321	58 818	51 451
> Placements des contrats en unités de compte	28 389	23 810	19 631
> Autres placements	48 932	35 008	31 820
Titres	10 310	8 120	7 703
> Titres reçus en pension livrée	1 170	590	891
> Obligations et autres titres à revenu fixe	3 584	3 769	3 461
> Actions et autres titres à revenu variable	1 774	551	429
> Titres de participation	1 388	1 344	1 316
> Parts des sociétés mises en équivalence	2 394	1 866	1 606
Immobilisations corporelles	2 301	2 326	2 386
Immobilisations incorporelles	105	75	137
Autres actifs	3 674	3 293	4 288
Comptes de régularisation	5 884	7 402	7 824
Ecarts d'acquisition	706	772	718
TOTAL DE L'ACTIF	316 510	290 249	286 858

HORS BILAN

	1996	1995	1994
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	36 655	36 976	36 912
> Engagements reçus d'établissements de crédit	36 505	36 826	36 912
> Engagements reçus de la clientèle	150	150	-
Engagements de garantie	2 144	2 290	2 388
> Engagements reçus d'établissements de crédit	1 948	2 091	2 128
> Engagements reçus de la clientèle	196	199	260
Engagements sur titres (à recevoir)	657	149	359
OPÉRATIONS DE CHANGE (À RECEVOIR)	60 367	51 015	48 318

au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition

PASSIF	1996	1995	1994
Dettes envers les établissements de crédit	48 342	43 395	36 632
> Comptes à vue	3 849	6 670	8 103
> Comptes et emprunts à échéance	44 493	36 725	28 529
Comptes créditeurs de la clientèle	8 081	9 037	5 434
> Comptes à vue	2 056	1 697	1 621
> Comptes à échéance	4 942	5 896	2 191
> Comptes d'épargne à régime spécial	1 083	1 444	1 622
Provisions techniques des compagnies d'assurance	71 679	60 601	52 539
> Contrats en unités de compte	28 592	23 807	19 644
> Autres	43 087	36 794	32 895
Dettes représentées par un titre	146 745	137 579	154 027
> Titres donnés en pension livrée	16 883	8 382	2 795
> Titres du marché interbancaire	13 419	15 047	16 020
> Titres de créance négociables	43 429	42 558	53 218
> Emprunts obligataires	72 403	70 353	81 039
> Autres opérations sur titres	611	1 239	955
Autres passifs	5 824	6 086	7 209
Comptes de régularisation	8 138	7 846	6 423
Ecarts d'acquisition	-	79	46
Provisions pour risques et charges	4 201	1 807	1 587
Emprunts participatifs ou subordonnés	4 114	4 862	4 972
Capitaux propres			
> Fonds pour risques bancaires généraux	610	610	500
> Capital, primes et réserves consolidées	19 244	17 169	16 409
> Résultat net global	- 468	1 178	1 080
Total capitaux propres	19 386	18 957	17 989
> Part des tiers	7 395	5 905	5 453
> Part de la Compagnie Bancaire	11 991	13 052	12 536
TOTAL DU PASSIF	316 510	290 249	286 858

au 31 décembre, en millions de francs

	1996	1995	1994
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	38 303	34 751	33 783
> En faveur d'établissements de crédit	1 385	1 489	1 460
> En faveur de la clientèle	36 918	33 262	32 323
Engagements de garantie	7 714	6 458	4 787
> D'ordre d'établissements de crédit	546	404	414
> D'ordre de la clientèle	7 168	6 054	4 373
Engagements sur titres (à livrer)	873	161	351
OPÉRATIONS DE CHANGE (À LIVRER)	59 424	52 251	46 628
OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (SOMME DES NOTIONNELS)	174 397	140 125	114 401

Compte de résultat consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

en millions de francs

	1996	1995	1994
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	13 217	11 758	11 816
Charges générales d'exploitation	-7 617	-6 914	-6 541
➤ Charges de personnel	-3 391	-3 113	-3 047
➤ Participation et intéressement des salariés	-89	-93	-65
➤ Impôts et taxes	-321	-297	-292
➤ Commissions aux apporteurs	-1 491	-1 189	-982
➤ Autres frais généraux	-2 325	-2 222	-2 155
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-255	-280	-249
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	5 345	4 564	5 026
Charge du risque sur opérations de crédit	-2 239	-2 401	-2 944
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-2 426	-199	-277
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	680	1 964	1 805
Impôt sur les sociétés	-950	-880	-617
RÉSULTAT COURANT NET	-270	1 084	1 188
Amortissement des écarts d'acquisition	-198	-128	-108
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-	-110	-
Résultat extraordinaire net	-	332	-
RÉSULTAT NET GLOBAL	-468	1 178	1 080
➤ Part des tiers	762	576	544
➤ Part de la Compagnie Bancaire	-1 230	602	536

CONTRIBUTION DES SECTEURS À LA FORMATION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ, PART DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

en millions de francs

	1996	1995	1994
UFB Locabail et filiales	167	142	49
Cetelem et filiales	873	843	739
UCB et filiales	-2 703	-442	-306
Klécar et filiales	57	-16	58
dont Klépierre et filiales	61	46	72
Sinvim et filiales	-659	-565	-596
Cardif et filiales	197	180	153
Compagnie Bancaire et divers	838	129	439
Résultat extraordinaire	-	331	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ, PART DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	-1 230	602	536

Détail du produit global d'exploitation consolidé

en millions de francs

	1996	1995	1994
PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	19 638	21 007	23 150
➤ Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	8 229	9 348	11 256
➤ Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	874	946	955
➤ Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 361	7 192	7 021
➤ Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	720	865	929
➤ Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 482	1 778	2 091
➤ Loyers nets des matériels donnés en location	658	586	589
➤ Produits de gestion d'épargne	314	292	309
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	1 583	488	317
➤ Dividendes	24	29	21
➤ Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	1 160	132	43
➤ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	399	327	253
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 324	2 981	2 809
➤ Produits des opérations d'assurance	2 207	1 629	1 241
➤ Résultats des opérations de promotion immobilière	-503	-270	-304
➤ Produits des opérations de location simple sur immeubles	493	418	334
➤ Plus et moins-values de cession d'immobilisations	75	26	297
➤ Produits liés aux opérations de titrisation	356	530	610
➤ Prestations de services	465	416	410
➤ Produits accessoires	256	247	285
➤ Pertes et profits divers nets	-25	-15	-64
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	-11 328	-12 718	-14 460
➤ Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-3 278	-3 151	-2 920
➤ Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 350	1 359	1 422
➤ Intérêts des comptes de la clientèle	-392	-301	-141
➤ Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-6 724	-7 523	-8 345
➤ Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-3 057	-3 938	-4 880
➤ Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 210	982	575
➤ Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-437	-146	-171
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	13 217	11 758	11 816

Notes sur les comptes consolidés

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La Compagnie Bancaire établit depuis 1973 des comptes consolidés fondés sur une approche économique du groupe, qui se définit comme une fédération d'entreprises spécialisées liées entre elles par la mise en commun de moyens de gestion et la centralisation de la politique financière. Parce qu'elles contribuent à cet ensemble au même titre que les sociétés de crédit du groupe, les compagnies d'assurance et les sociétés de promotion immobilière y sont intégrées globalement. Dans la même logique, la présentation des bilan et compte de résultat consolidés est organisée autour des différents métiers du groupe.

Ces comptes consolidés, antérieurs à la définition des règles de consolidation spécifiques aux établissements de crédit en matière de périmètre, qui ne prévoient pas l'intégration globale des entreprises à caractère non financier, mais seulement leur mise en équivalence, dérogent donc à ces règles pour une meilleure représentation de l'ensemble constitué par les sociétés du groupe. Hormis cette différence de méthode de consolidation et les modalités de présentation qui en découlent, les comptes consolidés de la Compagnie Bancaire sont établis conformément aux dispositions du règlement 85-12 modifié par le règlement 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les bilan et compte de résultat consolidés publiés au B.A.L.O., qui résultent de l'application stricte du référentiel bancaire, sont présentés en note 9.

La contribution des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière aux postes du bilan et du compte de résultat consolidés, lorsqu'elle est significative, est présentée dans les notes relatives à ces postes.

A) LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, sont intégrées globalement. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Enfin, certaines sociétés, sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires externes, sont intégrées proportionnellement.

En 1996, 205 sociétés ont été consolidées (1995 : 182 ; 1994 : 152), dont 176 ont été intégrées globalement (1995 : 162 ; 1994 : 132), 5 intégrées proportionnellement (1995 : 2 ; 1994 : 2) et 24 mises en équivalence (1995 : 18 ; 1994 : 18).

POURCENTAGE D'INTÉRÊT DE LA COMPAGNIE BANCAIRE DANS LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre	1996	1995	1994
UFB Locabail	71,8	72,8	70,8
Cetelem	66,1	73,2	73,0
UCB	99,8	99,8	99,8
Klécar	100,0	100,0	100,0
Klépierre	50,0	50,0	50,1
Sinvim	99,4	99,3	99,1
Cardif S.A.	60,2	60,6	59,7

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées est présentée en note 8.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans Cetelem est principalement due à la cession de 6 % des titres en décembre 1996 (note 2).

Les principales modifications du périmètre de consolidation en 1996 concernent les prises de participation minoritaires de Cetelem dans Crédit Moderne (Antilles, Guyane, Océan Indien) et Finalion de l'UFB Locabail dans Saint-Eloi et de Cardif dans la Banca del Salento. L'impact de l'entrée dans le périmètre de ces sociétés, mises en équivalence, est présenté aux notes 4 G et 4 K.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1995 enregistraient la déconsolidation d'UCB Home Loans, filiale d'UCB Group spécialisée dans le financement de crédits hypothécaires aux particuliers, suite à sa cession le 30 juin 1995. Cette société représentait 10 720 millions de francs d'encours de crédits immobiliers au 31 décembre 1994. Elle contribuait au résultat courant net de 1994 pour 99 millions de francs et à celui de 1995 (6 mois d'exploitation jusqu'à la cession le 30 juin 1995) pour 22 millions de francs. Par ailleurs, figurait en 1995, en résultat extraordinaire, la plus-value nette de 332 millions de francs liée à cette cession.

B) DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date de clôture ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais trois mois. Dans ce cas, il est tenu compte des opérations significatives intervenues jusqu'au 31 décembre.

C) ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les activités d'assurance et de promotion immobilière sont consolidées à la clôture d'un exercice sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante. Cet écart, lorsqu'il a été connu, ne s'est pas révélé significatif.

D) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes des bilans des filiales étrangères du groupe sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel. Les différences de conversion qui en résultent modifient les capitaux propres.

E) ÉCARTS D'ACQUISITION

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation des titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit à l'actif ou au passif du bilan pour son montant net d'amortissement.

Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préalable fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition, sans dépasser vingt ans. Les principaux écarts d'acquisition concernent les participations prises dans UFB Humberclyde en 1989 (amortissement sur 20 ans), Cofinoga en 1993 (amortissement sur 6 ans), et l'augmentation de la participation du groupe dans Solorec en 1994 et 1995 (amortissement sur 15 ans).

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus et modifie la plus ou moins-value de cession.

F) RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont éventuellement retraités pour harmonisation avec les principes comptables du Groupe tels que décrits ci-après. Toutefois, les règles d'évaluation spécifiques aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les soldes réciproques et les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les plus-values réalisées dans le cadre de transferts internes d'actifs, notamment immobiliers, sont éliminées du résultat consolidé. Les moins-values sont maintenues, sauf dans le cas de filialisations d'immeubles par les sociétés foncières du groupe, qui n'entraînent aucune modification ni de la composition ni de la valeur globale du patrimoine de ces dernières, évalué selon les principes exposés en note 3 E. La moins-value (474 millions de francs) dégagée en 1993 par Klépierre sur un immeuble apporté à une filiale sur la base d'une valeur vénale estimée, est ainsi éliminée en consolidation de la même manière que les plus-values alors dégagées (312 millions de francs) sur les autres immeubles filialisés.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour des raisons stratégiques visant à la restauration de la rentabilité de l'UCB, le Groupe a pris, le 3 décembre 1996, les décisions suivantes :

- cessation définitive de l'activité crédits aux promoteurs ;
- limitation de la production de l'activité financements immobiliers aux entreprises en France et arrêt de cette activité en Italie ;
- plan de renforcement de la compétitivité de l'activité financements immobiliers aux particuliers, notamment par l'abaissement durable de ses coûts d'intermédiation.

L'activité de promotion immobilière à risque de la filiale Sinvim a également été définitivement arrêtée.

En conséquence de ces décisions, les provisions suivantes ont été constituées au 31 décembre 1996 :

- pertes à venir des activités arrêtées, jusqu'à leur extinction, pour 1 030 millions de francs ;
- risques exceptionnels attachés aux productions en France de financements immobiliers aux entreprises antérieures à 1994, et que les marges dégagées sur les productions ultérieures ne pourront absorber ; ces risques ont été évalués à 1 100 millions de francs à partir de modèles d'analyse de la charge du risque par génération de production, et portent donc à la fois sur les encours sains et douteux de ces générations au 31 décembre 1996 ;
- charges spécifiques liées aux mesures d'abaissement des coûts d'intermédiation et de financement des activités poursuivies par l'UCB, pour 350 millions de francs.

Ces provisions ont été enregistrées en provisions pour risques et charges (notes 4 S et 6 G).

Par ailleurs, la Compagnie Bancaire a vendu sur le marché, le 3 décembre, environ 6 % du capital de Cetelem dans le cadre d'un syndicat de placement. Cette vente a permis de dégager une plus-value de 980 millions de francs (note 6 B).

3. PRINCIPES COMPTABLES

A) CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Les pertes ou gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

B) CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions.

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse trois mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises, et celui du nombre des échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclasserment plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées. L'encours douteux des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat comprend, outre les échéances qui répondent aux critères définis ci-dessus, le capital non échu des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Les méthodes de provisionnement varient selon les types de crédit. Les sociétés de crédit à l'équipement des ménages (crédit et location avec option d'achat) déterminent les provisions sur leurs créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement, en appliquant des taux de provisionnement reposant sur une approche statistique du risque afférent à chaque nature de concours. Ces taux de provisionnement sont croissants avec

le nombre de mensualités impayées. Les autres sociétés de crédit et de crédit-bail enregistrent des provisions spécifiques, qui, de manière générale, sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux, l'opportunité et le montant de la provision restant cependant déterminés au cas par cas après prise en compte des sûretés éventuelles. Enfin, des provisions statistiques sur encours sont enregistrées par certaines sociétés étrangères du Groupe.

Les dotations nettes de reprises de l'ensemble de ces provisions, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

Des provisions pour risques et charges ont par ailleurs été constituées au 31 décembre 1996 (note 2).

C) OPÉRATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation auxquelles le groupe a procédé n'ont pas dégagé de plus-values lors de la cession des créances aux fonds communs de créances ou aux organismes étrangers équivalents.

Pour les opérations antérieures au 1^{er} juillet 1994, le groupe a souscrit les parts spécifiques destinées à supporter en priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle des parts conservées, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, est toujours supérieure à leur valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 1996.

Pour les opérations postérieures au 1^{er} juillet 1994, compte tenu des dispositions prudentielles qui s'appliquent à compter de cette date, les parts spécifiques n'ont pas été souscrites par le groupe. Des prêts subordonnés octroyés par le groupe ou la constitution au sein du fonds d'une réserve par prélèvement sur l'excédent des flux des premiers mois sont utilisés comme protection des parts, prioritaires ou spécifiques, émises par les fonds.

Des rubriques spécifiques ont été créées pour la présentation de ces opérations au bilan et au compte de résultat consolidé :

– à l'actif du bilan, sous la rubrique Opérations de Titrisation, sont présentés les intérêts résiduels que conserve le Groupe dans les fonds communs de créances, à savoir les parts spécifiques, les prêts subordonnés et autres avances aux fonds, les boni et produits à recevoir ;

– au compte de résultat, parmi les Autres produits d'exploitation, les Produits liés aux opérations de titrisation incluent les revenus de parts spécifiques, les produits constitués au sein des fonds et revenant au groupe, les intérêts des prêts subordonnés et les commissions perçues par les sociétés cédantes sur le recouvrement des encours titrisés.

Toutefois, cette dernière rubrique n'est pas utilisée pour la titrisation des créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore réalisée en novembre 1995 par Cetelem. En effet, du fait du montage particulier retenu dans cette opération, les créances sous-jacentes à la titrisation restent à l'actif du bilan consolidé et le montant titrisé figure au passif dans les Comptes créditeurs de la clientèle ; en conséquence, au compte de résultat, les Intérêts des comptes de la clientèle enregistrent directement la rémunération due aux porteurs de parts du fonds commun de créances et les frais inhérents à la titrisation.

D) OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION FINANCIÈRE

Les opérations de crédit-bail mobilier ou immobilier, de location avec option d'achat et de location financière de matériels figurent au bilan consolidé dans les concours bancaires à la clientèle. Les encours et les résultats retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont déterminés en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération au rendement attendu des capitaux engagés, et qui diffèrent des amortissements fiscalement déductibles constatés dans les comptes sociaux.

Pour les sociétés de crédit-bail mobilier et de location financière il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervenir très généralement en fin de contrat à un prix prévu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

E) INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET PROMOTION

Immeubles donnés en location ou offerts à la vente

Sont enregistrés dans ce poste principalement les immeubles détenus par les sociétés foncières du groupe et donnés en location. Y figurent également certains immeubles du groupe offerts à la vente dans le cadre d'arbitrages sur le patrimoine immobilier, ainsi que certains biens immobiliers acquis lors de procédures d'adjudication ou exploités à la suite de la défaillance des débiteurs. Les biens immobiliers acquis lors des procédures d'adjudication, et offerts à la vente, sont inscrits au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les biens immobiliers exploités à la suite de la défaillance des débiteurs, principalement des crédits preneurs, sont traités comme des immeubles donnés en location.

Les immeubles donnés en location sont inscrits en comptabilité pour leur coût réel d'entrée : prix d'acquisition ou coût de construction, net d'amortissement calculé sur des durées variant entre vingt et quarante ans.

Des provisions sont constituées pour constater la dépréciation éventuelle des immeubles dont il est envisagé de se séparer. Leur montant est déterminé immeuble par immeuble par différence entre la valeur d'estimation et la valeur comptable.

En revanche, pour les immeubles qu'il n'est pas envisagé de vendre, dans un contexte de parc immobilier locatif assurant la continuité et la rentabilité globale de l'exploitation, la valeur d'inventaire de chaque immeuble est appréhendée en conservant le coût d'acquisition (net d'amortissements) comme valeur d'utilité, même en cas de valeur vénale inférieure, dans la mesure où les revenus nets de la location (après amortissements et coût de financement éventuel) restent durablement positifs.

Opérations de promotion

Les montants enregistrés au bilan sous cette rubrique correspondent essentiellement aux participations à des opérations de promotion immobilière, constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux. Ces sociétés, qui sont les supports juridiques de ces opérations, prennent généralement la forme de sociétés de personnes (SCI ou SNC) et ne sont pas consolidées.

Les résultats dégagés par les SCI et SNC à partir de l'achèvement des immeubles et en fonction des régularisations des ventes devant notaire sont enregistrés en produits des opérations de promotion immobilière. Les pertes qui pourraient être subies sur les opérations achevées ou livrables au cours des exercices futurs, dont le prix de revient est supérieur au prix de marché, font l'objet de provisions. Enfin, au 31 décembre 1996, une provision liée à la cessation définitive de l'activité de promotion immobilière a été enregistrée (note 2).

F) PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Les titres et parts affectés à la couverture des engagements en unités de compte sont présentés à leur valeur de réalisation à la clôture.

Les autres placements suivent les règles suivantes :

– Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat à la date d'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition de ces titres et leur valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Les moins-values latentes éventuelles par rapport à la valeur de marché ne sont pas provisionnées. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements.

– Les placements autres que les titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, sous déduction, à compter du 1^{er} janvier 1995, d'une éventuelle provision pour dépréciation quand celle-ci a un caractère durable. Cette disposition nouvelle du Plan Comptable des Assurances a donné lieu en 1995, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, à imputation sur les capitaux propres des provisions pour dépréciation constatées au 1^{er} janvier 1995, pour un montant net d'impôt différé de 98 millions de francs (59 millions en part de la Compagnie Bancaire). Enfin, si la valeur de marché globale de l'ensemble de ces placements est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée à hauteur de la moins-value latente nette globale.

G) TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de leur acquisition.

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de six mois, sont évalués au prix de marché et non au coût d'acquisition.

Les titres de placement – acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance – sont évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat. Conformément à la réglementation, les parts spécifiques de fonds communs de créances acquises dans le cadre des opérations de titrisation réalisées par le groupe depuis le 1^{er} janvier 1994 entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent à des obligations et autres titres à revenu fixe destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour

leur prix d'acquisition. L'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. Cet étalement est linéaire pour les obligations et actuariel pour les autres titres. A la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres, sans préjudice des provisions à constituer s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les titres de participation non consolidés, dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe, sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour le Groupe. Cette valeur est définie, selon le cas mais de manière permanente, en considérant des critères tels que l'actif net corrigé des plus-values latentes, les perspectives de rentabilité ou plus généralement la création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du Groupe.

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges ou produits relatifs à ces créances ou dettes sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres (OAT, BTAN) qui sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture affectée en lieu et place d'instruments financiers à terme, sont valorisés conformément aux règles qui s'appliquent à la catégorie de titres dont ils relèvent. Les résultats relatifs à ces titres sont constatés de manière symétrique aux résultats des éléments couverts.

H) IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des sommes investies dans des droits au bail et des logiciels acquis par les sociétés du Groupe. Ces derniers sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, ou le mode dégressif pour le matériel informatique. Les durées d'amortissement généralement retenues sont de 33 à 50 ans pour les constructions, de 8 ans pour les agencements et installations, de 10 ans pour le mobilier et de 5 ans pour le matériel.

I) PROVISIONS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

En assurance vie, les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré. Pour l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Pour l'assuré, il s'agit de la

valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions des contrats d'assurance à capital variable sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

En assurance non vie, des provisions de primes sont constituées pour la fraction de primes émises correspondant à l'exercice suivant. Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut les frais nécessaires pour leur gestion.

J) IMPÔT DIFFÉRÉ

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé. Les provisions pour impôt constituées dans les comptes sociaux sont ainsi retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation. Les économies futures d'impôt attachées aux reports déficitaires ne sont enregistrées qu'à hauteur des impositions futures passives constatées dans la société ou le groupe fiscal concerné.

La source principale d'imposition différée est constituée par les "réserves financières" des sociétés de crédit-bail et de location financière, qui accumulent la fraction de leur résultat financier excédant le résultat social. Dans la mesure où l'activité prévisible de ces sociétés leur permet de repousser l'exigibilité de l'impôt différé lié à ces réserves, celui-ci n'est retenu qu'à hauteur de 50 % de son montant théorique en application des dispositions de la Commission Bancaire. Au 31 décembre 1996, la limitation à 50 % de la provision pour impôt futur dans les sociétés de crédit-bail et de location financière où cette règle s'applique se traduit par une différence de provisions par rapport à un calcul à 100 % de 645 millions de francs (hors effet de la contribution de 10 % sur les sociétés françaises).

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement. Aux 31 décembre 1995 et 1996, les actifs et passifs d'impôt différé ont été déterminés en tenant compte de la contribution instaurée par la loi de finances rectificative pour 1995 et majorant de 10 % l'impôt sur les sociétés. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 24 novembre 1995 selon lequel il convient de prendre en considération le caractère temporaire annoncé de cette contribution, le supplément d'impôt n'est appliqué qu'aux impositions différées dont l'échéance doit intervenir au plus tard le 31 décembre 1997. En ont été exclus les impôts différés relatifs aux réserves financières des sociétés de crédit-bail et de location financière dont la matérialisation en impôt à payer n'est pas anticipée. Si ceux-ci, et les autres impôts différés actifs et passifs dont l'échéance est postérieure à 1997, avaient été revalorisés de 10 %, le solde net passif d'impôt différé au 31 décembre 1996 aurait été respectivement augmenté de 63 et 10 millions de francs (58 et 9 au 31 décembre 1995).

K) PROVISIONS POUR RETRAITES

En 1994, à la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, le groupe a décidé de provisionner les engagements résultant de son affiliation à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques (CRPB), chargée de servir aux retraités actuels et, à terme lorsqu'ils seront eux mêmes en retraite, aux agents en activité au 31 décembre 1993, des compléments de pension s'ajoutant aux prestations qu'ils recevront du régime général. Ces engagements, évalués selon des hypothèses actuarielles, ainsi que les autres engagements à la charge du groupe au titre de régimes surcomplémentaires, soit 283 millions de francs au 1^{er} janvier 1994, ont été provisionnés par prélèvement sur les réserves consolidées, comme il est permis d'opérer sur le premier exercice de constatation d'une provision pour des engagements de cette nature résultant d'exercices antérieurs.

L) PROVISIONS NON AFFECTÉES À LA COUVERTURE DE RISQUES SPÉCIFIQUES

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, réintégrées aux résultats ; les reprises en sont déduites.

M) FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Conformément au règlement 90-02 du Comité de la Régulation Bancaire, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué dans les comptes consolidés en 1993, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de crédit-bail exercée par UFB Locabail et ses filiales, et en particulier les effets que pourrait avoir sur les résultats une dégradation brutale ou durable des conditions économiques entraînant de fortes baisses de production. S'agissant de la première constitution d'un tel fonds, assimilable à un changement de réglementation, le montant de 500 millions de francs a été prélevé sur les réserves consolidées au 1^{er} janvier 1993. Au 31 décembre 1996, la part de la Compagnie Bancaire dans ce fonds s'élève à 359 millions de francs.

En 1995, un fonds pour risques bancaires généraux de 110 millions de francs a été doté par Cetelem, afin de faire face aux incertitudes réglementaires et conjoncturelles liées à son activité. Au 31 décembre 1996, la part de la Compagnie Bancaire dans ce fonds s'élève à 73 millions de francs.

N) PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les chiffres 1995 et 1994 des produits des opérations d'assurance et des commissions aux apporteurs ont été retraités pour harmonisation avec les règles de classement retenues en 1996 en matière de charges liées aux opérations d'assurance des emprunteurs (participation aux bénéficiaires et commissions versées aux sociétés apporteurs).

O) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis. Les frais de gestion versés par les titulaires de contrats de crédit différé sont étalés sur la durée du crédit. Les commissions d'affacturage, les indemnités de résiliation et de renonciation et les frais de dossier sont enregistrés dès qu'ils sont acquis.

P) OPÉRATIONS EN PARTICIPATION

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du Groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé. Cette présentation, dont l'objectif est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'est pas retenue pour les opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au Groupe ou mises en équivalence, gérants des sociétés en participation. Dans ce cas, les quote-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en Produit des opérations bancaires avec la clientèle.

Q) CHARGES NETTES DE FINANCEMENT

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les différences constatées lors de rachats anticipés d'emprunts obligataires, et plus généralement l'impact des réaménagements des emplois et des ressources, sont enregistrés en résultat dès la réalisation de ces opérations.

Les frais liés à l'émission d'obligations encourus depuis le 1^{er} janvier 1992 sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants, alors que les frais des émissions antérieures étaient pris directement en charge.

Les primes de remboursement, pour les emprunts assortis de ce complément de rémunération, sont amorties sur la durée des emprunts concernés.

R) COMMISSIONS AUX APORTEURS

Les commissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle (commissions d'apport de dossiers de crédit et d'assurance), y compris celles versées par les sociétés d'assurance du Groupe à des organismes de crédit externes dans le cadre de l'assurance de leurs emprunteurs, sont assimilées à des frais généraux.

Ces commissions sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

S) RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat extraordinaire sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante du Groupe, et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

T) HORS BILAN

Les opérations de change incluent principalement les contrats d'échange de devises et les contrats d'échange financier (devise et taux), engagés dans le cadre de la couverture des risques de change et de fluctuation des taux d'intérêt. Les engagements relatifs à ces contrats sont comptabilisés au hors bilan pour la contre-valeur des devises à recevoir et à livrer. Les intérêts échangés dans les contrats d'échange financier sont présentés en net au compte de résultat.

Les opérations sur instruments financiers à terme, réalisées principalement par la Compagnie Bancaire, sont constituées de contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accords de taux futurs, d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF. Elles sont engagées en vue de couvrir les effets de fluctuation de prix ou de taux d'intérêt. Ces opérations sont comptabilisées au hors-bilan pour leur montant notionnel. Les intérêts échangés sont présentés en net au compte de résultat.

Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats d'échange de devises sont appréhendés en résultat prorata temporis.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange financier de devises et aux instruments financiers à terme affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique, et sous la même rubrique que les produits ou charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés dans le cadre d'opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt, sont inscrits prorata temporis en résultat sous la rubrique "résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale".

4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

A) OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés en devises figurant au bilan au 31 décembre 1996 s'élèvent respectivement à 55 332 et 66 627 millions de francs (1995 : 48 316 et 56 711 ; 1994 : 55 535 et 58 647).

Les concours bancaires à la clientèle sont principalement libellés dans la devise du pays où ils sont octroyés par les implantations du Groupe (voir note 6 I). Les refinancements correspondants, levés pour l'essentiel par la Compagnie Bancaire sous forme d'emprunts auprès des établissements de crédit ou de dettes représentées par des titres, sont fournis aux filiales dans leurs devises d'activité. La couverture du risque de change, ainsi centralisée au niveau de la Compagnie Bancaire, est par ailleurs ajustée par des contrats d'échange de devises figurant au hors-bilan pour des contre-valeurs francs des devises à recevoir et à livrer de 42 597 et 30 526 millions au 31 décembre 1996 (1995 : 42 116 et 30 624 ; 1994 : 38 549 et 33 707).

Les positions de change de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1996 sur les principales devises d'intervention sont les suivantes (hors positions structurelles correspondant aux investissements en titres de filiales et de participations étrangères financés en francs) :

en millions de francs

	USD	DEM	GBP	ITL	ESP	ECU	Autres	Total
Actifs	2 492	1 070	13 041	6 011	4 490	4 812	1 740	33 656
Passifs	- 13 074	- 6 444	- 7 151	- 2 382	- 3 805	- 6 422	- 7 490	- 46 768
Hors bilan	10 580	5 364	- 5 976	- 3 663	- 685	1 605	5 753	12 978
Position nette	- 2	- 10	- 86	- 34	-	- 5	3	- 134

B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en millions de francs

Durée restant à courir au 31 décembre 1996	A vue	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Total
Principal (1)	4 649	7 069	3 046	1 227	31	16 022
Créances rattachées						117
TOTAL						16 139

(1) dont prêts participatifs pour 133 millions de francs au 31 décembre 1996 (1995 : 138 ; 1994 : 137).

C) CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

en millions de francs

	Encours sains	Encours douteux	Provisions	Encours nets	Créances rattachées	Total
Crédits immobiliers	79 130	14 344	- 7 607	85 867	304	86 171
> dont particuliers et entreprises	78 894	11 552	- 6 157	84 289	304	84 593
> dont promoteurs	236	2 792	- 1 450	1 578	-	1 578
Crédits à l'équipement des entreprises	5 903	593	- 345	6 151	33	6 184
Crédits à l'équipement des ménages	53 755	3 372	- 2 425	54 702	481	55 183
Immeubles donnés en crédit-bail	5 032	2 547	- 943	6 636	8	6 644
Matériels donnés en crédit-bail	14 115	804	- 514	14 405	54	14 459
Matériels donnés en location	7 760	121	- 68	7 813	48	7 861
Affacturation	3 802	95	- 76	3 821	5	3 826
TOTAL 1996	169 497	21 876	- 11 978	179 395	933	180 328
Total 1995	161 316	23 696	- 12 130	172 882	970	173 852
Total 1994	167 695	27 331	- 12 427	182 599	931	183 530

Certains reclassements ont été effectués pour les exercices 1995 et 1994 à la suite notamment de l'harmonisation des règles suivies par les sociétés étrangères et françaises en matière de présentation des immeubles temporairement non loués.

Des provisions pour pertes à venir des activités arrêtées et pour risques exceptionnels sur financements immobiliers aux entreprises (note 2) figurent par ailleurs en provisions pour risques et charges.

ÉCHÉANCIER

en millions de francs

Durée restant à courir au 31 décembre 1996	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Total
Encours sains	16 005	28 303	75 211	49 978	169 497

ENCOURS TITRISÉS

Le montant des concours bancaires à la clientèle se trouve réduit des créances cédées dans le cadre des opérations de titrisation.

en millions de francs

Capital restant dû sur créances cédées au 31 décembre	1996	1995	1994
Crédits immobiliers	2 480	4 047	13 273
Crédits à l'équipement des ménages	5 199	2 732	4 222
TOTAL	7 679	6 779	17 495

Au delà de l'amortissement des créances cédées, les variations de l'exercice 1996 concernent, pour les crédits à l'équipement des ménages, la titrisation de créances chez Cetelem (3 000 millions de francs) et, pour les crédits immobiliers, la reprise pour 954 millions de francs des encours résiduels d'un fonds par UCB Group.

En 1995, la diminution des encours titrisés de crédits immobiliers était liée à la cession de l'UCB Home Loans.

D) OPÉRATIONS DE TITRISATION

en millions de francs

	1996	1995	1994
Parts spécifiques (1)	275	637	1 730
Prêts subordonnés	10	16	22
Autres avances aux fonds	6	7	58
Produits à recevoir et boni	369	201	146
Créances rattachées	7	10	25
TOTAL	667	871	1981
(1) dont Titres de placement	275	395	1 305
Titres d'investissement	-	242	425

E) INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET PROMOTION

Immeubles donnés en location ou offerts à la vente

en millions de francs

	Immeubles en location	Immeubles offerts à la vente	Total 1996	Total 1995	Total 1994
Montant net au 1 ^{er} janvier	7 218	347	7 565	6 592	4 480
Entrées	725	70	795	1 481	2 507
Sorties	- 281	- 91	- 372	- 224	- 278
Variation des amortissements et provisions	- 209	- 17	- 226	- 284	- 117
Autres mouvements	-	-	-	-	-
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE	7 453	309	7 762	7 565	6 592

Au cours des trois exercices 1994 à 1996, des actifs immobiliers de Sinvim (précédemment en opérations de promotion immobilière) et de Cardif (précédemment inclus dans les placements des compagnies d'assurance), donnés en location à des tiers, ont été transférés vers des sociétés foncières du Groupe. Ces mouvements ont représenté 89 millions de francs en 1996 (1995 : 704 ; 1994 : 2 083).

Le solde des entrées 1994 à 1996 dans la rubrique est principalement dû à des achats ou des apports par des tiers de centres commerciaux, au reclassement d'immeubles d'exploitation libérés par certaines sociétés du Groupe à la suite de leur déménagement, aux immeubles provenant de crédits-bails immobiliers résiliés, et aux reprises de gages sur crédits immobiliers.

Opérations de promotion immobilière

Les sociétés de promotion immobilière du groupe Sinvim contribuent à l'essentiel de ce poste. Le montant figurant au bilan est présenté net des provisions sur titres et avances aux sociétés françaises et étrangères portant certains programmes, qui s'élèvent au 31 décembre 1996 à 73 millions de francs (1995 : 150 ; 1994 : 315). Des provisions pour pertes futures et la provision pour pertes à venir jusqu'à extinction décrite en note 2 figurent par ailleurs en provisions pour risques et charges (note 4 S).

F) PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le tableau ci-après présente le détail des placements des compagnies d'assurance au 31 décembre 1996 et les plus (moins)-values latentes par rapport à la valeur au bilan. La réalisation de ces plus (moins)-values latentes donnerait lieu à l'attribution d'une participation aux assurés et, dans le cas des obligations, à une dotation (reprise) à la réserve de capitalisation, dont le montant, au 31 décembre 1996, s'élève à 718 millions de francs (1995 : 568 ; 1994 : 559).

La valeur estimée pour les placements immobiliers est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

La valeur estimée des valeurs mobilières est la valeur boursière ou de négociation.

	en millions de francs		
	Valeur nette au bilan 31 décembre		Plus ou moins-values latentes
	Placements affectés aux contrats en unités de compte	Autres placements	Autres placements
Placements immobiliers (titres de SCI)	2 273	1 508	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 059	41 091	2 548
Titres à revenu variable (hors OPCVM)	712	11	1
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	12 456	3 444	168
Autres OPCVM	9 640	673	58
Autres placements	230	857	-
Créances rattachées	19	1 348	-
TOTAL 1996	28 389	48 932	2 775
Total 1995	23 810	35 008	1 396
Total 1994	19 631	31 820	-335

G) TITRES

ANALYSE DU PORTEFEUILLE TITRES (HORS TITRES DE PARTICIPATION) PAR ACTIVITÉ

Portefeuille	en millions de francs				
	Transaction	Placement	Investissement	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	143	9 415 (1)	150	259	9 967
Obligations et autres titres à revenu fixe	366	210	2 833 (2)	175	3 584
Actions et autres titres à revenu variable	1 225	549	-	-	1 774
TOTAL 1996	1 734	10 174	2 983	434	
Total 1995	2 131	9 826	2 207	413	
Total 1994	1 669	3 587	1 876	161	

(1) dont instruments financiers au comptant (OAT et BTAN) de couverture pour 9 258 millions de francs

(2) dont 744 millions de francs d'obligations de la Caisse de Refinancement Hypothécaire, nanties à son profit (note 3 O).

Le montant des titres transférés du portefeuille de transaction vers le portefeuille de placement s'est élevé à 73 millions de francs en 1996. Au 31 décembre 1996, l'évaluation du portefeuille de placement à la valeur de marché fait apparaître une plus-value latente de 15 millions de francs (1995 : 30 ; 1994 : 45). Les résultats latents sur instruments financiers au comptant de couverture ne sont pas pris en compte dans cette évaluation.

Les actions et autres titres à revenu variable comprennent à cette date 1 225 millions de francs d'actions françaises cotées, 228 millions de francs d'OPCVM français de capitalisation, et 321 millions de francs d'autres titres non cotés.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constitués au 31 décembre 1996 de titres cotés pour 2 320 millions de francs et de titres non cotés pour 1 089 millions de francs.

ÉCHÉANCIER

Durée restant à courir au 31 décembre 1996	en millions de francs				
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilées	183	106	3 979	5 440	259
Obligations et autres titres à revenu fixe	182	506	1 952	769	175

TITRES DE PARTICIPATION

L'évolution de la valeur nette des titres de participation sur l'exercice est présentée ci-après :

	en millions de francs				
	Parts dans les entreprises liées	Participations	Total 1996	Total 1995	Total 1994
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 002	342	1 344	1 316	1 740
Acquisitions	46	181	227	98	116
Cessions	-	-25	-25	-52	-296
Variation des provisions	15	-53	-38	23	-52
Autres mouvements	-108	-12	-120	-41	-192
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	955	433	1 388	1 344	1 316
dont titres cotés	783	110	893	970	988
dont titres non cotés	172	323	495	374	328
dont parts dans des établissements de crédit	789	284	1 073	997	914

Les autres mouvements sont essentiellement liés aux variations de périmètre.

Les provisions au 31 décembre 1996 totalisent 222 millions de francs. La principale participation est la Compagnie Financière de Paribas (siège social : 5 rue d'Antin ; 75002 Paris) dont le Groupe détient 1,56 % au 31 décembre 1996 (1995 : 1,61 % ; 1994 : 1,67 %), pour une valeur au bilan de 783 millions de francs (1995 : 783 ; 1994 : 783).

PARTS DE SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 866	1 606	1 304
Acquisitions et souscriptions	292	29	140
Cessions et transferts	-97	-1	-12
Quote-part de résultat	399	327	253
Dividendes distribués	-80	-91	-96
Autres mouvements	14	-4	17
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	2 394	1 866	1 606

Les acquisitions de 1996 (Crédit Moderne - Antilles, Guyane, Océan Indien -, Finalion, Saint Éloi et Banca del Salento), contribuent pour 199 millions de francs à la valeur nette du poste au 31 décembre 1996 hors écarts d'acquisition (note 4 K).

Les cessions de 1996 concernent, pour 60 millions de francs, la cession de 7 % du capital de Fructivie par Cardif.

La principale participation mise en équivalence est Cofinoga (siège social : 66 rue des Archives, 75003 Paris), dont 49 % ont été acquis en 1993. Elle contribue, en quote-part d'actif net comptable, pour 885 millions de francs à la valeur totale des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 1996, hors écart d'acquisition résiduel à cette date de 151 millions de francs (note 4 K).

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Montant net au bilan			
Terrains	451	497	518
Constructions	1 189	1 226	1 252
Autres immobilisations corporelles	661	603	616

TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Logiciels	28	15	72
Autres immobilisations incorporelles	77	60	65

TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105	75	137
--	------------	-----------	------------

Le montant des immobilisations hors exploitation n'est pas significatif.

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	2 401	2 523	2 138
Acquisitions de l'exercice	355	358	671
Cessions nettes de l'exercice	-88	-174	-12
Dotations aux amortissements	-255	-280	-249
Autres mouvements	-7	-26	-25
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	2 406	2 401	2 523

I) AUTRES ACTIFS

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Instruments conditionnels achetés ..	491	340	273
Etat, Impôts et Taxes	498	494	750
Impôt différé actif	131	119	35
Autres débiteurs divers	2 554	2 340	3 230
TOTAL	3 674	3 293	4 288

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière ... 237 276 331
Compagnies d'assurance ... 1 149 718 1 864

Le poste Etat Impôts et Taxes inclut notamment les créances de "carry-back" (report en arrière des déficits fiscaux) de l'ancien groupe fiscal de Sinvim (58 millions de francs), et du groupe fiscal formé autour de la Compagnie Bancaire (91 millions de francs).

J) COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF)

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Chèques et effets à l'encaissement ..	842	1 329	1 333
Ajustement devises	198	1 259	1 828
Charges payées d'avance	1 092	1 064	1 007
Produits à recevoir	2 559	2 807	2 735
Autres	1 193	943	921
TOTAL	5 884	7 402	7 824

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière ... 2 7 3
Compagnies d'assurance ... 120 256 178

Les comptes Ajustement devises actif et passif (note 4 Q) enregistrent la différence de change venant de la réévaluation des positions de change à terme du hors bilan. Cette différence annule au compte de résultat celle qui provient de la réévaluation des positions de change symétriques du bilan.

Les charges payées d'avance incluent les intérêts payés d'avance sur les dettes représentées par des titres.

Les produits à recevoir sont principalement constitués par les créances rattachées sur instruments de hors bilan.

K) ÉCARTS D'ACQUISITION (ACTIF)

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	772	718	675
Écarts d'acquisition de l'exercice ...	182	204	175
Reprises sur cessions	-	-	-2
Dotations aux amortissements	-275	-128	-119
Différence de conversion et autres mouvements	27	-22	-11
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	706	772	718

Les écarts d'acquisition constatés en 1996 concernent essentiellement les prises de participation dans Saint Éloi (33 millions de francs amortis sur 10 ans), Crédit moderne - Antilles, Guyane et Océan Indien - (54 millions de francs amortis sur 2 ans) et dans Finalion et Banca del Salento (respectivement 36 et 34 millions de francs amortis dans l'exercice).

Les écarts d'acquisition dégagés en 1995 et 1994 proviennent principalement de l'augmentation de la participation du Groupe dans des centres commerciaux, dont notamment Solorec (Créteil Soleil).

Par ailleurs, les amortissements de l'exercice incluent une charge de 79 millions de francs soldant des écarts antérieurement accumulés sur divers achats en bourse de titres de certaines sociétés cotées du Groupe ; de même a été effectuée pour 74 millions de francs une reprise d'écarts d'acquisition négatifs de même origine (note 4 R).

L) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Durée restant à courir au 31 décembre 1996	en millions de francs					Total
	A vue	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	
Principal	3 847	16 240	19 674	6 654	1 074	47 489
Dettes rattachées						853
TOTAL						48 342

M) COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes rattachées relatives à ce poste s'élèvent au 31 décembre 1996 à 130 millions de francs.

Les comptes à échéance incluent depuis le 31 décembre 1994 un montant de 1 000 millions de francs, à durée indéterminée, remboursable sur option à compter de 2002, et depuis le 31 décembre 1995 un montant de 3 000 millions de francs, correspondant à la titrisation de créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore, dont l'amortissement en principal débutera au plus tard en juin 1999 et se terminera au plus tard en novembre 2001.

Les comptes d'épargne à régime spécial comprennent pour 727 millions de francs le fonds de répartition UCB, fonds constitué par les versements d'épargne des adhérents de la société de crédit différé qu'était la CFEC avant sa fusion en 1992 avec l'UCB.

N) PROVISIONS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le poste inclut la réserve de capitalisation, alimentée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables, et dont l'objet est de réserver une partie des plus-values nettes dégagées pour maintenir le rendement actuariel des titres. Son montant au 31 décembre 1996 est de 718 millions de francs (1995 : 568 ; 1994 : 559).

Les provisions techniques brutes Vie et non Vie au 31 décembre 1996 s'élèvent respectivement à 69 133 et 2 546 millions de francs (1995 : 58 546 et 2 055 ; 1994 : 50 845 et 1 694).

La part des réassureurs dans les provisions techniques est présentée dans les Autres actifs pour 569 millions de francs au 31 décembre 1996 (1995 : 312 ; 1994 : 248).

O) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

La répartition des titres donnés en pension livrée selon leur classification à l'actif du bilan est la suivante :

Nature des titres	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Effets publics et valeurs assimilées	6 936	6 157	85
Placements des compagnies d'assurance :			
Obligations	9 947	2 225	2 710
TOTAL	16 883	8 382	2 795

ÉCHÉANCIERS

Durée restant à courir au 31 décembre 1996	en millions de francs					Total
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	
Titres du marché interbancaire	210	2 695	9 926	5	583	13 419
Titres de créance négociables	17 734	10 172	11 023	3 603	897	43 429
Emprunts obligataires	3 276	9 039	39 954	17 497	2 637	72 403

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, classées à l'actif en comptes de régularisation, s'élèvent à 106 millions de francs au 31 décembre 1996 (1995 : 90 ; 1994 : 105).

Les titres du marché interbancaire comprennent 11 736 millions de francs de billets de mobilisation auprès de la Caisse de Refinancement Hypothécaire (CRH), garantis à hauteur de 744 millions de francs par des titres nantis à son profit (note 3 G) et par la mise à disposition des créances sur la clientèle éligibles au marché hypothécaire, conformément à la réglementation de ce marché.

P) AUTRES PASSIFS

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Instruments conditionnels vendus	20	14	19
Dépôts de garantie sur opérations de crédit-bail et location financière	331	400	508
Etat Impôts à payer	565	911	685
Impôt différé Passif	983	935	962
Autres créiteurs divers	3 925	3 826	5 035
TOTAL	5 824	6 086	7 209

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	333	588	570
Compagnies d'assurance	876	625	2 182

Les impôts différés sont principalement liés aux opérations de crédit-bail (note 3 J).

Q) COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF)

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Remises à l'encaissement	1 683	1 832	1 043
Charges à payer	3 171	3 248	2 962
Produits perçus d'avance	790	577	545
Ajustement devises	179	643	59
Autres	2 315	1 546	1 814
TOTAL	8 138	7 846	6 423

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	100	105	120
Compagnies d'assurance	330	394	268

Les charges à payer sont principalement constituées des dettes rattachées sur instruments de hors bilan.

R) ÉCARTS D'ACQUISITION (PASSIF)

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	79	46	58
Écarts d'acquisition de l'exercice	3	34	-
Reprise de l'exercice (note 4 K)	-77	-	-11
Différence de conversion et autres mouvements	-5	-1	-1
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	-	79	46

S) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Provisions pour activités arrêtées (note 2)	1 030	-	-
Provisions pour charges liées au plan de renforcement de la compétitivité d'UCB (note 2)	350	-	-
Provisions pour risques exceptionnels des financements immobiliers aux entreprises antérieurs à 1994 (note 2)	1 100	-	-
Provisions pour report chômage	297	343	382
Provisions pour retraites	292	313	301
Autres provisions pour risques et charges	1 132	1 151	904
TOTAL	4 201	1 807	1 587

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	849	741	535
Compagnies d'assurance	72	59	32

Les provisions pour activités arrêtées concernent l'activité de crédits aux promoteurs (700 millions de francs), l'activité de financements immobiliers aux entreprises en Italie (100 millions de francs) et l'activité de promotion immobilière (230 millions de francs).

La provision pour report chômage est constituée par l'UCB du fait du report des échéances par suite de la mise en jeu de la protection chômage.

Une provision de 50 millions de francs a été enregistrée en autres provisions pour risques et charges au 31 décembre 1996 au titre des coûts de passage liés à la monnaie unique, constitués principalement de surcoûts informatiques.

La contribution des sociétés de promotion immobilière correspond aux provisions pour pertes sur les opérations déficitaires et à la provision pour pertes à venir jusqu'à l'extinction de l'activité.

T) EMPRUNTS PARTICIPATIFS OU SUBORDONNÉS

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 067	1 254	1 370
Titres subordonnés remboursables	2 930	3 441	3 446
Dettes rattachées	117	167	156
TOTAL	4 114	4 862	4 972

Les titres subordonnés à durée indéterminée étaient constitués jusqu'en 1995 de deux émissions effectuées par le Groupe, l'une par la Compagnie Bancaire pour un montant de 200 millions de dollars en juillet 1988, l'autre par UCB Group pour un montant de 36 millions de livres en décembre 1990.

En 1996, UCB Group a procédé au rachat des titres subordonnés à durée indéterminée qu'elle avait émis en 1990.

Sur le produit (200 millions de dollars) de son émission de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 millions de dollars à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un accroissement des intérêts payés d'avance ; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période.

Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 millions de dollars au terme de la quinzième année.

Les **titres subordonnés remboursables** comprennent neuf émissions. Les caractéristiques des principaux emprunts sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions de francs</i>			
Émetteur	Montant	Echéance	Taux d'Intérêt
Compagnie Bancaire	1 000 (1)	mai 2000	Variable, fonction du TIOP en francs français à 3 mois
UCB	1 000 (1)	juin 2000	Variable, fonction du TIOP en francs français à 3 mois

(1) faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à certaines dates.

Subordination : ces deux emprunts prennent rang, pour chaque société concernée, après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

Les autres émissions sont à échéance 1998 pour 262 millions de francs et plus de 5 ans pour 668 millions de francs.

U) ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en millions de francs</i>							
	FRBG	Capital, primes et réserves consolidées	Résultat net global	Total capitaux propres	Part des tiers	Part de la Compagnie Bancaire		
						1996	1995	1994
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	610	17 169	1 178	18 957	5 905	13 052	12 536	12 297
Affectation du résultat de l'exercice précédent		726	-1 178	-452	-179	-273	-243	-240
Capitaux propres après répartition	610	17 895		18 505	5 726	12 779	12 293	12 057
Augmentations de capital		360		360	79	281	240	157
Variations de structure		756		756	756	-	-	-
Écarts de conversion		222		222	35	187	-86	36
Autres mouvements		11		11	37	-26	3	-250
Résultat de l'exercice			-468	-468	762	-1 230	602	536
Capitaux propres consolidés 31 décembre	610	19 244	-468	19 386	7 395	11 991	13 052	12 536
Projet d'affectation du résultat		-1 045	468	-577	-297	-280		
Capitaux propres après répartition	610	18 199	-	18 809	7 098	11 711		

Les variations de structure correspondent aux entrées ou sorties du périmètre et aux cessions ou rachats d'intérêts minoritaires.

Les autres mouvements incluent en 1995 l'imputation sur les réserves consolidées des effets des nouvelles dispositions du Plan Comptable des Assurances (note 3 F) et la constitution du fonds pour risques bancaires généraux par Cetelem (note 3 M). En 1994, ils incluent le prélèvement sur les réserves des provisions pour engagements de retraite (note 3 K).

Au 31 décembre 1996, le capital social de la Compagnie Bancaire est composé de 27 984 392 actions d'un montant nominal de 100 francs, entièrement libérées (1995 : 27 339 798).

La Compagnie Bancaire offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions. Dans ce cadre, elle a émis 486 709 actions au prix de 464 francs chacune en 1996, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 226 millions de francs (1995 : 203 ; 1994 : 142).

Par ailleurs, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 17 mars 1993 à son Directoire, la Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés du groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions (note 7). Au 31 décembre 1996, la levée des options en cours à cette date entraînerait l'émission de 1 112 944 actions supplémentaires.

Les levées d'options en 1996 ont donné lieu à l'émission de 100 697 actions nouvelles (1995 : 125 449 ; 1994 : 51 338), pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 31 millions de francs (1995 : 37 ; 1994 : 15).

Enfin, le Directoire a procédé, en vertu d'une autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 mars 1996, à une augmentation de capital par émission de 57 188 actions réservées aux salariés et aux retraités du groupe, adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement CB 50, pour une valeur totale, prime incluse, de 24 millions de francs.

5. NOTES SUR LE HORS BILAN CONSOLIDÉ

A) OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors bilan sont essentiellement engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-dessous :

	<i>en millions de francs</i>		
	1996	1995	1994
OPÉRATIONS FERMES			
Opérations sur marchés organisés			
➤ Achats de contrats à terme (taux)	1 170	386	1 500
➤ Ventes de contrats à terme (taux)	4 457	12 334	796
Opérations de gré à gré			
➤ Contrats d'échange de taux	141 546	94 501	76 097
➤ Accords de taux futurs, achetés	2 873	7 387	12 580
➤ Accords de taux futurs, vendus	846	642	6 166
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES			
Opérations sur marchés organisés			
➤ Achats d'options de taux	300	300	805
➤ Ventes d'options de taux	-	-	45
➤ Autres	13	80	47
Opérations de gré à gré			
➤ Achats de contrats de taux plafond	19 251	20 927	13 375
➤ Ventes de contrats de taux plafond	1 458	1 432	1 553
➤ Achats de contrats de taux plancher	994	994	780
➤ Ventes de contrats de taux plancher	495	495	492
➤ Achats de swaptions de taux	271	413	112
➤ Ventes de swaptions de taux	723	234	53
TOTAL	174 397	140 125	114 401
Contribution des sociétés d'assurance	3 476	3 165	2 420

B) LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de direction sont évalués, selon des hypothèses actuarielles, à 680 millions de francs. Ils sont couverts par des placements auprès d'une compagnie d'assurance.

Les anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Compagnie Bancaire, non couverts par ce régime d'assurance, ont reçu en 1996 des pensions de retraite s'élevant à 11,2 millions de francs.

Chez les principales filiales étrangères, UCB Group et UFB Humberclyde, les engagements sociaux sont également couverts par des fonds de pension et des contrats auprès d'une compagnie d'assurance.

C) AUTRES ENGAGEMENTS

La cession d'UCB Home Loans en 1995 (voir note 1 A) a été assortie de garanties usuelles d'actif et de passif accordées par le Groupe de la Compagnie Bancaire au profit de l'acquéreur. Les engagements du Groupe à ce titre sont à échéance de un ou cinq ans selon les catégories d'éléments couverts.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

A) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

Intérêts et commissions sur les crédits immobiliers, crédits à l'équipement des entreprises et crédits à l'équipement des ménages

Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé, les perceptions pour frais de dossier et les indemnités de résiliation et de renonciation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

Les commissions d'affacturage sont incluses dans les intérêts et commissions sur les crédits à l'équipement des entreprises.

Loyers nets des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail ou en location

Ces rubriques concernent l'ensemble des opérations de crédit-bail et assimilées traitées en comptabilité financière.

Les loyers bruts sont diminués des amortissements déterminés en fonction du plan d'amortissement financier des opérations, et des charges immobilières locatives, nettes des remboursements effectués par les occupants.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués.

Produits de gestion d'épargne

Ce poste comprend principalement les commissions de gestion sur encours d'OPCVM et les droits d'entrée de Sicav perçus par les banques du groupe qui exercent une activité de gestion d'épargne.

Analyse des commissions

Le montant des commissions enregistrées dans les postes précédents est présenté dans le tableau ci-dessous :

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Commissions sur crédits immobiliers	488	475	610
Commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	115	86	75
Commissions sur crédits à l'équipement des ménages	179	162	130
Produits de gestion d'épargne	314	292	300
TOTAL	1 096	1 015	1 124

B) PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS

	en millions de francs					
	Dividendes	Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	Total 1996	Total 1995	Total 1994	Total 1993
Actions et autres titres à revenu variable - Placement	7	22	29	24	-2	-2
Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	13	13	7	2	2
Participations	17	1 125	1 142	130	85	85
Sous-total	24	1 160	1 184	161	65	65
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			399	327	25	25
TOTAL			1 583	488	317	317

Les plus et moins-values sur participations incluent les résultats en consolidation des cessions externes de titres consolidés. Y figurent notamment en 1996 la plus-value de 980 millions de francs réalisée sur la cession en bloc de 6 % du capital de Cetelem en décembre 1996 et la plus-value de 63 millions de francs sur la cession de 7 % de Fructivie.

C) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits des opérations d'assurance

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Solde technique	1 196	1 082	835
Produits nets des placements	3 103	2 637	2 363
Participation aux résultats et intérêts techniques	- 2 288	- 2 075	- 1 867
Solde financier	815	562	496
Autres charges techniques nettes	- 113	- 96	- 94
Charges d'acquisition et de gestion des contrats	- 1 547	- 1 212	- 1 011
Sous-total	351	336	226
Retraitement des frais généraux imputés	1 714	1 396	1 181
Élimination des éléments internes au Groupe	142	- 103	- 166
CONTRIBUTION DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE AU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	2 207	1 629	1 241

Le solde technique, présenté net de réassurance, correspond aux primes diminuées des prestations et des dotations aux provisions techniques, hors intérêts crédités aux provisions techniques et participation des assurés aux résultats. Il est diminué des frais généraux de règlement des sinistres.

Les produits des placements incluent les revenus du portefeuille titres et les dividendes des activités immobilières nets des charges financières sur placements. Ils incluent aussi les résultats sur cessions d'actifs, nets des dotations à la réserve de capitalisation. Les frais généraux rattachés en sont déduits. Les variations de valeur des emplois servant de référence à des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exclues des produits des placements et des intérêts techniques, dans la mesure où elles sont supportées par les détenteurs de ces contrats.

Pour déterminer la contribution des opérations d'assurance figurant dans les Autres produits d'exploitation, les frais généraux imputés aux soldes intermédiaires précédents sont reclassés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat consolidé, et les opérations avec les autres sociétés consolidées, notamment les produits des placements, sont éliminées.

Les chiffres des exercices 1994 et 1995 ont été retraités comme indiqué en note 3 N.

Résultats des opérations de promotion immobilière

Ces résultats représentent les marges réalisées sur les livraisons d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés. Les sociétés de promotion immobilière contribuent au poste pour sa totalité.

Produits des opérations de location simple sur immeubles

Cette rubrique reprend les loyers perçus qui sont comptabilisés hors-taxes ; en sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués, et les charges immobilières locatives, nettes des remboursements effectués par les occupants.

Plus et moins-values de cession d'immobilisations

Cette rubrique comprend les plus et moins-values réalisées lors de cessions d'immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente, et d'autres immobilisations, selon la répartition suivante :

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente	80	53	320
Immobilisations	- 5	- 27	- 23
TOTAL	75	26	297

Prestations de service

Ces produits incluent notamment les honoraires de gestion des sociétés de promotion immobilière pour un montant de 147 millions de francs en 1996 (1995 : 141 ; 1994 : 167).

Produits accessoires et pertes et profits divers

Les produits accessoires incluent les commissions versées par les compagnies d'assurance externes qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit du groupe. Tous les produits et charges divers ou occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les pertes et profits divers.

D) CHARGES NETTES DE FINANCEMENT

Charges sur opérations avec les Établissements de crédit

Figurent sous cette rubrique toutes les charges supportées par le Groupe sur les opérations traitées avec des organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement. Sont également inclus les pertes de change et les déports sur opérations de change à terme.

En 1996, le montant des commissions incluses dans ce poste s'élève à 190 millions de francs (1995 : 156 ; 1994 : 164).

Produits sur opérations avec les Établissements de crédit

Ces produits correspondent aux rémunérations acquises au Groupe sur les concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires et au titre des engagements donnés en matière de facultés de financement. Sont également inclus les profits de change et les reports sur opérations de change à terme.

Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés

Sont inscrits dans cette rubrique, outre les intérêts proprement dits, l'amortissement des frais d'émission, les différences constatées en cas de remboursement anticipé, l'amortissement des primes de remboursement et les charges ou produits nets sur instruments financiers à terme affectés à la couverture des emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts sur titres subordonnés inclus dans la rubrique sont les suivants :

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Titres subordonnés à durée indéterminée	37	59	38
Titres subordonnés remboursables	179	227	236
TOTAL	216	286	274

Intérêts sur autres dettes représentées par un titre

Figurent dans cette rubrique les charges d'intérêt sur les titres du marché interbancaire, les titres de créance négociables, les titres vendus à découvert et les titres donnés en pension livrée, à l'exception des titres donnés en pension livrée des compagnies d'assurance dont les charges d'intérêts sont enregistrées dans les produits des placements des opérations d'assurance.

Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Le poste inclut les produits nets (résultats sur titres de transaction, intérêts, plus et moins-values et variation des provisions pour les titres de placement et titres d'investissement) du portefeuille d'effets publics, d'obligations et de titres de créance négociables, qui sont détenus en couverture ou en placement temporaire dans le cadre de la gestion des opérations de refinancement du Groupe. Y figurent également les intérêts sur titres reçus en pension livrée.

L'analyse de ces produits nets est présentée ci-après :

	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	en millions de francs		
			Total 1996	Total 1995	Total 1994
Titres de transaction					
➤ Résultats	- 75	144	69	148	61
Titres de placement					
➤ Plus et (moins)-values et dotations nettes aux provisions	3	50	53	2	20
➤ Intérêts	755	19	774	427	213
Titres d'investissement					
➤ Plus et moins-values	-	46	46	56	11
➤ Intérêts	47	151	198	214	150
Titres reçus en pension livrée					
➤ Intérêts	70	-	70	135	170
TOTAL	800	410	1 210	982	575

E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Salaires et traitements	1 994	1 878	1 855
Charges sociales	1 041	911	877
Charges fiscales	185	174	178
Charges connexes	171	150	127
TOTAL	3 391	3 113	3 047

Dans les charges sociales sont incluses les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe. Les charges connexes incluent en particulier les frais d'assurance et de formation du personnel, les frais de personnel intérimaire et les coûts de recrutement.

Les effectifs permanents des sociétés intégrées globalement étaient de 8 681 personnes au 31 décembre 1996 (1995 : 8 233 ; 1994 : 8 305).

Participation et intéressement des salariés

La charge de l'exercice est déterminée selon un accord de participation et d'intéressement des salariés des sociétés françaises aux résultats du Groupe, et des accords d'intéressement propres à certaines sociétés.

F) CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Dotations aux provisions	3 022	3 313	3 837
Créances passées en perte sur l'exercice	2 588	2 469	2 580
Reprises de provisions	- 3 272	- 3 256	- 3 390
Récupérations sur créances amorties	- 99	- 125	- 77
CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT	2 239	2 401	2 944

G) DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

	Dotations	Reprises	en millions de francs		
			Charge nette		
			1996	1995	1994
Provision pour report chômage	-	- 46	- 46	- 38	101
Provisions pour activités arrêtées (note 2)	1 030	-	1 030	-	-
Provisions pour charges liées au plan de renforcement de la compétitivité de l'UCB (note 2)	350	-	350	-	-
Provisions pour risques exceptionnels des financements aux entreprises antérieurs à 1994 (note 2)	1 100	-	1 100	-	-
Autres provisions pour pertes et charges	452	- 460	- 8	237	176
TOTAL	2 932	- 506	2 426	199	277

La contribution des sociétés de promotion immobilière au poste s'élève à 58 millions de francs (1995 : 157 ; 1994 : 108).

H) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, sept groupes d'intégration fiscale existent au 31 décembre 1996 autour de Compagnie Bancaire, Cetelem, UFB Locabail, Cardif, Klépierre, Klécentres et Kléfinances.

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe de même nature entre les filiales locales d'UFB Locabail. Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

Enfin, les sociétés britanniques UFB Group, UCB Group et Pinnacle, ont la possibilité de compenser leurs déficits et bénéfices fiscaux annuels et ceux de leurs filiales au niveau de la holding CB UK. Il en résulte une économie d'impôt qui profite au Groupe.

La charge d'impôt consolidée s'analyse ainsi :

	en millions de francs		
	1996	1995	1994
Impôt courant	916	953	580
Impôt différé	34	- 73	37
TOTAL	950	880	617

I) INFORMATION SECTORIELLE

Répartition par zone d'implantation géographique des concours bancaires à la clientèle

	en millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total Bilan
Crédits immobiliers	64 276	10 427	-	6 284	5 184	-	86 171
Crédits à l'équipement des entreprises	4 599	417	1 168	-	-	-	6 184
Crédits à l'équipement des ménages	52 865	8	-	1 773	-	537	55 183
Crédits-bails sur immeubles	5 618	140	-	16	870	-	6 644
Crédits-bails et locations financières de matériel	18 050	2 732	290	11	962	275	22 320
Affacturation	1 488	1 722	232	243	86	55	3 826
Total 1996	146 896	15 446	1 690	8 327	7 102	867	180 328
Total 1995	146 919	12 035	1 518	6 808	6 183	389	173 852
Total 1994	144 950	24 416	1 487	6 440	6 015	222	183 530

Répartition par zone d'implantation géographique des produits des opérations bancaires avec la clientèle

	en millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total compte de résultat
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	6 222	795	-	642	570	-	8 229
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	569	162	114	17	8	4	874
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 965	-	-	315	-	81	7 361
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	619	16	-	2	83	-	720
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail et en location	1 712	267	15	2	120	24	2 140
Produits de gestion d'épargne	308	-	-	-	-	6	314
Total 1996	16 395	1 240	129	978	781	115	19 638
Total 1995	17 413	1 823	147	849	722	53	21 007
Total 1994	18 509	2 918	139	883	672	29	23 150

7. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996

	en millions de francs	
	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur établissements de crédit	5 013	4 511
Concours bancaires à la clientèle	119	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	415	102
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	5 849	634
Comptes créditeurs de la clientèle	32	2
HORS BILAN		
Engagements de financement		
➤ donnés à des établissements de crédit	-	1 288
Engagements de garantie		
➤ donnés à des établissements de crédit	-	-
➤ en faveur de la clientèle	7	5

B) DIRIGEANTS

La rémunération versée par le Groupe aux membres du Comité Directeur s'élève à 17,4 millions de francs au titre de l'exercice 1996. Les sommes allouées aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 4,5 millions de francs au titre de l'exercice 1996, dont 1,9 millions de francs de jetons de présence.

C) PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les caractéristiques des plans d'options 1996 des sociétés du Groupe sont les suivantes :

	Cie Bancaire	UFB Locabail	Cetelem*	Cardif
Date d'octroi	5 novembre	16 octobre	25 novembre	21 novembre
Nombre d'attributaires	100	37	95	35
Nombre d'options attribuées	109 600	40 200	87 400	32 550
➤ dont aux dirigeants de la Compagnie Bancaire (%)	25 %	12 %	-	-
Prix d'exercice (francs)	519	450	562	712
Rabais sur le cours de bourse de référence	-	-	-	-
Durée des options (ans)	8	8	8	8
Différé d'exercice (ans)	5	5	5	5

*Après ajustement pour l'attribution d'une action gratuite pour une ancienne par décision du Directoire du 27 novembre 1996.

La situation cumulée des plans d'options des sociétés du Groupe en cours au 31 décembre 1996 est la suivante :

	Cie Bancaire	UFB Locabail	Cetelem	Cardif
Nombre ajusté des options attribuées depuis 1989	1 499 320	370 450	786 071	285 599
Nombre ajusté des options non exercées	1 112 944	226 598	593 538	208 370
➤ dont bénéficiant aux dirigeants de la Compagnie Bancaire	27 %	7 %	14 %	19 %
Incidence des options en cours sur la dilution en capital (en % du nombre d'actions)	3,98 %	3,95 %	1,39 %	3,62 %

8. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés sont classées par secteur selon leur appartenance au 31 décembre 1995 ou à leur dernière date de consolidation.

Société	Intégration Fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1996	% intérêt 1996	% intérêt 1995	% intérêt 1994
Compagnie Bancaire	Cie Bancaire	IG	100	100	100	100
Secteur UFB Locabail						
<i>Sociétés françaises</i>						
UFB Locabail	UFB	IG	72,4	71,8	72,8	70,8
Arval (UFB) (2)		IG	50,0	35,9	36,4	35,4
CGLI (UFB) (2)		IG	50,0	35,9	32,8	-
Fac Location SNC		IG	100,0	71,8	-	-
Loca SNC		IG	100,0	71,8	72,8	70,8
Locabail Energie		IG	-	-	-	70,8
Massilia Bail		IG	100,0	71,8	72,8	70,8
Matradelme		IG	-	-	72,6	70,5
Norbail SNC		IG	100,0	71,8	72,8	70,8
Norbail Location SNC		IG	100,0	71,8	72,8	70,8
SA Finance et Gestion		IG	70,0	50,2	51,0	49,6
Salvelme Socappa et Cie		IG	100,0	71,8	72,8	70,8
Services et Finance		IG	51,0	36,6	37,1	36,1
Socappa	UFB	IG	99,9	71,7	72,8	70,7
Deutsche Leasing France SAS		ME	40,0	28,7	29,1	28,3
Fédébail		ME	-	-	24,0	23,4
Saint-Éloi*		ME	49,0	35,1	-	-
<i>Sociétés étrangères</i>						
Arval Belgium (UFB) (2)		IG	28,0	20,1	20,4	20,1
Arval Italie (UFB) (2)		IG	35,0	25,1	25,5	-
Cie Bancaire UK (actions A)		IG	100,0	76,9	77,8	76,1
Locabail International Finance		IG	100,0	74,6	75,5	73,7
Locabail UK		IG	100,0	71,8	72,8	70,8
Systema Leasing		IG	100,0	73,6	74,6	72,7
UFB Factoring Italia		IG	100,0	77,4	78,3	76,6
UFB Finfactor		IG	100,0	77,4	78,3	76,6
UFB Gestion España (3)		IG	-	-	78,3	76,6
UFB Group*		IG	100,0	76,9	77,8	76,1
UFB Humberclyde (4)		IG	-	-	-	76,1
UFB Kredit Bank		IG	100,0	73,6	74,6	72,7
UFB Leasing Italia		IG	100,0	77,4	78,3	76,6
UFB Locabail Deutschland		IG	100,0	73,6	74,6	73,7
Unifactors Belgium		IG	100,0	77,4	78,3	76,6
UFB Ace Leasing		ME	49,0	38,0	-	-
Secteur Cetelem						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cetelem	Cetelem	IG	78,9	66,1	73,2	73,0
Accéa Finance	Cetelem	IG	100,0	66,1	73,1	72,9
Antée	Cetelem	IG	100,0	66,1	73,2	-
Arval (Cofica) (2)		IG	50,0	33,0	36,6	36,5
CGLI (Cofica) (2)		IG	50,0	33,0	32,9	-
Cetelem Expansion		IG	100,0	66,1	73,2	73,0
Cetelem Immobilier (ex Leval Portefeuille)	Cetelem	IG	100,0	67,8	73,1	-
Cie Médicale de Financement	Cetelem	IG	99,9	66,0	73,1	72,9
Clariance		IG	100,0	66,1	73,2	72,9
Cofica	Cetelem	IG	99,9	66,1	73,1	72,9

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1996.

(2) Détenu conjointement par UFB Locabail et Cofica.

(3) Société absorbée en 1996.

(4) La société holding intermédiaire UFB Humberclyde a été liquidée en 1995, ses participations dans les sociétés opérationnelles du groupe Humberclyde ont été préalablement apportées à UFB Group.

* Comptes consolidés.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1996	% intérêt 1996	% intérêt 1995	% intérêt 1994
Cofica Bail	Cetelem	IG	100,0	66,1	73,1	-
Cofiparc SNC	Cetelem	IG	100,0	66,2	73,1	72,9
Cofiplus		IG	100,0	66,1	73,2	72,9
Crédial	Cetelem	IG	100,0	66,1	-	-
Effico		IG	100,0	66,1	73,2	73,0
Fidem	Cetelem	IG	95,5	63,2	69,9	-
Foncière de Cetelem	Cetelem	IG	100,0	66,1	73,2	73,0
Inchcape Finance		IG	51,0	33,7	37,3	37,2
Klebail SA		IG	100,0	66,1	73,2	73,0
Neuilly Contentieux		IG	94,6	62,6	69,5	69,5
Neuilly Gestion		IG	100,0	67,6	73,6	73,6
SA Level 3		IG	99,8	66,0	-	-
Sofracem	Cetelem	IG	100,0	66,1	-	-
Soservi		IG	100,0	66,1	73,2	73,0
AGF Financement 1 (3)		ME	-	-	29,3	29,2
AGF Financement 2		ME	40,0	26,4	29,3	29,2
Cofidis		ME	15,0	9,9	11,0	10,9
Cofinoga*		ME	49,0	32,4	35,9	35,8
Covefi		ME	34,0	22,5	24,9	24,8
Crédit Moderne Antilles		ME	49,0	32,4	-	-
Crédit Moderne Guyane		ME	40,0	26,4	-	-
Crédit Moderne Océan Indien		ME	40,0	26,4	-	-
Facet		ME	38,8	25,7	28,4	28,2
Finalion*		ME	49,0	32,4	-	-
Finama		ME	49,0	32,4	35,9	35,8
Novacrédit		ME	36,0	23,8	27,1	27,7
Sté Paiement Pass		ME	40,0	26,5	29,3	29,2
Sociétés étrangères						
Arval Belgium (Cofica) (2)		IG	28,0	18,5	20,5	20,1
Arval Italie (Cofica) (2)		IG	35,0	23,1	25,6	-
Cetelem Belgium		IG	60,0	39,6	-	-
Cetelem Benelux BV		IG	100,0	66,1	73,1	-
Cetelem Expansão		IG	100,0	66,0	73,2	73,3
Cetelem SFAC		IG	100,0	66,1	73,2	77,0
Eurocredito		IG	80,0	52,9	58,6	-
Fimestic		IG	100,0	66,1	73,2	77,0
Fimestic Expansion		IG	100,0	66,1	73,2	73,0
Fimestic Gestion AIE		IG	100,0	65,5	-	-
Fimestic Servicios Informáticos AIE		IG	69,0	45,0	-	-
United European Credit		IG	100,0	66,1	73,1	-
Fimagroup*		ME	40,0	26,5	29,3	29,2
Finadis		ME	15,0	9,9	11,0	10,9
Findomestic		ME	42,7	29,7	32,5	32,4
Fipryca		ME	34,0	22,5	24,9	24,8
Secteur UCB						
Sociétés françaises						
UCB	Cie Bancaire	IG	99,8	99,8	99,8	99,8
Carnégie et Cie		IG	100,0	99,8	99,8	99,8
Klérin et Cie		IG	100,0	99,8	99,8	99,8
UCB Bail	Cie Bancaire	IG	100,0	99,8	99,8	99,8
UCB Locabail Immobilier		IG	100,0	99,8	99,8	99,8

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1996.

(2) Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

(3) Société absorbée en 1996.

* Comptes consolidés.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1996	% intérêt 1996	% intérêt 1995	% intérêt 1994
Sociétés étrangères						
Cie Bancaire UK (actions B)		IG	100,0	99,9	99,9	99,9
UCB Credicasa		IG	100,0	99,9	99,9	99,9
UCB Group PLC*		IG	99,5	99,4	99,8	99,9
UCB Socabail Immobiliare		IG	100,0	99,9	99,9	99,9
UCB Grupo*		IG	50,0	49,9	49,9	49,9
Secteur Klécar						
Klépierre et filiales, Sociétés françaises						
Klépierre	Klépierre	IG	51,0	50,0	50,0	50,1
SA Klecentres	Klécentres	IG	87,5	50,5	53,4	-
SA Secmarne		IG	34,2	17,3	18,3	28,6
Saint-André Pey Berland	Klécentres	IG	100,0	50,5	53,4	-
SAS 43 Kléber	Klépierre	IG	100,0	50,0	-	-
SAS 5 Turin	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,0	52,6
SAS 52 Iéna	Klépierre	IG	100,0	52,5	-	-
SAS Bègles d'Arcins	Klépierre	IG	75,0	37,9	-	-
SAS Center Villepinte	Klécentres	IG	100,0	50,5	53,4	-
SAS Centre Jaude	Klécentres	IG	100,0	50,5	53,4	-
SAS Doumer Caen	Klécentres	IG	100,0	50,5	53,4	-
SAS Langevin Herblay	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,0	-
SAS Melun Saint Pères	Klécentres	IG	100,0	50,5	53,4	-
SAS Oise Cergy	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,1	50,2
SAS Paul Doumer Rueil	Klépierre	IG	100,0	50,0	-	-
SAS Rue de Cortambert	Klépierre	IG	100,0	50,0	-	-
SAS Strasbourg la Vigie	Klécentres	IG	100,0	50,6	53,5	-
SAS Tours Nationale	Klécentres	IG	100,0	50,5	53,4	50,1
SAS Vanne Montrouge	Klépierre	IG	100,0	52,5	52,5	52,6
SC Bourse		IG	70,0	35,4	29,4	27,5
Solorec		IG	69,3	35,0	38,7	30,5
Sté du 192, avenue Charles-de-Gaulle	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,0	50,1
Sté du 23, avenue Marignan		IG	81,0	40,5	40,5	40,6
Sté du 25, avenue Marignan (2)		IG	-	-	40,5	40,6
Sté du 38, rue Marbœuf (2)		IG	-	-	40,5	40,6
Sté du 46, Notre-Dame-des-Victoires	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,0	50,1
Autres filiales de Klécar, Sociétés françaises						
Klécar	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
CB Pierre		IG	99,0	99,0	99,0	99,0
Coger SARL	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
SA 25 Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,8	-
SAS 18 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
SAS 21 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,8	99,8
SAS 43 Grenelle	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
SAS Amboise Boulogne	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,4	-
SAS Baudin Levallois	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SAS Charenton Bercy	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	-
SAS Charlety Coubertin	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	-
SAS Colombier Carrières	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	-
SAS Concorde Puteaux	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SAS Cordim	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	-
SAS Daumesnil Reuilly	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	-
SAS Etoile Résidence	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SAS Kléber Levallois	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SAS Kléfinances	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	92,2

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1996.

(2) Société absorbée en 1996.

* Comptes consolidés.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1996	% intérêt 1996	% intérêt 1995	% intérêt 1994
SAS Leblanc Paris 15	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SAS Sinkle		IG	100,0	92,4	-	-
SAS Suffren Paris 15	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SAS Taitbout Paris 9	Kléfinances	IG	100,0	92,3	92,3	-
SCI 50 rue de Bourgogne		IG	99,9	92,2	92,3	-
SCI Le Chêne Pierre		IG	100,0	92,2	92,3	-
Ségécé		IG	89,4	66,2	68,1	98,5
Ségécé Promotion		IG	100,0	66,2	68,1	98,5
Société Foncière Sinvim	Cie Bancaire	IG	99,9	99,9	99,9	99,0
Secteur Sinvim						
<i>Sociétés françaises</i>						
Sinvim	Cie Bancaire	IG	99,4	99,4	99,3	99,1
Sinvim Développement		IG	-	-	-	99,1
Sinvim et Cie		IG	100,0	99,6	99,5	99,4
Sinvim Ile-de-France SNC		IG	-	-	-	99,1
Sinvim International		IG	-	-	-	99,1
Sinvim Régions SNC		IG	-	-	-	99,1
Sinvim Cogédim Sinvim Vente		IG	-	-	-	99,3
Sinvim IDF (ex Sofevente)		IG	100,0	99,4	99,3	99,1
Secteur Cardif						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cardif SA	Cardif	IG	60,5	60,2	60,6	59,7
Banque Financière cardif	Cardif	IG	100,0	60,6	60,9	60,1
Cardif Bancaire Transaction		IG	100,0	86,9	87,0	86,7
Cardif Gestion	Cardif	IG	100,0	60,5	60,9	60,1
Cardif Risques Divers	Cardif	IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Cardif Société Vie	Cardif	IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Cardim		IG	-	-	-	59,7
Cavinam	Cardif	IG	100,0	60,2	-	-
Firem	Cardif	IG	100,0	62,5	62,9	62,1
Gestion Croissance		IG	98,0	50,8	53,8	56,1
Hélios Société Vie	Cardif	IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Kleber Finance Conseil		IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Union Européenne d'Assurances		IG	51,0	30,7	30,9	30,5
ACFI	Cardif	IP	50,0	32,1	60,6	59,7
Antarius		IP	50,0	30,1	-	-
Finaref Risques Divers		IP	40,0	24,1	24,2	23,9
Finaref Vie		IP	40,0	24,1	24,2	23,9
Fructivie*		ME	19,9	12,0	16,3	16,1
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cardif Polska		IG	100,0	60,2	-	-
Cardif Provita		IG	100,0	60,2	-	-
Cardif Services BV		IG	100,0	60,2	-	-
Cardif Leven		IG	100,0	60,2	60,6	-
Cardif Assicurazioni		IG	100,0	60,2	60,6	-
Cardivida		IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Cie Bancaire UK (actions C)		IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Cybèle Ré		IG	100,0	60,2	60,6	59,7
Eolia		IG	100,0	60,2	59,3	58,5
European Ré		IG	100,0	53,4	53,7	52,9
Financial Telemarketing Services Ltd		IG	100,0	53,4	53,7	45,5
Investlife		IG	80,0	48,2	48,4	47,8
Pinnacle Holding		IG	88,7	53,4	53,7	52,9

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1996.
* Comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1996	% intérêt 1996	% intérêt 1995	% intérêt 1994
Pinnacle Insurance		IG	100,0	53,4	53,7	52,9
Pinnacle Insurance Management Services		IG	100,0	53,4	53,7	52,9
Pinnacle Insurance Property Services		IG	100,0	53,4	-	-
Centro Vita Assurances		IP	49,0	29,5	-	-
Banca del salento		ME	4,5	2,4	-	-
Sociétés diverses						
<i>Sociétés françaises</i>						
Banque Directe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	95,0
Cie de Placement et de Prévoyance	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Cortal	Cie Bancaire	IG	100,0	99,3	99,3	99,3
Élan Europe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière de la CB	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
GAM CB		IG	98,9	73,8	77,5	77,6
GEP CB		IG	96,5	79,4	81,3	81,6
Gerfonds	Cie Bancaire	IG	100,0	98,8	98,8	98,8
Institut de télémarketing	Cie Bancaire	IG	99,9	99,2	99,3	99,2
Kléber Portefeuille	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Kléber Promotion	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
Klécinq	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Kléline SA		IG	60,0	60,0	-	-
Klep 1 SAS	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	-	-
Klétois		IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Presbourg Etoile et Cie		IG	100,0	99,9	99,9	99,9
S.I. 89 Neuilly		IG	100,0	99,8	99,8	99,8
SA 22 La Pérouse		IG	-	-	99,9	99,9
SA 37 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
SA de Flers	Cie Bancaire	IG	100,0	99,8	99,8	-
SAS 5 Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SAS Combs-la-Ville	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
SAS Louis-Philippe	Cie Bancaire	IG	100,0	99,8	99,8	-
SAS Vacquerie	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
SCI Parkings Presbourg		IG	-	-	-	99,9
SNC Cortal Gestion (ex Gerfonds 2)		IG	100,0	99,3	99,3	-
SNC Cortal Pierre Gestion		IG	100,0	99,3	99,3	-
Société de Gestion		IG	97,6	80,0	82,7	82,7
CLF Banque		ME	20,0	20,0	-	-
SIS	Cie Bancaire	ME	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cie Bancaire US		IG	-	-	-	100,0
Cortal Bank Luxembourg		IG	60,0	59,6	59,6	59,6
Cortal Belgique		ME	40,0	39,8	39,8	39,8

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1996.

9. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉS AU BALO

Le règlement 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider par intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence ; il s'agit notamment des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière.

Dans les comptes présentés ci-après, les filiales et sous-filiales suivantes, bien que contrôlées ont donc été mises en équivalence au lieu d'être consolidées par intégration globale ou proportionnelle :

Acfi ; Antarius ; Cardif Société Vie ; Cardif Leven ; Cardif Assicurazioni ; Cardivida ; Cardif Polska ; Cardif Provita ; Cardif Services BV ; Cavinam ; Centro Vita Ass. ; Cybèle Re ; Eolia ; European RE ; Financial Telemarketing Services Ltd ; Gestion Croissance ; Hélios Société Vie ; Cardif Risques Divers ; Investlife ; Finaref Vie ; Finaref Risques Divers ; Pinnacle Insurance ; Pinnacle Insurance Management Services ; Pinnacle Insurance Property Services ; Union Européenne d'Assurances.

Ségécé ; Ségécé Promotion ; Sinvim ; Sinvim et Cie ; Sinvim Ile-de-France SNC.

Presbourg Étoile et Compagnie ; Kléber Promotion, Cordim.

Par ailleurs, ces bilan et compte de résultat consolidés sont présentés selon le format prévu au Règlement 91-02.

Bilan consolidé de la Compagnie Bancaire

en milliers de francs

ACTIF	1996	1995	1994
Caisse, banques centrales, CCP	298 575	148 947	51 216
Effets publics et valeurs assimilées	9 967 310	10 257 405	3 403 476
Créances sur les établissements de crédit	16 663 652	15 418 078	15 321 527
> A vue	3 933 894	2 577 751	1 693 853
> A terme	12 729 758	12 840 327	13 627 674
Créances sur la clientèle	152 212 174	146 370 418	154 305 845
> Autres concours à la clientèle	151 418 608	145 287 850	153 337 267
> Comptes ordinaires débiteurs	793 566	1 082 568	968 578
Opérations de crédit-bail et assimilées	28 964 917	28 953 077	30 902 862
Location simple d'immeubles	7 396 024	7 011 405	6 164 518
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 852 782	4 226 426	4 710 220
Actions et autres titres à revenu variable	1 901 755	869 493	923 915
Participations, activité de portefeuille et parts dans des entreprises liées	1 388 597	1 340 442	1 307 594
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	3 872 851	2 872 263	3 064 952
> Non financières	1 693 576	1 247 890	1 657 787
> Financières	2 179 275	1 624 373	1 407 165
Immobilisations incorporelles	95 199	68 022	131 141
Immobilisations corporelles	2 530 741	2 750 516	2 746 716
Capital souscrit non versé	8 502	12 290	12 879
Autres actifs	2 364 822	2 444 569	2 202 084
Comptes de régularisation	6 176 638	7 493 761	7 401 373
Ecarts d'acquisition	706 357	771 671	717 544
TOTAL DE L'ACTIF	238 400 896	231 008 783	233 367 862

PASSIF	1996	1995	1994
Dettes envers les établissements de crédit	54 865 751	49 474 853	36 705 809
> A vue	10 243 671	12 708 321	8 116 957
> A terme	44 622 080	36 766 532	28 588 852
Comptes créditeurs de la clientèle	10 615 991	11 958 104	8 115 604
> Comptes d'épargne à régime spécial	1 083 465	1 444 063	1 621 821
> A vue	158 654	10 749	536
> A terme	924 811	1 433 314	1 621 285
> Autres dettes	9 532 526	10 514 041	6 493 783
> A vue	2 333 372	2 165 923	1 935 145
> A terme	7 199 154	8 348 118	4 558 638
Dettes représentées par un titre	133 418 430	131 475 886	153 259 250
> Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	57 713 737	58 836 606	69 641 846
> Emprunts obligataires	75 704 693	72 639 280	83 617 404
Autres passifs	5 444 847	6 504 752	5 679 905
Comptes de régularisation	7 292 803	6 700 350	5 577 709
Ecarts d'acquisition	79 477	46 287	46 287
Provisions pour risques et charges	3 279 633	1 007 802	1 019 596
Dépôts de garantie à caractère mutuel	31 603	3 474	2 655
Fonds pour risques bancaires généraux	610 000	610 000	500 000
Dettes subordonnées	4 093 954	4 861 637	4 972 353
Capital souscrit	2 798 439	2 733 980	2 427 507
Primes d'émission	2 366 872	2 150 563	2 119 045
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, de conversion et différences sur mises en équivalence	14 052 141	12 265 650	11 859 160
> Part du Groupe	7 624 075	7 120 596	7 099 166
> Part des intérêts minoritaires	6 428 066	5 145 054	4 759 994
Résultat de l'exercice	- 469 568	1 182 255	1 082 982
> Part du Groupe	- 1 230 098	602 064	535 881
> Part des intérêts minoritaires	760 530	580 191	547 101
TOTAL DU PASSIF	238 400 896	231 008 783	233 367 862

HORS BILAN

en milliers de francs

	1996	1995	1994		1996	1995	1994
ENGAGEMENTS REÇUS	39 110 257	39 065 685	38 989 506	ENGAGEMENTS DONNES	58 796 825	50 965 644	40 522 104
Engagements de financement	36 505 234	36 825 867	36 502 886	Engagements de financement	45 690 653	41 152 444	33 783 434
> Engagements reçus d'établissements de crédit	36 505 234	36 825 867	36 502 886	> Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 385 385	1 488 645	1 459 843
Engagements de garantie	1 948 189	2 090 893	2 127 629	> Engagements en faveur de la clientèle	44 305 268	39 663 799	32 323 591
> Engagements reçus d'établissements de crédit	1 948 189	2 090 893	2 127 629	Engagements de garantie	12 232 738	9 652 012	6 387 716
Engagement sur titres	656 834	148 925	358 991	> Engagements d'ordre d'établissements de crédit	545 831	403 620	391 845
> Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-	> Engagements d'ordre de la clientèle	11 686 907	9 248 392	5 995 871
> Autres engagements reçus	656 834	148 925	358 991	Engagement sur titres	873 434	161 188	350 954
				> Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-
				> Autres engagements donnés	873 434	161 188	350 954

Compte de résultat consolidé de la Compagnie Bancaire

en milliers de francs

	1996	1995	1994
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 417 003	8 495 241	9 072 997
Intérêts et produits assimilés	31 371 921	32 087 752	35 477 906
> Sur opérations avec les établissements de crédit	1 238 452	1 322 127	1 297 020
> Sur opérations avec la clientèle	15 862 395	16 963 933	18 720 546
> Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 062 897	759 133	454 960
> Sur opérations de crédit-bail et assimilées	13 208 177	13 042 559	15 005 380
> Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	- 23 993 848	- 24 942 707	- 27 770 607
> Sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 160 353	- 3 002 642	- 2 700 107
> Sur opérations avec la clientèle	- 574 660	- 493 876	- 251 379
> Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 9 908 734	- 11 621 587	- 13 416 631
> Sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 10 350 101	- 9 824 602	- 11 402 490
Revenus des titres à revenu variable	124 691	187 297	190 559
Commissions (produits)	1 367 365	1 303 799	1 446 279
Commissions (charges)	- 190 298	- 154 476	- 161 330
Gains sur opérations financières	160 399	193 926	63 121
> Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	81 806	155 443	63 121
> Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	78 593	38 483	-
Pertes sur opérations financières	- 423 227	- 180 350	- 172 931
> Solde en perte des opérations sur titres de placement	-	-	- 5 760
> Solde en perte des opérations de change	- 11 454	- 36 899	- 423
> Solde en perte des opérations sur instruments financiers	- 411 773	- 143 451	- 166 748
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES	- 8 097 724	- 6 901 885	- 7 294 664
Autres produits d'exploitation	2 462 940	2 048 948	2 003 462
> Autres produits d'exploitation bancaire	60 849	55 452	56 648
> Autres produits d'exploitation non bancaire	2 402 091	1 993 496	1 946 814
Charges générales d'exploitation	- 6 092 684	- 5 627 859	- 5 476 461
> Frais de personnel	- 3 007 412	- 2 764 432	- 2 708 781
> Autres frais administratifs	- 3 085 272	- 2 863 427	- 2 767 680
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 439 613	- 389 964	- 337 705
Autres charges d'exploitation	- 1 231 620	- 551 247	- 455 858
> Autres charges d'exploitation bancaire	- 64 783	- 14 824	- 20 935
> Autres charges d'exploitation non bancaire	- 1 166 837	- 536 423	- 434 923
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	- 3 967 615	- 2 421 464	- 3 104 948
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	1 170 868	149 701	76 846
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	- 110 000	-
Résultat ordinaire avant impôt	319 279	1 593 356	1 778 333
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	-	331 698	-
Produits exceptionnels	-	331 698	-
Charges exceptionnelles	-	-	-
Résultat exceptionnel avant impôt	-	331 698	-
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 809 704	- 759 401	- 541 270
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS D'ENTREPRISES	20 857	16 602	- 154 081
MISES EN ÉQUIVALENCE	- 343 708	- 275 407	- 395 034
> Non financières	364 565	292 009	240 953
> Financières	- 469 568	1 182 255	1 082 982
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 1 230 098	602 064	535 881
> Part du Groupe	760 530	580 191	547 101
> Part des intérêts minoritaires	-	-	-

Compte de résultat consolidé de la Compagnie Bancaire Belge

Table of consolidated financial statements for the Compagnie Bancaire Belge, including income statement and balance sheet items.

Comptes consolidés des Sociétés de crédit

- 33 UFB LOCABAIL
35 CETELEM
37 UCB

Table of consolidated financial statements for UFB LOCABAIL, CETELEM, and UCB, including income statement and balance sheet items.

Comptes consolidés d'UFB Locabail

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1996	1995	1994
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	43	38	32
Créances sur les établissements de crédit	419	484	2 093
> Comptes à vue	152	52	260
> Comptes et prêts à échéance	267	432	1 833
Concours bancaires à la clientèle	28 412	27 610	29 271
> Crédits immobiliers	742	745	1 127
> Crédits à l'équipement des entreprises	5 944	6 014	6 437
> Crédits à l'équipement des ménages	46	55	57
> Immeubles donnés en crédit-bail	140	193	209
> Matériels donnés en crédit-bail	12 811	13 035	14 967
> Matériels donnés en location	6 474	5 573	5 013
> Affacturage	2 255	1 995	1 461
Investissements immobiliers	3	277	288
Titres	444	397	132
> Obligations et autres titres à revenu fixe	329	303	40
> Titres de participation	47	51	48
> Parts des sociétés mises en équivalence	68	43	44
Immobilisations corporelles	450	438	471
Immobilisations incorporelles	11	9	38
Autres actifs	343	296	366
Comptes de régularisation	650	915	866
Écarts d'acquisition	262	223	264
TOTAL DE L'ACTIF	31 037	30 687	33 821

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions de francs

	1996	1995	1994
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	1 348	1 311	1 295
> Charges générales d'exploitation	- 885	- 800	- 834
Charges de personnel	- 501	- 446	- 442
Participation et intéressement des salariés	- 5	- 6	- 3
Impôts et taxes	- 50	- 41	- 47
Commissions aux apporteurs	- 50	- 47	- 41
Autres frais généraux	- 279	- 260	- 301
> Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 30	- 58	- 36
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	433	453	425
> Charge du risque sur opérations de crédit	- 144	- 130	- 320
> Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	22	- 13	6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	311	310	111
> Impôt sur les sociétés	- 59	- 97	- 14
RÉSULTAT COURANT NET	252	213	97
> Amortissement des écarts d'acquisition	- 21	- 20	- 21
RÉSULTAT NET GLOBAL	231	193	76
> Part des tiers	6	5	- 18
> Part d'UFB Locabail	225	188	94

PASSIF

	1996	1995	1994
Dettes envers les établissements de crédit	23 117	23 449	25 934
> Comptes à vue	1 285	1 545	815
> Comptes et emprunts à échéance	21 832	21 904	25 119
Comptes créditeurs de la clientèle	987	931	858
> Comptes à vue	857	743	700
> Comptes à échéance	130	188	158
Dettes représentées par un titre	441	352	1 257
> Titres de créance négociables	441	352	159
> Emprunts obligataires	-	-	1 098
Autres passifs	1 475	1 475	1 541
Comptes de régularisation	859	617	561
Écarts d'acquisition	-	6	6
Provisions pour risques et charges	143	167	118
Emprunts participatifs ou subordonnés	116	99	109
Capitaux propres			
> Fonds pour risques bancaires généraux	500	500	500
> Capital, primes et réserves consolidées	3 168	2 898	2 861
> Résultat net global	231	193	76
Total capitaux propres	3 899	3 591	3 437
> Part des tiers	166	131	132
> Part d'UFB Locabail	3 733	3 460	3 305
TOTAL DU PASSIF	31 037	30 687	33 821

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

en millions de francs

	1996	1995	1994
PRODUIT DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	2 690	3 033	3 343
> Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	73	92	118
> Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	754	837	855
> Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	4	5	5
> Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	16	21	28
> Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 294	1 530	1 810
> Loyers nets des matériels donnés en location	549	548	527
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	-	8	7
> Dividendes	1	1	1
> Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	- 3	7	7
> Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	2	-	- 1
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	153	128	111
> Produits des opérations de location simple sur immeubles	16	21	12
> Plus et moins-values de cession d'immobilisations	-	- 3	- 2
> Prestations de services	51	33	26
> Produits accessoires	89	80	87
> Pertes et profits divers nets	- 3	- 3	- 12
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	- 1 495	- 1 858	- 2 166
> Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 1 606	- 1 953	- 2 309
> Produits sur opérations avec les établissements de crédit	128	246	294
> Intérêts des comptes de la clientèle	- 9	- 15	- 10
> Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 7	- 128	- 135
> Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 27	- 25	- 11
> Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	29	19	5
> Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	- 3	- 2	-
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	1 348	1 311	1 295

Comptes consolidés de Cetelem

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1996	1995	1994
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	10	11	5
Effets publics et valeurs assimilées	-	327	-
Créances sur les établissements de crédit	27 096	18 940	15 370
> Comptes à vue	514	326	308
> Comptes et prêts à échéance	26 582	18 614	15 062
Concours bancaires à la clientèle	56 263	52 008	46 523
> Crédits immobiliers	302	-	-
> Crédits à l'équipement des ménages	53 167	49 446	44 015
> Matériels donnés en crédit-bail	1 628	1 692	1 769
> Matériels donnés en location	1 114	870	739
> Affacturage	52	-	-
Opérations de titrisation	555	498	592
Investissements immobiliers	4	4	112
Titres	4 167	3 909	3 254
> Titres reçus en pension livrée	344	-	-
> Obligations et autres titres à revenu fixe	1 692	2 220	1 877
> Actions et autres titres à revenu variable	-	1	1
> Titres de participation	85	109	17
> Parts des sociétés mises en équivalence	2 046	1 579	1 359
Immobilisations corporelles	721	702	699
Immobilisations incorporelles	28	23	23
Autres actifs	561	638	513
Comptes de régularisation	814	613	448
Écarts d'acquisition	191	218	285
TOTAL DE L'ACTIF	90 410	77 891	67 824

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions de francs

	1996	1995	1994
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	5 748	5 298	4 850
> Charges générales d'exploitation	-3 087	-2 778	-2 528
> Charges de personnel	-1 233	-1 109	-1 026
> Participation et intéressement des salariés	-57	-65	-47
> Impôts et taxes	-138	-123	-107
> Commissions aux apporteurs	-329	-279	-231
> Autres frais généraux	-1 330	-1 202	-1 117
> Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-45	-49	-38
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	2 616	2 471	2 284
> Charge du risque sur opérations de crédit	-638	-523	-778
> Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	4	-23	-17
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 982	1 925	1 489
> Impôt sur les sociétés	-553	-589	-410
RÉSULTAT COURANT NET	1 429	1 336	1 079
> Amortissement des écarts d'acquisition	-116	-84	-68
> Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-	-110	-
RÉSULTAT NET GLOBAL	1 313	1 142	1 011
> Part des tiers	-1	7	5
> Part de Cetelem	1 314	1 135	1 006

en millions de francs, avant répartition

PASSIF	1996	1995	1994
Dettes envers les établissements de crédit	55 686	48 057	41 287
> Comptes à vue	1 910	1 018	1 226
> Comptes et emprunts à échéance	53 776	47 039	40 061
Comptes créditeurs de la clientèle	3 296	3 306	190
> Comptes à vue	204	224	190
> Comptes à terme	3 086	3 082	-
> Comptes d'épargne à régime spécial	6	-	-
Dettes représentées par un titre	18 818	14 788	16 005
> Titres de créance négociables	8 474	6 775	7 203
> Emprunts obligataires	10 344	8 013	8 802
Autres passifs	1 259	1 056	995
Comptes de régularisation	544	488	413
Provisions pour risques et charges	172	179	156
Emprunts participatifs ou subordonnés	568	1 082	1 083
Capitaux propres			
> Fonds pour risques bancaires généraux	110	110	-
> Capital, primes et réserves consolidées	8 644	7 683	6 684
> Résultat net global	1 313	1 142	1 011
Total capitaux propres	10 067	8 935	7 695
> Part des tiers	55	49	58
> Part de Cetelem	10 012	8 886	7 637
TOTAL DU PASSIF	90 410	77 891	67 824

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

en millions de francs

	1996	1995	1994
PRODUIT DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	7 416	7 242	7 050
> Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	7	-	-
> Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 125	6 927	6 683
> Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	185	238	278
> Loyers nets des matériels donnés en location	99	77	89
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS	364	295	247
ET DE PARTICIPATIONS	3	1	1
> Dividendes	3	1	1
> Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	-	-	-
> Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	361	294	246
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 089	857	753
> Produits des opérations de location simple sur immeubles	-	-2	3
> Plus et moins-values de cession d'immobilisations	-2	-1	-
> Produits liés aux opérations de titrisation	239	246	296
> Prestations de services	130	86	76
> Produits accessoires	724	530	380
> Pertes et profits divers nets	-2	-2	-2
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	-3 121	-3 096	-3 200
> Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-3 637	-3 258	-3 187
> Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 755	1 212	1 266
> Intérêts des comptes de la clientèle	-201	-28	-
> Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-731	-683	-716
> Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-479	-507	-633
> Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	191	171	80
> Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-19	-3	-10
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	5 748	5 298	4 850

Comptes consolidés de l'UCB

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1996	1995	1994
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	8	4	6
Effets publics et valeurs assimilées	-	109	-
Créances sur les établissements de crédit	1 473	1 547	2 176
> Comptes à vue	502	611	937
> Comptes et prêts à échéance	971	936	1 239
Concours bancaires à la clientèle	95 052	93 554	107 112
> Crédits immobiliers	85 106	83 037	95 866
> Crédits à l'équipement des entreprises	16	25	24
> Crédits à l'équipement des ménages	1 908	2 145	2 291
> Immeubles donnés en crédit-bail	6 484	7 345	8 031
> Matériels donnés en crédit-bail	19	20	23
> Affacturage	1 519	982	877
Opérations de titrisation	102	238	888
Investissements immobiliers	612	512	265
Titres	1 632	690	376
> Titres reçus en pension livrée	177	-	-
> Obligations et autres titres à revenu fixe	1 131	308	13
> Titres de participation	177	219	189
> Parts des sociétés mises en équivalence	147	163	174
Immobilisations corporelles	129	128	159
Immobilisations incorporelles	39	28	65
Autres actifs	688	554	554
Comptes de régularisation	287	381	393
Écarts d'acquisition	-	140	150
TOTAL DE L'ACTIF	100 022	97 885	112 144

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	1996	1995	1994
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	2 273	2 774	3 373
> Charges générales d'exploitation	-1 480	-1 481	-1 573
> Charges de personnel	-721	-701	-775
> Participation et intéressement des salariés	-	-	-
> Impôts et taxes	-54	-53	-60
> Commissions aux apporteurs	-197	-154	-159
> Autres frais généraux	-508	-573	-579
> Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-34	-41	-50
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	759	1 252	1 750
> Charge du risque sur opérations de crédit	-1 448	-1 741	-1 843
> Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-2 000	32	-161
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-2 689	-457	-254
> Impôt sur les sociétés	-1	-26	-19
RÉSULTAT COURANT NET	-2 690	-483	-273
> Amortissement des écarts d'acquisition	-140	-10	-10
> Résultat extraordinaire net	-	334	-
RÉSULTAT NET GLOBAL	-2 830	-159	-283
> Part des tiers	-38	157	50
> Part de l'UCB	-2 792	-316	-333

en millions de francs, avant répartition

PASSIF	1996	1995	1994
Dettes envers les établissements de crédit	77 663	73 656	84 638
> Comptes à vue	1 260	853	946
> Comptes et emprunts à échéance	76 403	72 803	83 692
Comptes créditeurs de la clientèle	888	1 627	1 946
> Comptes à vue	127	173	272
> Comptes à échéance	34	39	53
> Comptes d'épargne à régime spécial	727	1 415	1 621
Dettes représentées par un titre	13 879	16 133	18 670
> Titres du marché interbancaire	12 256	13 313	13 890
> Titres de créance négociables	654	855	2 815
> Emprunts obligataires	969	1 965	1 965
Autres passifs	526	620	663
Comptes de régularisation	914	611	694
Provisions pour risques et charges	2 484	497	575
Emprunts participatifs ou subordonnés	1 096	1 323	1 344
Avance d'actionnaire à capitaliser	2 000	-	-
Capitaux propres			
> Capital, primes et réserves consolidées	3 402	3 577	3 897
> Résultat net global	-2 830	-159	-283
Total capitaux propres	572	3 418	3 614
> Part des tiers	832	934	783
> Part de l'UCB	-260	2 484	2 831
TOTAL DU PASSIF	100 022	97 885	112 144

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

	1996	1995	1994
PRODUIT DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	9 200	10 466	12 451
> Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	8 163	9 267	11 148
> Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	110	85	64
> Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	224	271	345
> Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	701	841	894
> Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	2	2	-
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS	-24	-17	14
ET DE PARTICIPATIONS	-11	-2	-10
> Dividendes	-11	-3	-3
> Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	3	-	-
> Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-16	-12	27
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	141	288	350
> Produits des opérations de location simple sur immeubles	-1	1	5
> Plus et moins-values de cession d'immobilisations	12	10	15
> Produits liés aux opérations de titrisation	107	259	284
> Prestations de services	17	10	20
> Produits accessoires	17	21	42
> Pertes et profits divers nets	-11	-13	-16
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	-7 044	-7 963	-9 442
> Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-5 829	-6 675	-7 928
> Produits sur opérations avec les établissements de crédit	249	294	345
> Intérêts des comptes de la clientèle	-3	-2	2
> Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-1 349	-1 425	-1 443
> Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-54	-144	-385
> Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	56	48	21
> Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-114	-59	-54
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	2 273	2 774	3 373

Bilan résumé de la Compagnie Bancaire

au 31 décembre, en millions de francs

ACTIF	1996	1995	1994
Créances sur les établissements de crédit	149 872	138 801	147 139
Créances sur la clientèle	10 289	11 861	11 690
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	10 287	10 042	3 638
Titres de participation et de filiales	10 693	8 449	8 287
Immobilisations incorporelles et corporelles	120	140	141
Autres actifs et comptes de régularisation	4 930	5 254	6 330
TOTAL DE L'ACTIF	186 191	174 547	177 225

PASSIF	1996	1995	1994
Dettes envers les établissements de crédit	65 896	53 407	39 271
Comptes créditeurs de la clientèle	2 198	2 127	4 296
Dettes représentées par un titre			
> Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	39 374	41 246	46 905
> Emprunts obligataires	65 710	63 907	73 356
Autres passifs, comptes de régularisation, provisions	5 544	4 124	3 874
Dettes subordonnées	2 761	2 721	2 810
Capital, primes et réserves	7 020	6 702	6 367
Résultat de l'exercice	- 2 312	313	346
TOTAL DU PASSIF	186 191	174 547	177 225

HORS BILAN

au 31 décembre, en millions de francs

	1996	1995	1994
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	35 406	35 269	35 236
Engagements de garantie	448	379	322
Engagements sur titres	-	114	356
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME (À RECEVOIR)	50 199	49 856	45 402
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	25 305	25 382	19 293
Engagements de garantie	16 639	11 584	6 099
Engagements sur titres	108	124	357
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME (À LIVRER)	50 189	49 302	43 731
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (SOMME DES NOTIONNELS)	202 348	170 539	146 893

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

en millions de francs

	1996	1995	1994
Dividendes	289	421	508
Produits nets d'exploitation bancaire	244	153	433
PRODUIT NET BANCAIRE	533	574	941
Autres produits nets d'exploitation non bancaire	- 446	5	20
Plus et moins-values et provisions sur immobilisations financières	- 2 446	193	24
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	- 2 359	772	985
Frais généraux	- 181	- 208	- 179
Pertes et provisions sur créances	249	- 266	- 623
Impôt	- 21	15	163
RÉSULTAT NET	- 2 312	313	346

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour des raisons stratégiques visant à la restauration de la rentabilité de sa filiale UCB, le Groupe de la Compagnie Bancaire a pris le 3 décembre 1996 les décisions suivantes :

- cessation définitive de l'activité crédits aux promoteurs de l'UCB
- limitation de la production de l'activité financements immobiliers aux entreprises de l'UCB et de ses filiales en France et arrêt définitif de cette activité chez la filiale en Italie, UCB SOCABAIL IMMOBILIARE
- plan de renforcement de la compétitivité de l'activité financements immobiliers aux particuliers chez UCB, notamment par l'abaissement durable de ses coûts d'intermédiation

L'activité de promotion immobilière à risque de la filiale SINVIM a également été définitivement arrêtée.

Par ailleurs, le Groupe de la Compagnie Bancaire a vendu sur le marché, le 3 décembre, environ 6 % du capital de CETELEM, dont 1,25 % directement par la Compagnie Bancaire.

Ces décisions et les provisions constituées en conséquence se traduisent de la manière suivante au compte de résultat 1996 :

- Le provisionnement des titres UCB à leur quote-part d'actif net et le provisionnement complémentaire des titres UCB SOCABAIL IMMOBILIARE et SINVIM (y compris avances à capitaliser), entraînent une dotation de 2 750 MF enregistrée dans le poste Plus et moins-values et provisions sur immobilisations financières, et une reprise de provision sur créance SINVIM pour 264 MF dans le poste Pertes et provisions sur créances.

- Des provisions pour risques et charges, constituées en complément des provisions sur titres pour UCB SOCABAIL IMMOBILIARE et SINVIM et au titre du renforcement de la compétitivité des financements immobiliers aux particuliers de l'UCB, sont enregistrées pour un montant total de 452 MF dans le poste Autres produits nets d'exploitation non bancaire.

- Enfin, la plus-value réalisée par la Compagnie Bancaire sur la cession des titres CETELEM figure pour 305 MF en déduction du poste Plus et moins-values et provisions sur immobilisations financières.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions de francs

	Au 31.12.1995	Affectation du résultat de l'exercice 1995	Augmentations de capital (1)	Autres mouvements (2)	Résultat de l'exercice 1996	Au 31.12.1996
Capital, primes et réserves	6 702	40	280	- 2	-	7 020
Résultat de l'exercice	313	- 313	-	-	- 2 312	- 2 312
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 015	- 273	280	- 2	- 2 312	4 708

(1) Réinvestissement du dividende en actions et levées d'options et émission d'actions réservées aux salariés et aux retraités du Groupe, adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement CB 50.

(2) Diminution de 2 MF des autres réserves due à la cession de titres (reprise du poste amortissement par emploi de plus-values).

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS :

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS ET PRISES DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE

Article 356 de la loi sur les sociétés commerciales

Sociétés	Nombre de titres acquis en 1996	Pourcentage de capital détenu
ÉDITIONS LA PEROUSE	476	95,20 %
ACFI	124	5 %

Informations sur les filiales, participations et parts de sociétés

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés (filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Compagnie Bancaire)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital
Filiales (détention supérieure à 50 %)			
<i>Sociétés françaises</i>			
Financière Kléber	150 000	43 168	100,00
UFB-Locabail	574 086	1 301 095	64,61
Cetelem	1 915 450	5 828 780	61,74
UCB	1 676 664	- 2 058 626	68,49
Banque Directe	102 500	74 294	100,00
Compagnie de Placement et de Prévoyance	154 658	340 663	100,00
Klécinq	282 890	560 490	99,99
Klécar	1 350 000	1 787 239	99,99
Sinvim	212 759	- 1 012 939	99,37
Kléber Portefeuille	565 282	1 521 144	50,00
<i>Participations (détention comprise entre 10 % et 50 %)</i>			
<i>Sociétés françaises</i>			
Ségécé	10 000	70 132	38,39
Société Foncière de la Compagnie Bancaire	138 723	97 997	44,09
<i>Sociétés étrangères</i>			
UCB Socabail Immobiliare	Milan 6 858	33 545	49,00
UCB Credicasa	Milan 240 030	51 483	49,00
Union de Crédits Inmobiliarios SA	Madrid 367 724	- 15 109	10,00
CB UK Actions A	Sutton 519 868	5 393	18,20
CB UK Actions B	Sutton 650 548	360 657	50,00

Le siège social des sociétés françaises est au 5, avenue Kléber - 75116 Paris.

Les capitaux propres des sociétés étrangères sont convertis en francs au cours du 31 décembre 1996, leur résultat au cours moyen de l'année 1996.

Renseignements globaux

en milliers de francs

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
► Brute	10 212 902	107	206 059	1 201 847
► Nette	7 726 582	107	181 715	827 920
Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)	100 753 951	-	935 516	1 035 203
Montant des cautions et avals fournis par la Société	1 130 229	-	62 783	454 925
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	235 291	-	7 589	-

(1) Y compris les refinancements par pension ou escompte.

Résultat du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (1)	Montant des cautions et avals fournis par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
14 894	167 215	167 215	2 577 405	-	15 000
320 323	482 923	482 923	8 898 526	390 234	36 640
1 029 296	1 154 619	1 154 619	31 150 834	108 455	134 055
- 2 742 556	2 083 861	-	55 732 495 (2)	630 440	-
- 90 362	451 444	451 444	12 800	-	-
28 525	463 789	463 789	87 946	-	-
19 616	884 261	884 261	962 111	-	26 855
- 25 339	3 299 500	3 262 500	-	-	-
- 533 208*	316 491	-	816 619 (3)	1 100	-
698 758	847 923	847 923	350 000	-	22 611
21 258	54 964	54 964	-	61 909	7 563
98 168	134 963	115 597	921 034	874	-
- 41 613	80 329	204	496 639	270 205	-
21 261	167 326	167 326	-	-	-
16 278	41 100	41 100	-	-	-
150*	246 430	94 575	-	-	-
19 967*	637 820	495 873	-	-	-

(1) Y compris les refinancements par pension.

(2) Dont avance d'actionnaire à capitaliser de 2 000 000 milliers de francs. Cette avance est provisionnée à hauteur de 354 000 milliers de francs.

(3) Dont avance d'actionnaire à capitaliser de 700 000 milliers de francs. Cette avance est provisionnée à hauteur de 700 000 milliers de francs.

* Résultat provisoire.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DONT LA COMPAGNIE BANCAIRE EST ASSOCIÉ INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Noms	Adresses	Forme juridique
Echat 9	5, avenue Kléber - 75116 Paris	S.N.C.
Presbourg Etoile et Cie	37, rue La Pérouse - 75116 Paris	S.N.C.
GEP-CB	5, avenue Kléber - 75116 Paris	G.I.E.
GAM-CB	5, avenue Kléber - 75116 Paris	G.I.E.
SORAFE	5, avenue Kléber - 75116 Paris	S.C.P.

Résultats de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	1992	1993	1994	1995	1996
Situation financière en fin d'année					
➤ Capital social (en milliers de francs)	2 342 858,10	2 396 836,10	2 427 507,50	2 733 979,80	2 798 439,20
➤ Nombre d'actions émises	23 428 581	23 968 361	24 275 075	27 339 798	27 984 392
➤ Options de souscription en cours au 31 décembre	821 707	889 860	1 042 010	1 104 041	1 112 944
➤ Nombre total d'actions émises et potentielles	24 250 288	24 858 221	25 317 085	28 443 839	29 097 336
Résultat global des opérations effectives (en milliers de francs)					
➤ Chiffre d'affaires hors taxes	17 733 011	17 678 326	14 834 961	13 412 114	12 944 333
➤ Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	648 766	755 556	216 589	698 939	1 234 151
➤ Impôt sur les bénéfices	35 503	43 925	- 163 487	- 15 146	21 255
➤ Participation des salariés due au titre de l'exercice	4 228	11 000	6 500	4 663	1 680
➤ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	301 972	261 690	345 971	313 095	- 2 311 516
➤ Résultat distribué	234 286	239 684	242 751	273 398	279 844
Dividende versé à chaque action (en francs)					
➤ Avoir fiscal non compris	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
➤ Avoir fiscal compris	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Résultat des opérations, ajusté et rapporté à une action (1) (en francs)					
➤ Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	22,83	25,63	13,42	24,94	41,63
➤ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,32	9,57	12,43	11,01	- 79,44
Dividende					
Avoir fiscal non compris	9,09	9,09	9,09	10,00	10,00
Avoir fiscal compris	13,64	13,64	13,64	15,00	15,00
Personnel					
➤ Nombre de salariés au 31 décembre (2)	28	26	26	32	23
➤ Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	36 158	38 005	39 693	41 121	35 406
➤ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	17 712	19 004	19 862	20 269	21 637

(1) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre total d'actions émises et potentielles. Toutes les données par action sont ajustées pour tenir compte des opérations sur le capital, à savoir l'émission et l'attribution gratuite aux actionnaires, en 1995, de 2 476 619 actions libérées par capitalisation de réserves (1 pour 10).

(2) Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire y compris succursale de Madrid et bureau de représentation de Milan. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT GÉNÉRAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1996, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport*,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe ("Faits marquants de l'exercice") :

- La Compagnie Bancaire a intégré dans ses comptes les conséquences de la décision du 3 décembre 1996 qui porte sur l'accélération de son désengagement des risques immobiliers, tout en conservant le principe de leur gestion opérationnelle à long terme. Ainsi, des provisions relatives à UCB et ses filiales et à Sinvim ont été constituées pour un montant total de 2,9 milliards de francs.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 19 février 1997

Ernst & Young Audit
Antoine Bracchi
Patrice Coslin

Mazars & Guerard
José Murette
Jean-Louis Lebrun

*NDLR : ces comptes sont publiés au BALO et disponibles auprès de la société sur simple demande.

RAPPORT SPÉCIAL

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article 143 de cette loi.

Le 19 février 1997

Ernst & Young Audit
Antoine Bracchi
Patrice Coslin

Mazars & Guerard
José Murette
Jean-Louis Lebrun

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons procédé aux contrôles des comptes consolidés de la Compagnie Bancaire, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1996, tels qu'ils sont présentés en annexe et établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'annexe :

- La Compagnie Bancaire a intégré dans ses comptes les conséquences de la décision du 3 décembre 1996 qui porte sur l'accélération de son désengagement des risques immobiliers, tout en conservant le principe de leur gestion opérationnelle à long terme. Ainsi, des provisions ont été constituées pour un montant de 2,5 milliards de francs.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 19 février 1997

Ernst & Young Audit
Antoine Bracchi
Patrice Coslin

Mazars & Guerard
José Murette
Jean-Louis Lebrun

**RAPPORT
SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES
ET DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1997

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Compagnie Bancaire et en exécution de la mission prévue par les articles 186, 194-1, 195, 339-2 et 339-5 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur les diverses autorisations qui sont demandées par votre Directoire, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Il vous est proposé de déléguer à votre Directoire le soin d'arrêter les modalités des opérations suivantes d'émissions :

- d'actions ordinaires ;
- de différents types de valeurs mobilières composées donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou toute autre procédure, à tout moment ou date fixe, à des actions ordinaires qui seront émises à cet effet en représentation d'une part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions ou d'obligations assorties de bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ou toute autre forme autorisée par la loi ;
- de bons de souscription d'actions.

Ces diverses émissions ne pourront avoir effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à cinq milliards de francs et les émissions des seules valeurs mobilières composées et bons de souscription ne pourront avoir effet d'augmenter le capital social d'un montant supérieur à un milliard cinq cent millions de francs.

Les pouvoirs conférés au Directoire avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, portant sur le choix de la nature des valeurs mobilières à créer, la fixation des caractéristiques et des modalités de leur émission, lui seront délégués pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Il vous est demandé :

- de renoncer au profit des titulaires de valeurs mobilières composées ou bons de souscription susceptibles d'être émis en application des pouvoirs mentionnés ci-dessus, au droit préférentiel des actionnaires de souscrire les actions auxquelles ces valeurs donnent droit ;
- d'autoriser le Directoire à supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire les valeurs mobilières ou les bons de souscription, à condition que :
 - la somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions qui sera créée soit au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent le jour du début de l'émission, et qu'en outre le prix d'émission des bons émis seuls, par titre représentatif du capital à créer, soit tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice du ou des bons soit au moins égale à 105 % de cette moyenne ;
 - pour les émissions réalisées en France, les actionnaires bénéficient pendant dix jours au moins de la faculté de souscrire par priorité aux valeurs mobilières émises. Cette faculté ne sera pas négociable et devra s'exercer proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire ;
 - les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires fassent l'objet d'un placement public.

► d'autoriser le Directoire, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des valeurs mobilières ou des bons, à limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies ou à répartir librement les valeurs mobilières ou bons non souscrits, ou encore à les offrir au public totalement ou partiellement, le Directoire pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

Les pouvoirs ainsi donnés au Directoire se substitueraient à ceux de même objet qui lui ont été donnés par l'Assemblée générale du 22 mars 1995 et qui n'ont pas été utilisés à ce jour.

Nous avons examiné les projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital éventuelles pouvant résulter de l'exercice par le Directoire de ces autorisations, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination des prix d'émission ou des bases de conversion proposés.

Le montant des prix d'émission ou des bases de conversion n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur les propositions de renonciation et de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions éventuellement décidées par votre Directoire.

Le 19 février 1997

Ernst & Young Audit Mazars & Guerard
Antoine Bracchi José Murette
Patrice Coslin Jean-Louis Lebrun

**RAPPORT SPÉCIAL
SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION
OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS
ET MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE**

Assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1997

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Compagnie Bancaire et en exécution de la mission prévue par l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 174-19 du décret, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Le 19 février 1997

Ernst & Young Audit Mazars & Guerard
Antoine Bracchi José Murette
Patrice Coslin Jean-Louis Lebrun

**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE
SUR LA CONFORMITÉ DES CONDITIONS
DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE
AUX SALARIÉS AUTORISÉE PAR VOTRE AGE DU 20 MARS 1996**

(Article 155-2 du décret du 23 mars 1967)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 19 février 1996 sur l'émission d'actions réservée aux salariés autorisée par votre Assemblée générale extraordinaire du 20 mars 1996.

Cette assemblée avait délégué à votre Directoire le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives. Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre Directoire a décidé dans sa séance du 20 mars 1996 de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de F 6 840 000 par l'émission de 68 400 actions. Ce montant correspondant à l'hypothèse où la population des salariés en mai 1996 serait identique à celle du 31 janvier 1996 et si tous les bénéficiaires exerçaient leurs droits de souscription.

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mars 1996 et des indications fournies à celle-ci, et n'avons pas d'observation à formuler à leur sujet. Nous avons procédé au contrôle des informations données dans le rapport complémentaire du Directoire* sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les motifs précédemment invoqués à l'appui de la demande de suppression du droit préférentiel de souscription, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif, n'appellent pas d'observation de notre part. La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action n'appelle par non plus, de notre part, d'observation.

Le 22 mars 1996

Ernst & Young Audit Mazars & Guerard
Antoine Bracchi José Murette
Patrice Coslin Jean-Louis Lebrun

*Cf infra

**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE
SUR LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'AUGMENTATION
DE CAPITAL AUTORISÉE PAR LA HUITIÈME RÉOLUTION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 20 MARS 1996**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 mars 1996 a autorisé le Directoire à procéder, à l'occasion du Cinquantenaire de la Compagnie Bancaire, à une augmentation de capital d'un montant de huit millions de francs réservée aux salariés et retraités du Groupe adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise.

A l'examen de la situation des retraités, il s'est avéré que la majorité d'entre eux ne sont pas ou plus adhérents du P.E.E. et qu'ils ne peuvent, en conséquence participer à l'augmentation de capital telle qu'autorisée par l'Assemblée.

Le Directoire se propose donc d'utiliser l'autorisation donnée par l'Assemblée exclusivement au bénéfice des salariés du Groupe et de procéder à l'augmentation de capital dans les conditions ci-après.

I - BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires seraient tous les salariés des sociétés françaises du Groupe, y compris le personnel expatrié et détaché, quel que soit leur contrat de travail - à durée déterminée ou indéterminée - ou congé de fin de carrière - justifiant de six mois d'ancienneté au 31 mars 1996 et présents dans le Groupe en mai 1996.

II - NOMBRE D' ACTIONS À ÉMETTRE

Chaque bénéficiaire pourrait souscrire, par l'intermédiaire du FCP "CB 50", un nombre d'actions déterminé en fonction de son ancienneté, comme suit :

Année d'entrée dans le Groupe (ancienneté des bénéficiaires)	Nombre d'actions
► 1992 ou après (*) (6 mois à 4 ans)	5
► 1989 à 1991 (5 à 7 ans)	6
► 1986 à 1988 (8 à 10 ans)	7
► 1983 à 1985 (11 à 13 ans)	8
► 1980 à 1982 (14 à 16 ans)	9
► 1977 à 1979 (17 à 19 ans)	10
► 1972 à 1976 (20 à 24 ans)	11
► 1971 ou avant (25 ans et plus)	12

(*) sous condition d'une entrée antérieure au 1^{er} octobre 1995.

Si la population des salariés en mai 1996 était identique à celle du 31 janvier 1996 et si tous les bénéficiaires exerçaient leurs droits de souscription, le total des actions à émettre serait d'environ 68 400 pour 7 598 actifs.

III - PRIX DE SOUSCRIPTION

Conformément à la huitième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mars

1996, le prix de souscription serait de 421 F par action, correspondant à 80 % arrondis au franc supérieur, de la moyenne des vingt dernières cotations en bourse du 21 février 1996 au 19 mars 1996. Les actions nouvelles, au nominal de 100 F, seraient donc émises avec une prime d'émission de 321 F par action. Elles porteront jouissance du 1^{er} janvier 1996.

Le prix de souscription serait entièrement libéré à la souscription.

IV - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Dans le respect des conditions de délai prévues par l'article L 208-11 2° de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 174-25 du décret du 24 mars 1967 sur les sociétés commerciales, la souscription serait ouverte le 20 mai 1996 et serait close le 20 juin 1996.

V - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions seraient effectuées par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement "Compagnie Bancaire 50" constitué le 1^{er} février 1996 dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise du Groupe et dont l'agrément par la COB, sollicité le 6 février 1996, est en cours d'instruction. Elles seront reçues au siège social.

VI - RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL

L'augmentation de capital serait réalisée à concurrence du montant des actions souscrites par le Fonds Commun de Placement "Compagnie Bancaire 50", quel que soit ce montant.

Elle sera définitivement réalisée par le seul établissement de la liste des souscripteurs, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes de la société, conformément aux dispositions de l'article 174-29 du décret du 23 mars 1967.

**VII - INCIDENCE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
(article 155-2 du décret du 23 mars 1967)**

Pour un total d'actions à émettre de 68 400 (cf. II - dernier alinéa), l'incidence de l'augmentation de capital sur la situation de l'actionnaire (quote part de fonds propres) serait de - 0,12 F par action.

L'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt dernières cotations du 21 février 1996 au 19 mars 1996 serait de - 0,26 F par action.



COMPAGNIE BANCAIRE

Résolutions

Assemblée générale
ordinaire et extraordinaire
du 26 mars 1997



COMPAGNIE BANCAIRE

Résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire

• Première résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1996.

L'Assemblée générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1996 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1996 tels qu'ils lui ont été présentés et constate l'existence d'un résultat déficitaire de 2 311 516 479 francs.

• Deuxième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat déficitaire et la distribution d'un dividende de 10 francs par action (soit 15 francs avec l'avoir fiscal).

Il est proposé de renouveler, en des termes identiques, le droit donné aux actionnaires, chaque année depuis 1991, d'opter pour le paiement de leur dividende en actions à un prix égal à 90 % de la moyenne des cours des vingt bourses précédant l'Assemblée, diminuée de 10 francs.

Selon la proposition du Directoire, l'Assemblée générale impute sur les primes d'émission la perte de l'exercice 1996, nette du report à nouveau disponible de 26 305 178 francs, soit 2 285 211 301 francs. Les primes d'émission sont ainsi ramenées de 2 366 872 141 francs à 81 660 840 francs.

D'autre part, elle prélève sur le fonds de prévoyance (qui se trouve ainsi ramené de 883 000 000 francs à 603 156 080 francs) un dividende de 279 843 920 francs, soit 10 francs versés à chaque action y ayant droit. Compte tenu d'un avoir fiscal de 5 francs, du fait de l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurera à chaque action un revenu global de 15 francs.

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} avril 1997.

L'Assemblée décide, en application de l'article 66 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 1996. Chaque actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende attaché aux actions qu'il possède.

Le prix d'émission des actions nouvelles à remettre en paiement des dividendes sur option de l'actionnaire sera égal aux neuf dixièmes, arrondis s'il y a lieu au franc immédiatement supérieur, de la moyenne, diminuée du montant net du dividende, soit 10 francs, des premiers cours de l'action Compagnie Bancaire cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, à son choix, soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes 1996 porteront jouissance du 1^{er} janvier 1997.

La période d'exercice de l'option débutera le 1^{er} avril 1997 ; elle s'achèvera le 22 avril 1997 inclus. Les déclarations d'option seront reçues par les établissements habilités à payer les dividendes. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 23 avril 1997 recevra ses dividendes en espèces le 12 mai 1997.

Toutefois, chaque actionnaire pourra se faire payer ses dividendes en espèces par l'intermédiaire teneur de son compte dès le 1^{er} avril 1997 à la condition d'avoir, préalablement à ce règlement, mais postérieurement à la présente Assemblée, renoncé irrévocablement à exercer son droit d'opter pour un paiement en actions.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour déterminer et publier le prix d'émission des actions, assurer l'exécution des présentes

décisions, en préciser les modalités d'application, constater l'augmentation de capital qui en résultera, imputer sur les réserves disponibles les frais de ladite augmentation et apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts concernant le capital social.

Il est rappelé :

– que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1993 à 1995 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs ;

– que, par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été, soit remises en paiement du dividende des exercices 1992, 1993 et 1994 sur option de l'actionnaire, soit souscrites en 1993, 1994 ou 1995 par exercice d'options consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe, soit libérées par capitalisation de réserves et attribuées gratuitement aux actionnaires en 1995, le montant total des dividendes distribués s'est élevé à :

239 683 610 francs pour 1993,

242 750 750 francs pour 1994,

et 273 397 980 francs pour 1995 ;

– que 644 594 actions nouvelles ont été créées en 1996, dont 486 709 pour payer leurs dividendes 1995 aux actionnaires ayant opté pour un règlement en actions, 57 188 souscrites par les salariés du Groupe de la Compagnie Bancaire dans le cadre d'une augmentation de capital réservée commémorant le cinquantième du Groupe et 100 697 par exercice d'options consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

• Troisième résolution

Cette résolution a pour objet de prendre acte du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions particulières.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

• Quatrième résolution

Cette résolution a pour objet de prendre acte du changement de dénomination d'un des Commissaires aux comptes titulaires de la société.

L'Assemblée générale prend acte des opérations de fusion et de changement de dénomination sociale aux termes desquelles la société Ernst & Young Audit s'est trouvée substituée à la société Castel Jacquet et Associés, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

• Cinquième à septième résolutions

Ces résolutions ont pour objet de renouveler les mandats de membre du Conseil de surveillance de MM. Jacques de Fouchier, Nicholas Clive Worms et Christian Manset.

• Cinquième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jacques de Fouchier pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin en l'an 2000, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

• Sixième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Nicholas Clive Worms pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin en l'an 2000, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

• Septième résolution

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Christian Manset pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin en l'an 2000, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

• Huitième et neuvième résolutions

Ces résolutions ont pour objet de nommer membre du Conseil de surveillance un cen-

seur démissionnaire, en remplacement d'un membre du Conseil de surveillance dont le mandat expire et de nommer celui-ci censeur.

• Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte de l'arrivée à expiration du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jean Peyrelevede et nomme M. Peyrelevede censeur. Le mandat de M. Peyrelevede prendra fin en l'an 2000 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

• Neuvième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat de censeur de M. Claude Pierre-Brossolette et nomme celui-ci membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Jean Peyrelevede, dont le mandat vient à expiration. Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Pierre-Brossolette prendra fin en l'an 2000, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

• Dixième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire d'émettre des obligations.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à émettre des obligations aux conditions qu'il décidera, en francs ou en devises, à condition que l'encours total obligataire de la Compagnie Bancaire susceptible d'en résulter ne dépasse pas la limite de 110 milliards de francs. Il est rappelé que cet encours s'élevait à 66,1 milliards de francs au 31 décembre 1996.

Cette autorisation sera valable cinq ans. Elle renouvelle celle de même objet qui avait été donnée par l'Assemblée au 18 mars 1992.

• Onzième résolution

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à effectuer des opérations de régularisation des cours de l'action de la société.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à procéder à des achats en bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ses actions que la Compagnie Bancaire pourra détenir est fixé à 10 % du nombre des titres représentant le capital social.

Les actions acquises pourront soit être vendues en bourse, soit être cédées ou transférées par tous autres moyens ou annulées par une réduction du capital social.

Elles pourront également être utilisées en tout ou partie dans le cadre des options d'achat susceptibles d'être consenties par le Directoire à des salariés et mandataires sociaux de la Compagnie Bancaire et des sociétés de son groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1 000 francs et le prix minimum de vente à 350 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription.

L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois. Elle se substitue à celle de même objet donnée par l'Assemblée générale du 20 mars 1996.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Directoire qui pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tout ordre de bourse, signer tout acte de cession ou de transfert, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire.

• Douzième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 22 mars 1995 d'augmenter le capital social par l'émission d'actions à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, pour en préciser et en ajuster les limites par rapport à l'autorisation précitée.

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au Directoire d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions ordinaires à libérer par des incorporations de réserves, bénéfiques ou primes, dans la double limite d'un milliard de francs applicable à l'augmentation de capital social susceptible d'en résulter et de cinq milliards de francs s'appliquant au montant total du capital social. Il est rappelé que celui-ci s'élevait à 2 798 439 200 francs au 14 janvier 1997.

L'Assemblée générale décide, selon l'article 180-II de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites, les droits d'attribution formant rompus qui subsisteront après l'attribution à chaque actionnaire des titres nouveaux lui revenant par l'exercice de ses droits, feront l'objet d'un règlement en espèces : les actions nouvelles correspondant aux droits formant rompus seront vendues et le produit net de leur vente sera alloué aux titulaires de ces droits, au prorata de ces derniers, au plus tard trente jours après l'inscription à leur compte du nombre entier d'actions nouvelles attribuées. Les droits d'attribution ne seront pas eux-mêmes négociables.

L'Assemblée générale donne pouvoir au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions prévues par la loi, de

fixer les modalités et les dates des augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Ces pouvoirs sont conférés au Directoire pour une période de cinq ans. Ils se substituent à ceux de même objet qui lui avaient été donnés par l'Assemblée générale du 22 mars 1995.

• Treizième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 22 mars 1995 d'émettre, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans des limites ajustées par rapport à l'autorisation précitée, différents types de valeurs mobilières ou des bons de souscription, donnant accès, immédiat ou à terme, au capital social.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Directoire le pouvoir d'émettre, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, des valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital de la société, à savoir :

- des actions ordinaires,
- différents types de valeurs mobilières composées, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou toute autre procédure, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires qui seront émises à cet effet en représentation d'une part du capital social. Ces valeurs mobilières composées pourront prendre la forme d'actions ou d'obligations assorties de bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ou toute autre forme autorisée par la loi.

L'Assemblée générale confère, par ailleurs, au Directoire le pouvoir de procéder, indépendamment de toute autre émission, à l'émission de bons conférant à leur titulaire le droit de

souscrire à des actions ordinaires représentant une part du capital de la société.

Ces diverses émissions ne pourront avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à cinq milliards de francs, et les émissions des seules valeurs mobilières composées et bons de souscription ne pourront avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant global supérieur à un milliard cinq cents millions de francs. Il est rappelé que le montant du capital social était de 2 798 439 200 francs au 14 janvier 1997.

L'Assemblée générale supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription. La présente autorisation comporte également au profit des porteurs de toutes autres valeurs mobilières composées susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscrire les actions auxquelles ces valeurs donneront droit.

L'Assemblée générale décide que les valeurs mobilières à émettre seront à libérer en espèces, étant précisé cependant qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, cette émission pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

L'Assemblée générale décide, d'autre part, que les actionnaires disposeront, au moment de l'émission de valeurs mobilières décidée par le Directoire, d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible dans les conditions prévues par la loi.

Le Directoire pourra accorder aux actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qu'ils exerceront proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Le Directoire pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des

souscriptions recueillies ou répartir librement les valeurs mobilières ou bons non souscrits, ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement, le Directoire pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés précisées ci-dessus ou certaines d'entre elles.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment, déterminer la nature des valeurs mobilières à créer, fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission, en particulier celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre toutes mesures utiles, signer tous actes ou conclure tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions, constater les variations du capital qui en résulteront et procéder à la modification corrélative des statuts.

Ces pouvoirs sont donnés au Directoire pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Ils se substituent à ceux de même objet qui lui avaient été donnés par la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 22 mars 1995.

• Quatorzième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 22 mars 1995, de réaliser, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, mais sous certaines conditions, les émissions de différents types de valeurs mobilières ou de bons de souscription, donnant accès, immédiat ou à terme, au capital social, faisant l'objet de l'autorisation précédente.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions de valeurs mobilières ou de bons donnant accès,

immédiat ou à terme, à une quotité du capital social de la société faisant l'objet de la résolution qui précède pourront être réalisées, si le Directoire le juge opportun, avec suppression du droit préférentiel de souscription auquel l'Assemblée générale renonce expressément.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la condition :

1. que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions ordinaires qui sera créée par souscription, conversion, échange, exercice de bon ou toute autre procédure, soit au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent le jour du début de l'émission, et qu'en outre le prix d'émission des bons émis seuls, par titre représentatif du capital à créer, soit tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice du ou des bons soit au moins égale à 105 % de cette moyenne ;
2. que, pour les émissions réalisées en France, les actionnaires bénéficient, pendant dix jours au moins, de la faculté de souscrire par priorité les valeurs mobilières émises. Cette faculté ne sera pas négociable et devra s'exercer proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire ;
3. que les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires fassent l'objet d'un placement public.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment, pour déterminer la nature des valeurs mobilières à créer, fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission, en particulier celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre toutes mesures utiles, signer tous actes ou conclure tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions, constater les variations du capital qui en résulteront et procéder à la modification corrélative des statuts.

Ces pouvoirs sont donnés au Directoire pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Ils se substituent à ceux de même objet qui lui avaient été donnés par la dixième résolution de l'Assemblée générale du 22 mars 1995.

• Quinzième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Directoire en 1993 de consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la société, selon des modalités harmonisées avec l'évolution législative concernant le régime des options.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la société, selon les dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

En application de l'article 217-2 de cette loi, l'Assemblée autorise la société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue d'acquiescir les titres qu'elle proposera à ses salariés et mandataires sociaux et à ceux des sociétés de son groupe.

Les options de souscription ou d'achat attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5 % du capital social.

Le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription ou d'achat sera au moins égal à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option aura été consentie. Toutefois, dans le cas d'une option d'achat, ce prix ne pourra être inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société à la suite des achats opérés en application des articles

217-1 et 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Le prix à payer lors de la levée d'une option ne sera pas modifié pendant la durée de l'option, hors les cas d'ajustement définis par la loi.

Les actionnaires renoncent au profit des bénéficiaires des options de souscription à leur droit préférentiel de souscrire les actions qui seront émises lors de l'exercice de ces options.

Le délai d'exercice des options de souscription ou d'achat attribuées en application de la présente résolution sera au plus de huit ans. Le Directoire fixera, à l'intérieur de ces délais, les périodes au cours desquelles les options pourront être exercées. Il pourra subordonner la cession des actions obtenues à des conditions qu'il décidera.

Le pouvoir de consentir des options et d'en fixer les caractéristiques est donné au Directoire pour une période de cinq ans. Il pourra être utilisé en une ou plusieurs fois.

La présente autorisation rend caduc le solde inutilisé de l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat votée par l'Assemblée extraordinaire du 17 mars 1993.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée des actionnaires des opérations réalisées en application de la présente résolution.

• **Seizième résolution**

Cette résolution a pour objet de prendre acte des rapports complémentaires du Directoire et des Commissaires aux comptes sur les conditions de réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés que vous avez autorisée lors de la dernière Assemblée.

L'Assemblée générale, ayant pris connaissance, conformément aux dispositions de l'article 155-2, alinéa 3, du décret du 23 mars 1967, des rapports complémentaires du Directoire et des Commissaires aux comptes sur les conditions de réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mars 1996, prend acte de la conformité de cette augmentation de capital au regard de l'autorisation donnée par ladite Assemblée du 20 mars 1996 et des indications fournies à celle-ci.

• **Dix-septième résolution**

Cette résolution a pour objet de préciser dans les statuts, conformément aux exigences de la Loi du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières, que l'objet de la société inclut la prestation de services d'investissement.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide :

- de préciser dans les statuts, conformément aux exigences de la loi du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières, que l'objet de la société inclut la prestation de tous services d'investissement et de tous services connexes aux services d'investissement ;

- et, à cette fin, de modifier l'article 3 des statuts par l'insertion, entre le deuxième et le troisième alinéa, d'un alinéa supplémentaire ainsi libellé : "la fourniture et l'exécution de tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 et de tous services connexes aux services d'investissement".

Le nouvel article se présente désormais comme suit :

"Article 3. Objet.

La Société a pour objet :

- toutes opérations de banque, de finance et de crédit ;
- la fourniture et l'exécution de tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 et de tous services connexes aux services d'investissement ;"

le reste de l'article étant inchangé.

• **Dix-huitième résolution**

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.



Rapport Annuel 1996

FINANCEMENT DE
L'EQUIPEMENT DES PARTICULIERS



SERVICES FINANCIERS
AUX ENTREPRISES



FINANCEMENTS IMMOBILIERS



ASSURANCE-VIE



INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
ET PROMOTION



EPARGNE



BANQUE DIRECTE
DES PARTICULIERS



COMPAGNIE BANCAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE

- 2 Les chiffres clés
- 4 Un Groupe de spécialistes
- 6 Un Groupe original
- 8 Une Direction collégiale
- 10 Un Groupe européen
- 12 Les métiers du Groupe



*En septembre 1996, six mois avant son décès,
Jacques de Fouchier, Président Fondateur
de la Compagnie Bancaire,
en célébrait le Cinquantenaire
avec, toujours intact,
son talent à deviner
les lendemains.*

"Il y a cinquante ans, en septembre 1946, je signais le véritable acte fondateur de la future Compagnie Bancaire, les statuts de l'UFEFE, ma première fille, votre grand-mère à tous.

Ce pourrait être l'occasion de réfléchir à la démographie et à la longévité comparée des personnes physiques et des personnes morales. Elles ont des points communs évidents : les lendemains de troubles profonds sont pour toutes deux favorables à la natalité, et c'est d'abord de leur ardeur à vivre que dépend leur longévité. Mais elles présentent aussi d'évidents contrastes : la mortalité infantile est beaucoup moindre chez les personnes physiques ; en revanche, il en est parmi les personnes morales qui battent de très loin le record de longévité des personnes physiques. Ces considérations pourraient m'entraîner fatalement à parler des malencontreux du grand âge chez certaines personnes morales pour lesquelles nous gardons amitié et révérence.

Je préfère limiter mon propos et inviter les plus anciens à se joindre à moi pour transmettre aux plus jeunes un message d'optimisme.

Mes chers jeunes amis, vous avez traversé une période difficile dont le terme est en vue. Nous ne vivons pas en effet une crise conjoncturelle classique, mais un point d'inflexion de notre civilisation, qu'il faut comprendre sans en avoir peur. Au lieu d'être le signal d'un vieillissement à son début, ce Cinquantenaire est un gage de durable vitalité.

Je lève ma coupe au prochain Centenaire, sans aucune nostalgie de ne pouvoir prétendre y participer. Longue vie et prospérité à la Compagnie Bancaire et à vous tous."

LIVRET L'ACTIONNAIRE

on et actionnariat

ervice Actionnaire

LES RÉSOLUTIONS

LES DONNÉES FINANCIÈRES

en cahiers séparés

PRÉSENTATION DU GROUPE

- Les chiffres clés
- Un Groupe de spécialistes
- Un Groupe original
- Une Direction collégiale
- Un Groupe européen
- Les métiers du Groupe

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA VENTE

- 19 La Technologie
au service
des Commerciaux
- 25 La Technologie
au service des Clients

RAPPORT DE GESTION

- 30 Message du Directoire
- 31 Une progression
soutenue de l'activité
- 35 Une politique sociale
dynamique
- 36 Une politique prudente
de refinancement
- 39 Un risque de crédit bas,
hors l'immobilier
- 41 Des pertes exceptionnelles
- 45 Motivations des résolutions
- 47 Les observations
du Conseil de Surveillance

LE LIVRET DE L'ACTIONNAIRE

- 51 Action et actionariat
- 55 Le Service Actionnaire

LES RÉOLUTIONS

LES DONNÉES FINANCIÈRES

en cahiers séparés

Les chiffres clés

RESULTAT NET CONSOLIDE en millions de francs

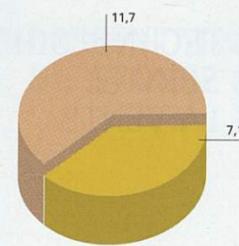
	Résultat net global	Part de la Compagnie Bancaire
1992	660	369
1993	461	365
1994	1 080	536
1995	1 178	602
1996	- 468	- 1 230

Le provisionnement exceptionnel de 2,5 milliards de francs décidé en 1996 entraîne une perte, mais éclaircit l'horizon de la Compagnie Bancaire, et accroît la visibilité sur sa véritable capacité bénéficiaire.

FONDS PROPRES en milliards de francs

18,8

milliards de francs de fonds propres totaux au 31 décembre 1996, après l'affectation proposée.



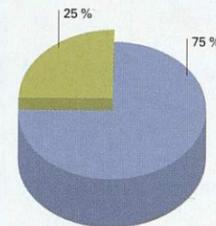
11,5%

Ratio Cooke estimé au 31 décembre 1996

■ Part de la Compagnie Bancaire ■ Part des tiers

REPARTITION DES EFFECTIFS au 31 décembre 1996

Avec 9 490 personnes, les effectifs du Groupe ont augmenté au total de 6 %, essentiellement hors de France.



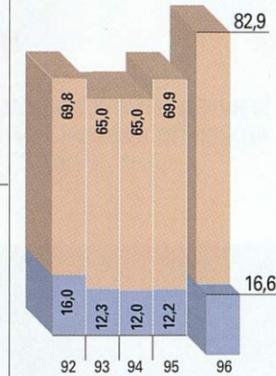
■ France ■ Etranger

CREDITS DISTRIBUES en milliards de francs

+19%

de croissance en 1996, à périmètre constant

Dans un environnement morose, cette croissance des nouveaux crédits est très satisfaisante.



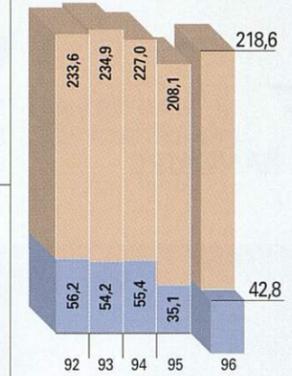
■ Total Groupe ■ dont étranger

ENCOURS DE CREDITS GERES en milliards de francs

+5,1%

de progression au 31 décembre 1996

La remontée de l'encours sera la source des profits futurs.



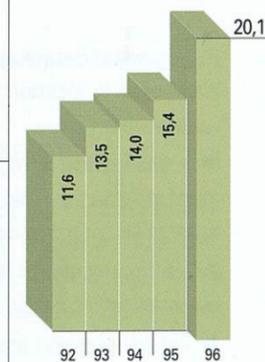
■ Total Groupe ■ dont étranger

EPARGNE COLLECTEE en milliards de francs

+30%

de croissance en 1996

Cette progression est due aux succès des produits d'assurance-vie de Cardif et de la Centrale des Placements de Cortal.

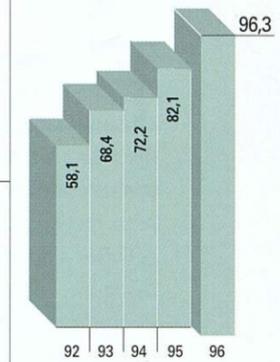


EPARGNE GEREE en milliards de francs

+17%

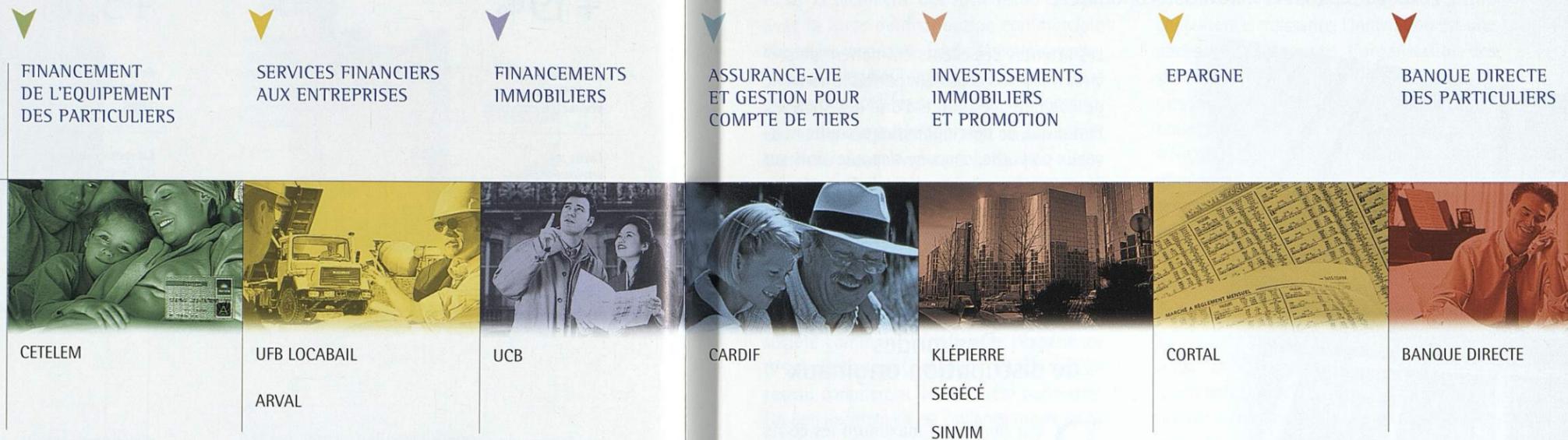
de progression au 31 décembre 1996

L'épargne gérée poursuit sa croissance à un rythme soutenu.



Un Groupe de spécialistes

Le Groupe de la Compagnie Bancaire est l'un des principaux groupes bancaires européens spécialisés dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises.



En dédiant à chaque nouveau besoin financier identifié une société spécifique, le Groupe s'est construit et organisé sur une idée originale pour le secteur bancaire. Initialement spécialisé dans les différents métiers du crédit, il a ensuite étendu ses activités à l'investissement immobilier, l'assurance-vie, l'épargne, la location longue durée de flotte de véhicules et, plus récemment, la banque sans guichets pour les particuliers.

Ses métiers

Les principaux métiers du Groupe sont :

- les services financiers aux entreprises avec UFB Locabail pour le financement des biens

d'équipement des entreprises et l'affacturage, et Arval pour la location longue durée de parcs automobiles ;

- le financement de l'équipement des particuliers avec Cetelem, et sa filiale Cofica qui finance l'achat automobile sur le lieu de vente ;
- les financements immobiliers avec l'UCB, essentiellement à destination des particuliers ;
- l'investissement immobilier, la promotion et la gestion de centres commerciaux exercés respectivement par Klépierre, Sinvim et Ségécé ;
- l'assurance-vie et la gestion pour compte de tiers avec Cardif ;
- l'épargne distribuée par marketing direct avec Cortal ;

- la banque directe des particuliers, enfin, avec la Banque Directe.

Son organisation

La Compagnie Bancaire est un holding coté en bourse à Paris, où elle est inscrite à l'indice CAC 40, à Londres et à Bruxelles. Elle détient des participations majoritaires dans ses sociétés et remplit plusieurs missions.

- **Organe de coordination**, elle définit les objectifs du Groupe. Elle a adopté un mode de direction collégial avec un Directoire et un Conseil de Surveillance. Le Comité Directeur qui réunit, autour du Président du Directoire de la Compagnie Bancaire, les présidents des principales filiales,

élabore les grands axes de la stratégie du Groupe et en coordonne la mise en œuvre. Développement, organisation, gestion des ressources humaines, politique commerciale, produits et, surtout, résultats économiques et financiers relèvent de la responsabilité des sociétés.

- **Centrale de refinancement** du Groupe, elle collecte sur les marchés les ressources nécessaires au financement de l'activité de ses filiales de crédit, en s'appuyant sur la reconnaissance de sa signature financière.
- **Prestataire** d'un certain nombre de services pour ses sociétés, la Compagnie Bancaire intervient notamment en matière fiscale, juridique, technique et dans le domaine des relations sociales.

Un Groupe original

Le Groupe de la Compagnie Bancaire exerce les principaux métiers de la banque de détail, mais occupe une place particulière parmi les établissements financiers. En effet, il se distingue par sa fidélité aux principes fondateurs qui ont fait sa force tout au long de son histoire : spécialisation par métier, originalité des modes de distribution, choix du partenariat et innovation continue.



La spécialisation par métier

La spécialisation des sociétés est la première caractéristique du Groupe de la Compagnie Bancaire. Conjugée à une autonomie dans l'action commerciale et la politique de développement, cette spécialisation induit le professionnalisme. Toutes les sociétés peuvent ainsi se consacrer pleinement à la connaissance de leur marché et, en utilisant les moyens technologiques qu'elles ont développés, adapter constamment leur offre de produits et de services à l'évolution des besoins de leur clientèle.

Les attentes des clients en matière de services financiers dépassent parfois le domaine de compétence propre d'une des sociétés. Plutôt que de développer des produits nouveaux pour elle, chacune s'appuie alors sur l'expertise des autres sociétés du Groupe pour proposer une offre élargie. Par exemple, Cetelem, Cofica, Cortal, UFB Locabail, l'UCB et la Banque Directe commercialisent les contrats d'assurance-vie de Cardif.

Des modes de distribution originaux

Pour limiter au maximum les coûts d'intermédiation et proposer une offre compétitive, les sociétés du Groupe ont mis en place des modes de distribution originaux. Ainsi, elles ont choisi de se développer avec un nombre limité d'agences en s'appuyant sur les réseaux de distribution de leurs prescripteurs. Distributeurs, concessionnaires automobiles, agents immobiliers, courtiers, gestionnaires patrimoniaux ou réseaux bancaires, ces partenaires mettent en relation les sociétés avec leurs clients finaux. Si ce mode de commercialisation reste prédominant dans le Groupe, certaines sociétés ont choisi de diversifier encore les moyens d'approche de leur clientèle. Pratiqué depuis de nombreuses années par Cetelem par exemple, le marketing direct a été le choix original fait par Cortal et la Banque Directe à leur création. Les sociétés l'utilisent pour proposer de nouveaux produits à leur clientèle ou conquérir de nouveaux clients.

Le choix du partenariat

Le partenariat est l'un des pivots du développement de la Compagnie Bancaire. Il se caractérise par l'alliance de la technicité des sociétés du Groupe avec la force de distribution commerciale d'associés de qualité. Elles ont noué des relations privilégiées avec des partenaires issus de presque tous les secteurs de l'économie.

La relation de partenariat doit constamment s'enrichir pour vivre dans la durée. Fondée sur le pragmatisme, elle peut prendre des formes très diverses, susceptibles d'évoluer avec le temps, le volume d'affaires réalisé ou les mutations de l'environnement. Elle se concrétise souvent par la création d'une entité spécifique, détenue conjointement. La société commune bénéficie de l'expérience des sociétés de la Compagnie Bancaire et du réseau commercial de la société partenaire. Un bon exemple en est l'alliance nouée cette année par Cetelem avec le Crédit Lyonnais dans le crédit à la consommation.

Conforté par les résultats de cette stratégie sur le marché français, le Groupe en a fait un instrument au service de son développement européen. La création de filiales étrangères en association avec des partenaires locaux permet de minimiser les risques et les frais, tout en accédant plus rapidement au marché. Ainsi, en 1996, la Compagnie Bancaire a pris une participation de 3,5 % au capital de la Caisse d'Épargne de Florence, pour consolider les différents partenariats déjà noués en Italie. En effet, la principale caisse d'épargne de Toscane est associée à Cetelem dans Findomestic, le numéro deux transalpin du crédit à la consommation, à Cardif dans Centrovita, ainsi qu'à Arval, dans Arval Italie. Pour élargir son implantation dans le sud de ce pays, Cardif a pris 4,5 % du capital de son nouveau partenaire, la Banca del Salento.

L'innovation permanente

Pour le Groupe de la Compagnie Bancaire, confronté à un environnement en perpétuelle mutation et présent sur des marchés soumis à une concurrence croissante, l'innovation est une nécessité permanente. L'organisation des sociétés intègre les méthodes et technologies les plus récentes. Grâce à une informatique puissante et décentralisée, à un recours fréquent à la télématique, les sociétés ont pu développer des outils de pointe qu'elles utilisent, par exemple, pour la sélection des dossiers de crédit, le recouvrement des créances, les liaisons commerciales ou encore en marketing direct.

Cette capacité d'innovation se traduit aussi par la création de produits et de services. Ainsi, en 1996, l'UCB a conçu et lancé Star'immo, un prêt immobilier "à la carte" qui permet au client de regrouper dans un même contrat jusqu'à six prêts immobiliers d'origine différente. Depuis l'été 1996, Cortal propose la Sicav des Sicav, un produit d'épargne grand public composé de parts des Sicav les plus performantes du marché. L'innovation se concrétise enfin par la création de nouvelles sociétés. La Banque Directe, première banque sans guichets en France, a été lancée en 1994 pour répondre aux attentes des consommateurs qui recherchent un service bancaire complet à domicile.

Une Direction collégiale

Conseil de Surveillance*

JACQUES DE FOUCHIER
PRÉSIDENT FONDATEUR

ANDRÉ LÉVY-LANG
PRÉSIDENT

PHILIPPE DULAC
VICE-PRÉSIDENT

JEAN-YVES HABÉRER
PRÉSIDENT HONORAIRE

MICHEL FRANÇOIS-PONCET
PRÉSIDENT D'HONNEUR

NICHOLAS CLIVE WORMS

ANTONIO BORGES

JEAN-CLAUDE COLLI

FRANÇOIS HENROT

DENIS KESSLER

CHRISTIAN MANSET

CLAUDE PIERRE-BROSSOLETTE

Assistent également aux réunions du Conseil de Surveillance

JEAN CHICOYE

MICHEL FÉTIZON

BORIS MÉRA

HUBERT DE NONNEVILLE

Collège des Censeurs*

CHARLES DE CROISSET

MAURICE LAURÉ

JEAN PEYRELEVADE

RENÉ THOMAS

**Sous réserve des décisions de l'Assemblée du 26 mars 1997.*

Comité d'Audit

ANTONIO BORGES

DENIS KESSLER

ANDRÉ LÉVY-LANG

CHRISTIAN MANSET

Comité des rémunérations

CHARLES DE CROISSET

PHILIPPE DULAC

MICHEL FRANÇOIS-PONCET

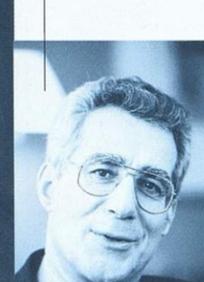
CLAUDE PIERRE-BROSSOLETTE

Comité Directeur

BERNARD MÜLLER*
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



BERNARD AUBERGER*
PRÉSIDENT DE LA BANQUE DIRECTE
ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE CORTAL



Didier Browne*
PRÉSIDENT DE L'UCB



FRANÇOIS DAMBRINE*
PRÉSIDENT D'UFB LOCABAIL

MICHEL CLAIR*
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA COMPAGNIE
BANCAIRE, PRÉSIDENT DE
KLÉPIERRE ET SINVIM



MARC MANGEZ*
PRÉSIDENT DE CETELEM



PAUL VILLEMAGNE*
PRÉSIDENT DE CARDIF



PHILIPPE WAHL
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT DE LA
COMPAGNIE BANCAIRE

**Membres du Directoire*

Participent également au Comité Directeur

PASCAL BONNET CONSEILLER DU DIRECTOIRE
PIERRE SIMON CONSEILLER DU DIRECTOIRE

Un Groupe européen

Pour la Compagnie Bancaire, l'expansion internationale est l'un de ses grands axes de développement. La dimension européenne vise, d'une part, à répondre à l'impératif de la croissance, d'autre part, à accompagner les partenaires commerciaux des sociétés du Groupe hors des frontières.

Initié il y a une dizaine d'années, le développement hors de France s'effectue progressivement, avec méthode et pragmatisme, les sociétés exportant les métiers qu'elles maîtrisent bien en France.

A la fin de 1996, le Groupe était présent dans treize pays, hors la France.

Le mode d'implantation international de la Compagnie Bancaire n'est pas figé dans une approche unique, mais varie en fonction des opportunités, des pays et des marchés. Ce peut être un rachat, la création d'une société, avec ou sans partenaire local.

L'acquisition d'une société présente l'avantage de faire gagner du temps. C'est, par exemple, la solution qu'ont retenu UFB Locabail, avec le rachat d'UFB Humberclyde, et Cardif, avec celui de Pinnacle, pour s'implanter sur le marché britannique.

Si elle est plus lente, l'installation par la création d'une nouvelle société permet un transfert plus aisé des méthodes et savoir-faire déjà éprouvés en France. Dans ce cas également, selon les caractéristiques du métier, du marché et de son environnement légal, fiscal ou social, les sociétés choisissent de se lancer seules ou de s'associer avec des entreprises du pays. Grands distributeurs, constructeurs ou institutions financières, ceux-ci apportent alors leur connaissance du tissu local et des moyens d'accès à la clientèle. L'Espagne fournit l'exemple d'un pays où les

particularismes ont conduit Cetelem à construire seul sa filiale Fimestic, alors que l'UCB a préféré s'associer au Banco Santander pour lancer UCI.

Dans tous les cas, le Groupe transfère, en les adaptant aux particularismes du pays, son expertise en matière de risques, de recouvrement et d'informatique. La Compagnie Bancaire assure, pour sa part, le refinancement de ses filiales de crédit en Europe.

En 1996, plusieurs sociétés du Groupe ont complété leur présence européenne, comme Arval en Espagne, Cetelem aux Pays-Bas ou Cardif en Allemagne. Afin de renforcer leur position dans des pays où elles sont déjà établies, certaines ont signé de nouveaux accords de partenariat, comme Pinnacle, filiale britannique de Cardif, avec Commercial Union, ou UFB Locabail avec RVI (Renault Véhicules Industriels) en Grande-Bretagne et en Italie. Enfin, le Groupe a pris pied dans certains pays de l'Est, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, et au Maroc.

Cetelem a choisi de passer des accords avec des partenaires locaux - la Première Banque Municipale à Prague, la banque MBFB à Budapest et la Banque Commerciale du Maroc dans ce pays - tandis que Cardif a démarré seule ses nouvelles filiales ou succursales ouvertes en 1996 hors de France.



Les métiers du Groupe

Depuis sa création en 1946, le Groupe de la Compagnie Bancaire s'est développé par une approche par métiers, en choisissant des secteurs auxquels les grandes banques généralistes ne s'intéressaient guère. Cette stratégie de spécialisation a structuré le Groupe autour de sociétés pôles dans chacun de ses principaux métiers. Chacune a décliné les caractéristiques originales de la Compagnie Bancaire, ses modes de distribution, sa politique de partenariat pour mieux répondre aux besoins de son marché et de leur évolution.

Financement de l'équipement des particuliers

DONNÉES CLÉS 1996

Président du Directoire
MARC MANGEZ
Collaborateurs :
3 953 personnes

Crédits distribués
56,0 Mds F

Encours de crédits géré
79,7 Mds F

Contribution au résultat net
global du Groupe
1 320 MF

PRINCIPALES IMPLANTATIONS HORS DE FRANCE

Belgique
Cetelem Belgium
Fimagroup*
Espagne
Cofidis España*
Eurocredito
Fimestic
FIPryca*
Hongrie
Magyar Cetelem
Italie
Findomestic*
Maroc
Attijari Cetelem
Portugal
Cetelem Portugal
République tchèque
Cetelem CR

*Participation non majoritaire

CETELEM

cetelem est le spécialiste du financement de l'équipement des ménages et, plus largement, du crédit aux particuliers.

Chez les commerçants, la société propose aux consommateurs une large palette de financements de leurs achats de biens matériels ou de services : du prêt classique à la carte de crédit, souvent personnalisée aux couleurs de l'enseigne. La collaboration avec les distributeurs se concrétise parfois à travers des accords spécifiques sur lesquels Cetelem fonde une part significative de son expansion.

Dans ses propres agences, une centaine en France, ses attachés commerciaux offrent une gamme complète de produits et services : crédits pour l'équipement du foyer, prêts personnels, cartes de crédit, financement du logement ou de travaux



d'aménagement, mais aussi produits d'épargne, d'assurance et d'assistance.

Lancé en 1985, le produit phare de Cetelem est la carte Aurore. Dans le cadre d'une stratégie de fidélisation de la clientèle, l'offre de services liés à cette carte est sans cesse améliorée. Aurore est acceptée dans plus de 100 000 points de vente et détenue par 7 millions de porteurs en Europe, dont 2 millions hors de France. Gratuite, elle est à la fois un moyen de paiement et une réserve permanente d'argent. Elle est aussi utilisée comme support multi-services par des établissements financiers et des compagnies d'assurance avec lesquels Cetelem a conclu des accords de partenariat.

En 1996, Cetelem a élargi sa présence dans les départements d'outre-mer par l'ouverture de deux agences aux Antilles et par une prise de participation dans le Crédit Moderne, également installé en Guyane et à la Réunion. La société a accéléré son implantation internationale cette année en concrétisant trois projets : en République tchèque, en Hongrie et au Maroc.

Filiale à 100 % de Cetelem, Cofica est spécialisée dans le financement de l'acquisition d'automobiles sur le lieu de vente. Elle collabore en France avec environ 5 000 concessionnaires et agents de toutes marques. Elle est également associée à certains constructeurs. Parallèlement, Cofica mène des actions de fidélisation de sa clientèle par des offres de crédit direct. Elle finance aussi des flottes automobiles (Cofiparc), ainsi que les véhicules ou autres biens d'équipement des professions médicales (CMV).

Services financiers aux entreprises

UFB LOCABAIL ARVAL



est spécialisée dans les services financiers aux entreprises.

Aujourd'hui, partenaire privilégié de plus de 90 000 PME, elle s'est développée grâce à une diversification de ses activités et à une expansion hors de l'Hexagone.

Le cœur de son métier est de financer, à moyen terme, les investissements des PME-PMI en biens d'équipements. Il s'agit aussi bien de bureaux que de machines de production, en passant par les matériels de transport, de travaux publics et les équipements de logistique. UFB Locabail est présente dans tous les secteurs de l'économie : industrie, commerce, transports routiers, BTP, agriculture et professions libérales.

L'offre d'UFB Locabail est complète : crédit, crédit-bail, location financière. Très souple dans son utilisation, la location financière séduit de plus en plus de clients ; elle dépasse maintenant, en montant annuel, les autres formes de financement.

Soucieuse de répondre à l'évolution des besoins de sa clientèle, UFB Locabail s'est développée

depuis 1984 dans l'affacturage. Cette formule consiste, pour la société adhérente, à déléguer, en totalité ou partiellement, au "factor" qu'est UFB Locabail, la gestion de son compte-clients. Elle lui permet de mieux gérer sa trésorerie et de se préserver du risque d'impayés du côté de ses clients. La gestion financière de réseaux, appelée aussi "floor-plan", autre forme d'affacturage pratiquée par UFB Locabail, est destinée à financer les stocks entre les constructeurs ou les importateurs et leur réseau de distribution. Cette activité connaît en France un fort développement.

UFB Locabail commercialise ses services à travers deux canaux de distribution. En France, elle possède un réseau propre de 60 agences, qui couvre l'intégralité du territoire et travaille avec plus de 10 000 vendeurs de biens d'équipement. Des accords de partenariat signés avec des banques, des distributeurs et des constructeurs ont donné lieu à la création de filiales communes.

Son réseau européen couvre cinq pays. UFB Locabail est aujourd'hui à même d'apporter aux constructeurs et distributeurs de biens d'équipement une offre globale de financement, à court et moyen terme, de leurs ventes en Europe.



DONNÉES CLÉS 1996

Président
FRANÇOIS DAMBRINE
Collaborateurs :
1 247 personnes

Opérations nouvelles

- Financement d'investissements
13,1 Mds F

- Factures acquises
11,9 Mds F

Encours de crédits géré
31,1 Mds F

Contribution du résultat net
global du Groupe
234 MF

IMPLANTATIONS HORS DE FRANCE

Allemagne
UFB Deutschland
Belgique
Unifactors Belgium
Espagne
UFB Finfactor
Grande-Bretagne
UFB Humberclyde
Italie
UFB Italia

DONNÉES CLÉS 1996

Président
FRANÇOIS DAMBRINE
Collaborateurs :
208 personnes

Opérations nouvelles
13 742 véhicules
Parc géré
32 215 véhicules

IMPLANTATIONS HORS DE FRANCE

Belgique
Arval Belgium
Espagne
Arval España
Italie
Arval Italia



Spécialiste de la location longue durée de flottes de voitures d'entreprises, Arval est une filiale commune d'UFB Locabail et de Cofica. Elle bénéficie de l'expertise qu'ont acquise ces sociétés sur le marché des entreprises et celui de l'automobile. Son offre se caractérise par sa flexibilité, allant de la simple location à la gestion de parc "tout compris" : assurance et assistance, carburant, maintenance et réparations, et même remplacement. Les services sont adaptés à chaque type de besoins des entreprises, selon leur taille, leur métier ou les missions des utilisateurs.

Hors de France, Arval est présente à travers des filiales en Belgique, en Italie et, depuis 1996, en Espagne. Elle élargit aussi son offre européenne par des accords commerciaux, comme en Grande-Bretagne et en Allemagne, Suisse et Autriche.

Financements immobiliers

UCB



DONNÉES CLÉS 1996

Président
DIDIER BROWNE
Collaborateurs :
1 884 personnes

Crédits distribués
14,7 Mds F
Encours de crédits géré
108,6 Mds F
Contribution au résultat net
global du Groupe
-2 694 MF

PRINCIPALES IMPLANTATIONS HORS DE FRANCE

Espagne
UCI
Grande-Bretagne
UCB Group
Italie
Credicasa



L'UCB est la filiale du Groupe responsable des financements immobiliers. Aujourd'hui, elle concentre son activité principalement sur les crédits immobiliers aux particuliers.

Pour être en permanence à l'écoute de son marché, l'UCB s'appuie sur un réseau de plus de 22 000 professionnels susceptibles de s'intéresser à l'immobilier : agents immobiliers, notaires, conseillers en gestion de patrimoine, mais aussi experts comptables, banquiers, conseillers juridiques et fiscaux.

L'UCB s'est dotée d'une organisation spécifique pour gérer ces relations. Elle approche sa clientèle grâce à deux réseaux de vente : celui de ses salariés et celui de ses agents agréés. Ces derniers

sont majoritairement des agents d'assurance ayant signé avec elle un contrat d'exclusivité sur une zone géographique déterminée. La société couvre ainsi la totalité du territoire national. Alliée à une forte capacité d'innovation, cette structure dote l'UCB d'une offre compétitive pour les financements immobiliers personnels.

Le crédit aux particuliers concerne aussi bien l'acquisition que la rénovation de logements individuels ou collectifs. Sur ce marché très concurrentiel, l'UCB multiplie les innovations. Après Simpl'immobilier, formule de financement pour l'acquisition d'un nouveau logement qui donne à l'emprunteur jusqu'à 2 ans pour revendre l'ancien, l'UCB a créé Star'immobilier : ce crédit à la carte permet à l'emprunteur d'imbriquer jusqu'à six

prêts différents, tels qu'un prêt à taux zéro, un PEL ou un CEL... et de moduler ses charges de remboursement.

L'UCB propose également des financements immobiliers aux entreprises sous forme de crédits long terme classiques ou de crédit-bail, une activité qu'elle bride aujourd'hui délibérément compte tenu de la conjoncture économique.

Par ailleurs, la société a arrêté depuis 1993 son activité de crédits aux promoteurs.

Hors de France, l'UCB est présente en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie où, pour bénéficier d'un statut plus favorable, Credicasa deviendra en 1997 une banque, rebaptisée Banca UCB.



Assurance-vie et gestion pour compte de tiers

CARDIF



Par l'intermédiaire de ses compagnies d'assurance, Cardif offre la gamme complète des produits d'assurance de personnes. Elle comprend principalement :

- pour les particuliers, des produits de placements, d'épargne en assurance-vie avec ses contrats multi-supports, de retraite, ainsi que des produits de prévoyance couvrant les risques de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'hospitalisation. A ce titre, Cardif est devenue un des acteurs importants du marché de l'assurance des emprunteurs, clients des établissements de crédit ;
- pour les entreprises et leur personnel, des contrats couvrant les charges futures de retraite, des plans d'épargne et des régimes de prévoyance collective. En prévoyance, Cardif propose, entre autres, des contrats permettant à tous les salariés de personnaliser leur couverture décès, arrêt de travail et frais médicaux, et donnant à

l'entreprise un moyen supplémentaire de responsabiliser son personnel et de maîtriser ses engagements.

Cardif présente également une gamme de Sicav et de fonds communs de placement destinés aux particuliers ainsi qu'aux entreprises et aux institutionnels. La Banque Financière Cardif et la société Cardif Gestion ont une activité de gestion pour compte de tiers qui bénéficie de l'importance des capitaux gérés par le groupe Cardif.

Hors de France, la société est implantée dans dix pays, dont, depuis 1996, l'Allemagne, la Pologne et la République tchèque.

DONNÉES CLÉS 1996

Président
PAUL VILLEMAGNE
Collaborateurs :
818 personnes

Primes émises
14,0 Mds F
Collecte gérée
86,3 Mds F
Contribution au résultat net
global du Groupe
332 MF

IMPLANTATIONS HORS DE FRANCE

Allemagne
• Cardif Allemagne
Belgique
Cardif Leven
Espagne
Cardivida
Grande-Bretagne et Irlande
Pinnacle
Italie
Cardif Assicurazioni
Centrovita*
Luxembourg
Investlife
Pays-Bas
• Cardif Pays-Bas
Pologne
Cardif Polska
République tchèque
Cardif Provita

• Succursale
*Participation non majoritaire



Investissements immobiliers et promotion

KLÉPIERRE
SÉGÉCÉ
SINVIM

▼ DONNÉES CLÉS 1996

KLÉPIERRE
Président
MICHEL CLAIR

Valeur nette comptable
du patrimoine
3,3 Mds F

Contribution au résultat net
global du Groupe
163 MF

▼ DONNÉES CLÉS 1996

SÉGÉCÉ
Président

RAOUL D'HEUCQUEVILLE
Collaborateurs :
128 personnes

Surfaces commerciales gérées
au 31 décembre
460 000 m²

▼ DONNÉES CLÉS 1996

SINVIM
Président

MICHEL CLAIR
Collaborateurs :
67 personnes

Ventes réalisées
(quote-part Sinvim)
759 MF

Contribution au résultat net
global du Groupe
- 659 MF

La Compagnie Bancaire intervient dans l'investissement immobilier et la gestion de centres commerciaux, et achève les programmes en cours en promotion immobilière.

Concernant les investissements immobiliers, les actifs (bureaux et centres commerciaux) loués à des tiers ont été regroupés cette année sous une structure unique, Klécar, afin de renforcer l'efficacité de leur gestion. La valeur nette comptable de ce patrimoine était de 7,1 milliards de francs au 31 décembre 1996. La plus importante des sociétés qui constituent ce pôle est Klépierre.

KLÉPIERRE Société foncière cotée au règlement mensuel, Klépierre est propriétaire de locaux à usage professionnel, principalement des bureaux et des centres commerciaux, entièrement loués à des entreprises extérieures à la Compagnie Bancaire. En 1995, ses centres commerciaux ont été apportés à une filiale spécialisée, Klécentres, qui a acquis cette année une participation de 75 % dans le centre commercial de Bègles, près de Bordeaux.



La gestion des centres commerciaux est confiée à Ségécé. Cette société intervient à toutes les étapes qui contribuent à la création, la valorisation et l'exploitation des centres commerciaux. En effet, elle assume successivement la conception et l'étude des centres, leur réalisation dans le cadre de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée par des promoteurs financiers, puis leur placement auprès d'investisseurs et, enfin, pour le compte de ceux-ci et de leurs locataires, leur gestion et leur animation commerciale. A fin 1996, elle gérait 29 centres commerciaux et, au cours de l'année écoulée, elle a signé plusieurs protocoles d'accord relatifs à de nouveaux projets, notamment avec Eurodisney qui lui a confié le projet de son futur centre commercial de Marne-la-Vallée.



La société Sinvim exerce une activité de promotion immobilière. Gravement affectée par la crise de l'immobilier, elle ne prend plus, depuis 1993, de nouveaux projets de construction en risque de promotion, mais elle achève ses programmes de logements en cours, après avoir cédé à des sociétés foncières du Groupe une large partie de ses immeubles de bureaux préalablement loués.

Désormais, elle se consacre à la prestation de services, en proposant son expertise sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée à des investisseurs qui assument totalement le risque financier des projets immobiliers.

Epargne

CORTAL



La banque Cortal est spécialisée dans la distribution par marketing direct de produits d'épargne, de placements et de services boursiers. Banque sans guichets, ayant recours aux solutions télématiques, elle offre ses services et ses conseils à plus de 250 000 clients, par téléphone, minitel, télécopie, ou par courrier. Dans un marché très évolutif, elle donne aujourd'hui à ses clients la possibilité d'acheter toutes les Sicav existantes en France et d'intervenir en Bourse, simplement et

sans délai, à des prix attractifs : ce sont les deux services proposés par la Centrale des Placements. En 1996, Cortal a lancé la "Sicav des Sicav", sélection de Sicav du marché dont l'objectif est d'assurer les meilleures perspectives de valorisation régulière.



▼ DONNÉES CLÉS 1996

Président du Directoire
OLIVIER LE GRAND
Collaborateurs :
196 personnes

Epargne collectée
5,7 Mds F
Epargne gérée
19,9 Mds F

▼ IMPLANTATIONS HORS DE FRANCE

Belgique
Cortal Belgium*
Luxembourg
Cortal Bank

*Participation non majoritaire



Banque directe des particuliers

BANQUE DIRECTE

“banque directe”

Première banque de particuliers à vocation générale opérant sans agences en France, la Banque Directe a été lancée en septembre 1994. Accessible 24 heures sur 24, 6 jours sur 7, elle offre une gamme complète de services bancaires. Les clients de la Banque Directe ont la possibilité d'orga-

niser comme ils l'entendent leur relation avec leur banque, sans contrainte d'horaires, en toute sécurité et sans délai, par téléphone, fax, courrier et minitel. Ce mode de distribution permet d'offrir une tarification compétitive. La Banque Directe comptait, fin 1996, 30 000 clients.

▼ DONNÉES CLÉS 1996

Président
BERNARD AUBERGER
Collaborateurs :
84 personnes

Dépôts inscrits au bilan
365 MF
Epargne gérée hors bilan
298 MF

Le Groupe de la Compagnie Bancaire s'est construit en spécialisant chaque société nouvellement créée sur un métier précis. Ceci a conduit le Groupe à disposer de la structure originale qui est aujourd'hui la sienne, en France comme à l'étranger : un métier, une société.

Dès l'origine, les sociétés du Groupe ont choisi de vendre leurs produits et services en s'appuyant sur un nombre limité d'agences et en développant d'autres canaux de distribution. Ce mode de commercialisation présente l'avantage de réduire les frais de structure, de proposer aux clients une offre compétitive et de stimuler l'imagination pour accéder autrement à la clientèle.

Aussi ont-elles été amenées très tôt à utiliser la technologie. Afin d'en acquérir la maîtrise et d'en suivre l'évolution, elles ont constitué en leur sein des équipes dédiées, la Compagnie Bancaire créant, en tant que pôle de développement du Groupe, l'Atelier télématique, cellule de veille technologique, et le "groupe méthodes", chargé de développer et de diffuser des outils d'aide à la décision. Des premiers ordinateurs à l'Internet, en passant par le téléphone, le minitel ou les serveurs vocaux, la liste est longue des innovations technologiques dont le Groupe a su tirer parti, pour multiplier les moyens de communication.

A l'heure où il s'attache à accélérer sa croissance, une utilisation judicieuse de la technologie est plus que jamais un impératif. Les exemples qui suivent, sans prétendre à l'exhaustivité, ont pour objet de montrer comment la technologie répond à une double nécessité : aider les commerciaux à diffuser les produits et services à une large clientèle et satisfaire au mieux les besoins des clients.

La technologie au service de la vente

19

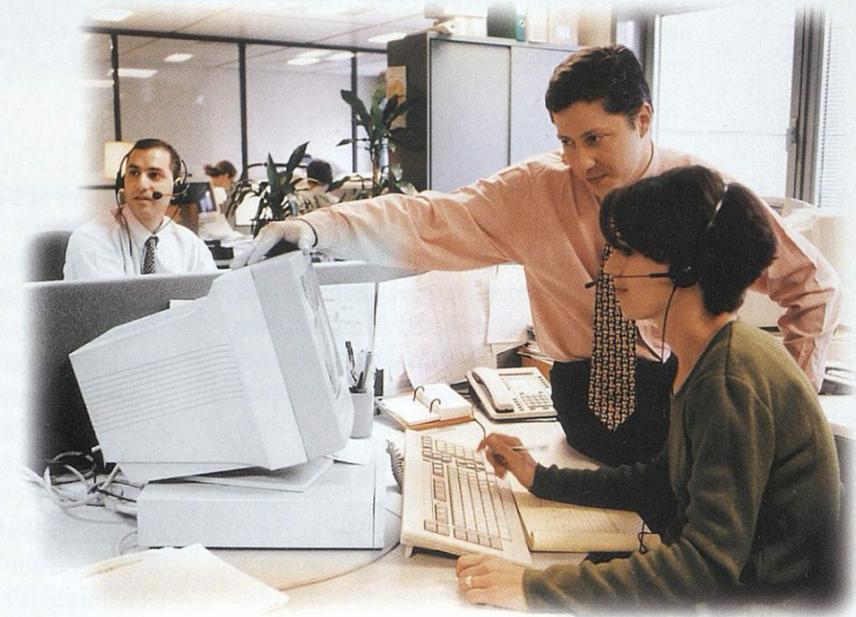
La technologie
au service des commerciaux

- 19 Connaître le client
- 21 Répondre aux besoins du client
- 23 Multiplier les moyens d'approche

25

La technologie
au service des clients

- 25 Offrir une véritable liberté de choix
- 26 Faire gagner du temps
- 27 Informer en temps réel



La technologie au service des commerciaux

“La technologie doit servir, en même temps, à développer et gérer un nombre croissant de clients et d'opérations, ainsi qu'à personnaliser la relation”

SYLVAIN VALLEZ
Directeur du réseau Particuliers de Cetelem

Connaître le client

Analyser sa situation

Le crédit aux particuliers comme le crédit aux entreprises constituent les métiers d'origine de la Compagnie Bancaire. Leur rentabilité dépend non seulement du volume des crédits accordés et de leurs marges, mais aussi d'une excellente maîtrise du risque d'impayés. Accepter "à tort", c'est prendre

le risque d'incidents de paiement, pénibles pour le client et coûteux pour la société. Refuser "à tort", c'est accepter de perdre un financement et de provoquer l'insatisfaction d'un bon client. Aussi, depuis plus de 20 ans, grâce à l'informatique, les sociétés de crédit ont accumulé une masse d'informations. Ces séries ont permis de mettre au point les techniques de "scoring". Les caractéristiques retenues sont principalement socio-économiques pour les particuliers, financières pour les entre-



► Cetelem /

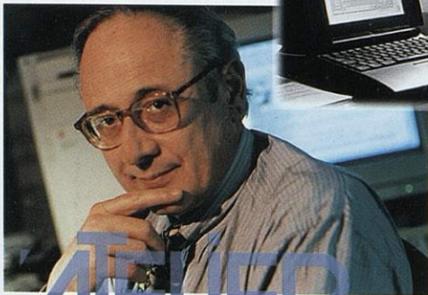
A Cetelem, les scores commerciaux permettent d'évaluer les besoins potentiels des clients qui effectuent des demandes de financement en agence. Selon leur situation et leurs attentes, Cetelem mettra à leur disposition le crédit dont ils ont besoin, ou toute autre formule adéquate. Ainsi, la société peut être amenée à proposer le crédit "Découvert Liberté", une réserve d'argent supplémentaire que le client pourra utiliser à sa convenance. Il ne remboursera que la somme effectivement utilisée.

prises. Les résultats des "scores" sont synthétisés de façon à classer les clients en fonction croissante des risques qu'ils sont susceptibles d'engendrer. Libérés de cette analyse, les commerciaux peuvent alors concentrer leurs efforts sur les clients avec lesquels ils pourront bâtir une relation durable.

L'Atelier télématique

L'Atelier télématique est la cellule de veille technologique de la Compagnie Bancaire. Sa vocation, depuis sa création à la fin des années 70, est de suivre les évolutions des nouvelles technologies informatiques et de communication (vidéotex, micro-ordinateur, Internet...) et de réfléchir à leur emploi au sein des différents métiers du Groupe. Ainsi, c'est l'Atelier qui, anticipant la révolution introduite par le minitel, incita très tôt les filiales à intégrer cette technologie dans leur démarche commerciale. Aujourd'hui, les enjeux et les défis sont autres. Ils ont pour nom autoroutes de l'information, Internet, Intranet, mais la démarche de l'Atelier reste la même, pragmatique dans l'utilisation des innovations pour améliorer le service au client ou accroître la compétitivité.

L'Atelier joue aussi un rôle important en matière de communication institutionnelle : il fait découvrir ces nouvelles technologies aux partenaires du Groupe et à ceux qu'elles intéressent. Au cours des dernières années, ce sont ainsi plusieurs milliers de responsables du commerce français, distributeurs, concessionnaires ou encore agents immobiliers, qui ont assisté à l'une de ses nombreuses conférences ou présentations.



L'ATELIER



Identifier ses besoins

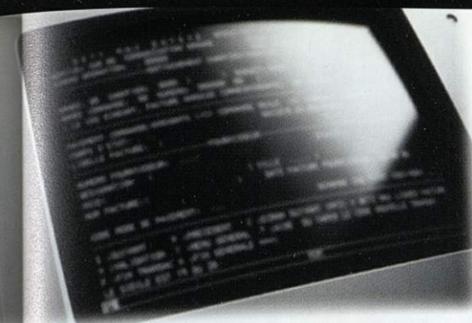
Chacune des sociétés s'est dotée d'une informatique performante et évolutive afin de gérer un nombre croissant d'informations. Les systèmes d'analyse statistique ne servent pas seulement à détecter les risques, ils permettent également d'opérer une segmentation des marchés spécifiques de chaque société et de déterminer les types de clientèle que chacune peut satisfaire plus efficacement.

Les commerciaux du Groupe s'appuient sur des outils, issus de ces techniques, dits "scores-clients" ou "systèmes-experts" qui les aident, une fois identifiée la situation du client, à proposer les produits les mieux adaptés aux besoins et aux attentes de ce dernier.

Ces moyens informatiques mettent à la disposition des commerciaux sur leur micro-ordinateur des informations utiles à la fois à la gestion et à la vente. Ainsi, ceux-ci connaissent en permanence l'historique et l'antériorité des relations commerciales avec chaque client, les produits

► Cortal /

L'informatique dont s'est dotée Cortal est un outil indispensable pour moduler son offre en fonction des attentes de ses clients. La banque a en effet analysé différents types de comportements d'épargne et segmenté sa clientèle en plusieurs catégories. Elle dispose ainsi d'une "base de données vivante". Elle mémorise l'historique du client, ses réactions aux différents produits proposés. Le suivi de ces éléments permet de mieux qualifier l'offre et, en conséquence, de mieux satisfaire le client. L'enrichissement régulier de la base de données accroît de façon continue la pertinence de cette segmentation.



auxquels celui-ci a souscrit, ses remboursements et leurs modalités, ainsi que le montant global de ses versements. Les critères socio-démographiques comme les coordonnées géographiques, la catégorie socio-professionnelle pour le particulier ou le secteur d'activité pour l'entreprise, la situation familiale ou la structure juridique pour les professionnels leur sont aussi accessibles. Ces bases de données sont régulièrement remises à jour et enrichies. En accédant instantanément à un écran informatique, le collaborateur commercial a ainsi une excellente connaissance de son client et peut lui faire une offre réellement personnalisée.

La Banque Directe organise son informatique de manière à intégrer en continu les données relatives à chaque client. Cela concerne aussi bien les opérations effectuées que, par exemple, ses réactions face aux sollicitations commerciales. Grâce à cette mise en mémoire, chaque conseiller est en mesure de répondre, en permanence, à toutes les questions du client.

Répondre aux besoins du client

Fournir une gamme complète

L'un des objectifs des sociétés du Groupe est d'être en mesure d'offrir une gamme de produits complète, innovante et réactive, adaptable en permanence aux besoins de leur clientèle. Seule une informatique évolutive rend possible l'adéquation de l'offre et de la demande.

Tout d'abord, les chaînes de gestion des produits sont paramétrables afin d'offrir souplesse et créativité. Bien sûr, le

"châssis" du produit reste identique - un financement, un produit d'épargne, une assurance-vie - mais les systèmes gérés par l'informatique permettent d'en moduler la durée, le taux offert au départ, la périodicité, les indices de référence, le montant des remboursements, les services associés, etc.

Ensuite, la technologie permet l'automatisation de la gestion. Celle-ci accroît la compétitivité en abaissant les coûts, et minimise les risques d'erreurs. C'est ainsi que Cortal a été la première, avec Optimal, à proposer un compte courant dont l'excédent était automatiquement rémunéré.

Enfin, la configuration des moyens informatiques donne aux commerciaux la capacité de proposer des combinaisons de plusieurs produits, en fonction des anticipations du client.

► Cardif /

En assurance-vie, Cardif, pionnier des contrats "multi-supports", en est devenu un des grands spécialistes. A l'ouverture de son contrat, le client procède à un choix entre les différents "supports" de placement (actions, obligations, françaises ou étrangères, etc.). Il peut les modifier, à tout moment, pour les versements à venir, et, dans certaines conditions, pour ceux qu'il a déjà sélectionnés.



► UFB Locabail /

UFB Locabail, à travers sa gamme "Opti", peut créer une nouvelle formule de financements indexés en 72 heures pour profiter d'une configuration de taux favorable ou réagir à une opportunité commerciale. En définissant librement le taux de référence, celui de départ, les mensualités maximales, les fréquences de remboursement, il est possible de répondre précisément aux besoins de l'entreprise cliente, tout en alliant souplesse et coût réduit.

► UFB Locabail /

UFB Locabail possède un réseau commercial totalement "en ligne" baptisé "Déclie" : grâce à lui, ses commerciaux disposent d'une base de courriers-types, d'argumentaires et de modèles de simulation pour chacun des produits en portefeuille. Depuis la fin de 1996, l'implantation d'un nouveau progiciel de gestion des contacts commerciaux donne de nouvelles armes dans le suivi des campagnes commerciales ou la mesure de l'efficacité des actions. Le vendeur est plus indépendant à l'égard de son siège, il est plus efficace et maîtrise l'intégralité de sa relation avec le client.

Simplifier l'offre

En outre, l'informatique offre à chaque société du Groupe la possibilité d'ajouter aux produits issus de son métier de base, des services complémentaires. C'est, par exemple, le cas des assurances proposées en même temps que les financements, les filiales de crédit s'appuyant alors sur les produits de Cardif.

Sa seule qualité ne suffit pas à faire vendre un produit. L'adhésion du client ne se manifeste que s'il en perçoit clairement les réels avantages.



Aladin

Les produits de financements immobiliers proposés par l'UCB évoluent sans cesse pour s'adapter aux fréquentes modifications de leur environnement économique, juridique et fiscal. La tâche du conseiller devient plus complexe et le client peut avoir du mal à intégrer l'ensemble des paramètres pertinents avant de faire son choix.

Pour pallier cette double difficulté, l'UCB a conçu Aladin, un outil d'aide à la vente intégré aux micro-ordinateurs des commerciaux, et adaptable à chaque nouveau produit. Support disponible lors de tout entretien avec un client, Aladin présente simplement l'offre de la société : il permet en effet de réaliser en temps réel des simulations de financement qui prennent en compte à la fois les éléments liés à la situation personnelle du client (achat d'immobilier neuf ou ancien, avec ou sans revente...) et à ses souhaits (montant du crédit, mensualités maximales...), ainsi que les facteurs propres à l'environnement du crédit (prêts à taux zéro, contexte de taux, dispositifs fiscaux...).

Rapide et simple, Aladin permet au commercial de saisir en une fois les informations relatives au client et de décliner ensuite avec un minimum de manipulations les différentes propositions de crédit. Le vendeur a aussi la possibilité de simuler la charge de remboursement en fonction des différents scénarios budgétaires envisagés par le client. Celui-ci peut mesurer l'incidence sur la durée de son contrat des modifications qu'il apporte au montant de ses remboursements.

Les diverses solutions arrêtées sont ensuite imprimées et remises au client.

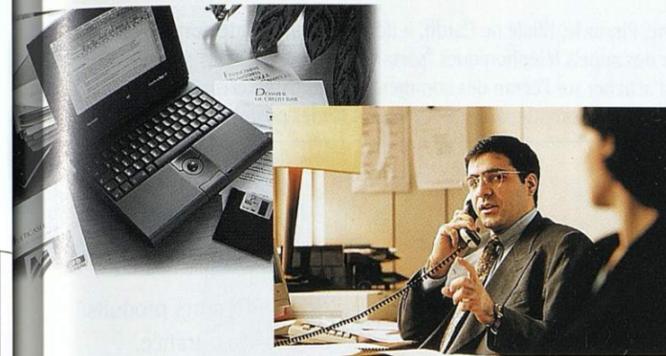


D'année en année, l'offre des sociétés se diversifie et se complexifie. Celles-ci ont été conduites à mettre à la disposition de leurs équipes commerciales des outils de simulation qui rendent plus concrets les arguments développés au cours de l'entretien avec le client. Ces instruments clarifient les propositions, aident à les visualiser et répondent aux besoins exprimés en offrant différentes alternatives. En facilitant les comparaisons entre plusieurs formules, ils mettent en avant la qualité du produit.

Le commercial est équipé d'un micro-ordinateur relié à une imprimante. Il peut ainsi remettre instantanément à son client une simulation écrite. Ce micro-ordinateur étant relié à l'informatique du siège, le commercial bénéficie rapidement des dernières mises à jour sur les produits.

De manière plus générale, par le biais de ces terminaux, les commerciaux des agences accèdent à un nombre croissant d'applications. Ils y gagnent en temps, en autonomie et donc en réactivité au profit du client. Ils enrichissent leur relation avec lui, ils lui répondent plus vite et de manière plus complète.

L'efficacité passe aussi par l'optimisation du temps de travail des commerciaux. Les sociétés du Groupe se sont équipées, par exemple, de matériels qui répartissent les appels téléphoniques reçus en fonction de la disponibilité des conseillers ou qui les déchargent des appels ne nécessitant pas leur intervention. Ainsi, Cetelem a équipé ses agences de serveurs et, avec Finofil, Cortal a été en 1990 une des premières banques en Europe continentale à implanter un serveur vocal qui donne au client 24 heures sur 24, des renseignements sur l'état de son compte.



Multiplier les moyens d'approche

Sur le lieu de vente

Les filiales possédant un nombre restreint d'agences, la technologie est pour elles un moyen qui leur permet d'aller efficacement à la rencontre du client, là où il se trouve, en particulier sur le lieu de vente.

Le minitel est le premier outil de communication au service des "apporteurs d'affaires", ces partenaires commerciaux ou financiers qui jouent un rôle essentiel dans la vente ou la prescription des produits du Groupe. Ce terminal possède le double avantage d'être très répandu et peu onéreux. Il a permis le transfert d'une partie de la technologie chez ces prescripteurs, les sociétés gardant le contrôle des opérations. Cetelem (voir encadré p. 24), par exemple, utilise des serveurs dédiés pour recevoir de ses partenaires ou prescripteurs, les demandes de financement des clients et y répondre immédiatement. Quatre-vingts pour cent des dossiers de financement soumis par ce canal obtiennent une réponse en moins de 5 minutes. Cet outil est également pour Cardif un moyen privilégié de communication avec ses apporteurs d'affaires : le minitel permet, entre autres, de leur transmettre rapidement et simplement les calculs de rente

d'assurance, et de répondre, grâce à un système de messagerie, à tout autre type de question.

La visiophonie associe un téléphone et un écran pour transmettre à distance, en temps réel, des images et du son. Aujourd'hui principalement utilisée par Cofica (voir encadré p. 26), elle constitue un moyen original, pour un attaché commercial, d'entrer en contact avec les clients d'un concessionnaire automobile, sans avoir à se déplacer. Le visiophone lui donne aussi la possibilité de se trouver sur plusieurs points de vente quasiment en même temps.

A domicile

Parallèlement, les sociétés de la Compagnie Bancaire ont développé relativement tôt pour le monde bancaire des méthodes de marketing direct et de télémarketing : elles leur permettent d'approcher leurs clients à domicile, essentiellement pour les informer ou leur proposer directement des produits et services.

Presque toutes les filiales procèdent aujourd'hui à l'envoi chez le client d'offres personnalisées. Les services courriers centraux des sociétés se sont équipés d'outils modernes pour réaliser rapidement et à moindre coût ces "mailings", destinés à des cibles de plusieurs dizaines de milliers de personnes.



► UFB Locabail /

Certaines sociétés ont imaginé d'autres moyens d'écrire à leurs clients. UFB Locabail, par exemple, a utilisé le fax pour informer en une seule nuit 40 000 d'entre eux des nouvelles dispositions fiscales de 1996 relatives à l'amortissement, une démarche aux retombées positives.

► Banque Directe /

A la Banque Directe, le serveur vocal est un véritable assistant du conseiller. Il fournit au client des informations factuelles (état de son compte, derniers mouvements...). Si celui-ci souhaite effectuer une opération, le serveur le met aussitôt en relation avec son conseiller.

► Pinnacle /

En Grande-Bretagne, Pinnacle, filiale de Cardif, a développé une plate-forme capable de générer des appels téléphoniques "sortants" et de traiter des appels "entrants", d'afficher sur l'écran des commerciaux les caractéristiques des clients, et de répartir automatiquement des appels sur les postes libres.

Le télémarketing utilise conjointement le téléphone et l'informatique : dès que le numéro de téléphone de la personne à appeler est composé, le commercial dispose aussitôt des informations relatives à ce contact. Souple et efficace, ce système permet notamment de gérer simplement un très grand nombre de clients ou de "prospects" qui n'auraient pas pu être approchés autrement.

Cortal, la Banque Directe, Cetelem, UCB ou encore Cardif ont à leur disposition des "plates-formes" de télémarketing, qui, en appel manuel ou assisté par ordinateur,

servent à la vente de différents produits d'épargne, de crédit ou d'assurance.

La Compagnie Bancaire s'intéresse également à Internet. La majorité des sociétés du Groupe dispose aujourd'hui d'un "serveur", vitrine électronique de leurs produits et services. Certaines l'emploient déjà dans leur démarche commerciale : la Banque Directe propose de préremplir une convention d'ouverture de compte en ligne, tandis que Cortal, en offrant la possibilité de recevoir de la documentation sur ses produits, enrichit son fichier de prospects.

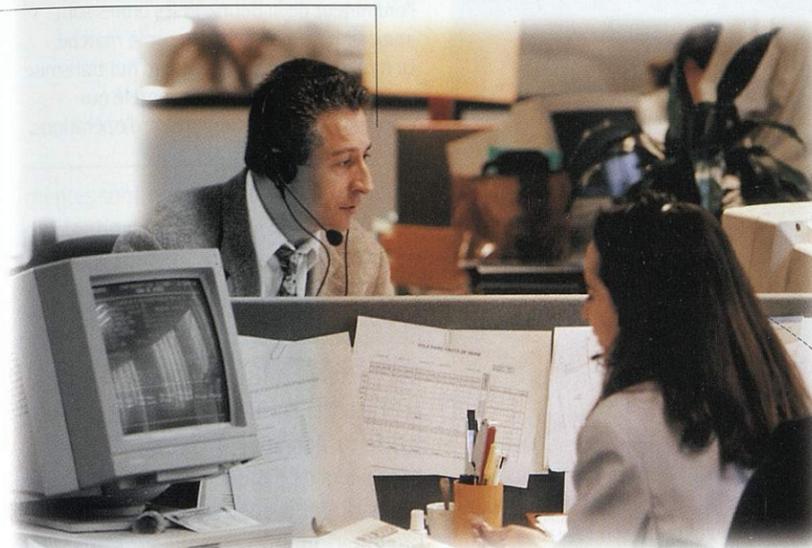


Le minitel

Simple d'utilisation, peu coûteux et largement répandu dans les entreprises comme chez les particuliers, le minitel est un élément clé de la relation entre les filiales de la Compagnie Bancaire, leurs partenaires et leurs clients. Dès 1983, année du lancement du minitel, Cetelem comprend les multiples avantages de cet outil et décide de l'utiliser pour communiquer avec ses partenaires de la distribution. Auparavant, les vendeurs devaient remplir manuellement les demandes de crédit et les faire parvenir à l'agence de Cetelem. Avec le minitel, les informations du dossier de crédit, directement saisies sur le point de vente par le vendeur, arrivent au centre serveur de Cetelem qui renvoie en temps réel l'autorisation : le client peut alors emporter son achat (télévision, canapé, ...). Ce système a rapidement séduit les distributeurs : deux ans plus tard, 80 % des dossiers de crédit conclus sur les points de vente étaient traités par ce canal, un chiffre qui dépasse 95 % aujourd'hui. Il peut arriver, en période de pointe, Noël par exemple, que plus de 100 000 connexions soient enregistrées dans une même journée. Sans la technologie, il serait évidemment impossible de gérer un tel nombre de dossiers.

Fort de ce succès, Cetelem décide d'aller plus loin et se lance en 1985 dans la télématique grand public, avec l'idée de libérer ses agences de certaines requêtes et de leur permettre de se concentrer sur la vente. Les premières fonctionnalités du 3615 Cetelem et du 3615 Aurore sont simples : le client peut consulter le montant disponible sur sa carte Aurore et effectuer une demande de chèque. En 1992, la société lui donne la possibilité de formuler par ce moyen une demande de crédit.

Aujourd'hui, l'équipe télématique de Cetelem poursuit le développement de ce service, en y intégrant évidemment les derniers progrès techniques. Elle réfléchit aussi, bien sûr, à des solutions utilisant Internet.



La technologie au service des clients

Offrir une véritable liberté de choix

Le mode de contact

Le premier des choix que peut faire le client, c'est de décider de quel endroit il se met en relation avec une des sociétés du Groupe, et avec quel moyen de communication. Tout est fait pour limiter ses déplacements dans les agences, en lui offrant la même qualité de service.

Sur le lieu de vente, le consommateur peut obtenir directement un financement, le magasin étant relié par minitel à l'informatique de Cetelem.

De son domicile, le client utilise à sa convenance le téléphone, le fax, ou encore une fois, le minitel.

A la Banque Directe, le client a accès à tous les vecteurs de communication 24 heures sur 24, 6 jours sur 7. De plus, le

logiciel de gestion de compte bancaire Quicken lui permet de charger sur son micro-ordinateur les données de son compte et de les traiter de la manière qu'il désire pour suivre la gestion de son budget.

Le produit adapté

Il doit aussi avoir le choix d'une gamme complète de services, parmi lesquels il pourra sélectionner celui qui correspond le mieux à sa situation personnelle et à son évolution.

Qu'il s'agisse d'emprunts ou de placements, des logiciels de simulation rendent possible un exposé clair de tous les paramètres qui entrent en jeu dans les services offerts. Ils aident le client à bien comprendre le contenu de chaque proposition. Il détermine alors plus aisément son choix en fonction des critères qu'il privilégie.



► Cortal /

Cheez Cortal, le téléphone est un outil privilégié, car c'est un mode de contact centralisé autorisant l'appel sur des plages horaires élargies. Ouverts 24 heures sur 24, les serveurs vocaux offrent à l'épargnant un autre moyen d'obtenir des informations sur sa situation de compte ou la répartition de son portefeuille.

La visiophonie

La visiophonie associe un écran et un téléphone pour permettre à deux interlocuteurs de se voir et de s'entendre à distance. En alliant à ce concept simple un micro-ordinateur et un logiciel d'aide à la vente, Cofica a bâti un nouvel outil commercial : les clients de certaines concessions automobiles dialoguent maintenant par cet écran avec un conseiller en financement afin d'étudier les différentes propositions de la société et de monter leur dossier de crédit. En fin de négociation, le contrat est édité sans délai, sur place, par l'imprimante.

Pour Cofica, l'utilisation de bornes visiophoniques offre au responsable du financement d'une concession ayant plusieurs sites la possibilité de se trouver "virtuellement" sur chacun des points de vente de son réseau. Cette société a également créé une plate-forme de marketing visiophonique pour répondre aux besoins de financement des clients de concessions indépendantes.



Cet outil de vente à distance, dont les résultats commerciaux sont conformes aux attentes, est aujourd'hui installé dans 110 concessions. Il contribue à accentuer la présence de Cofica chez les concessionnaires, ses partenaires naturels dans le financement automobile.

Faire gagner du temps

Limitier les déplacements

Du minitel à Internet, les technologies permettent aussi au client d'effectuer toutes les opérations qu'il souhaite sans perdre de temps en déplacements.

Dans certains cas, il n'a même plus besoin d'entrer en relation avec son agence. Par l'intermédiaire du minitel, par exemple, le client de Cetelem, détenteur d'une carte Aurore peut recevoir chez lui un chèque dans la limite de son solde disponible, ou

Cortal /

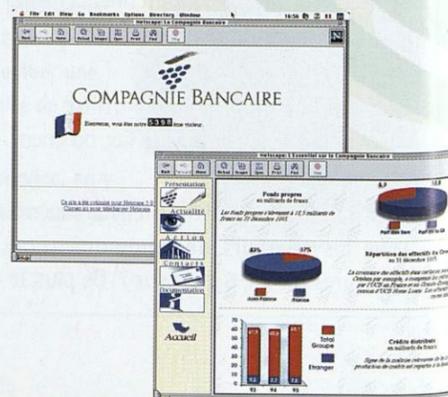
Grâce à la télématique, Cortal offre à chaque client le moyen d'intervenir directement sur le marché boursier. La banque est capable de le mettre en relation avec l'ordinateur de la Bourse et les ordres sont immédiatement acheminés sur le marché. La moitié des ordres est aujourd'hui transmise par ce canal : elle attire la clientèle qui effectue un nombre important d'opérations.

obtenir une augmentation de son plafond de crédit.

S'il préfère utiliser le téléphone pour contacter la société, il peut exposer l'objet de sa demande à l'un ou l'autre des conseillers de l'agence, chacun ayant un accès direct à son dossier grâce à une organisation informatique en réseau. En outre, en transmettant la communication sur un poste disponible, les "serveurs d'appels entrants", systèmes automatiques de répartition d'appels téléphoniques, évitent au client d'attendre. Ainsi, chez Cortal, plus de 80 % des appels sont pris avant la quatrième sonnerie, l'objectif étant, bien sûr, d'améliorer sans cesse ce chiffre. En cas d'événements exceptionnels imprévus augmentant significativement le nombre d'appels, le système téléphonique installé permet de dériver le surplus sur des collaborateurs rendus disponibles pour faire face à l'urgence.

Faire gagner du temps au client, ce peut être aussi lui éviter une recherche d'informations fastidieuse, et lui transmettre une proposition sous forme synthétique et adaptée à sa situation personnelle.

C'est particulièrement vrai dans le cadre d'un achat immobilier. Les prêts régle-



mentés sont nombreux et leurs conditions d'obtention évoluent, l'environnement fiscal se modifie au gré des lois de Finance. Le client acquéreur doit pouvoir trouver une offre qui intègre tous ces paramètres et les rende compréhensibles par une réponse simple et rapide.

Répondre rapidement

Faire gagner du temps, c'est enfin offrir au client la rapidité de traitement qu'il est en droit d'exiger : c'est-à-dire diminuer le temps de réponse de la société, et accélérer la mise à disposition des fonds. Cetelem et Cofica, par exemple, répondent ainsi en moins de 15 minutes aux demandes de crédit qui leur parviennent par téléphone.

Pour les entreprises qui le souhaitent et dont le volume de factures est important, UFB Locabail propose depuis cinq ans avec UFB Fact une solution d'affacturage électronique qui réduit chaque étape de la chaîne de traitement. Elle utilise pour cela l'EDI (Echange de Données Informatisé) qui permet le transfert direct, sécurisé et à moindre coût, d'informations structurées entre son système informatique et celui du client. En appliquant ce mode d'échange au traitement de sa facturation, l'entreprise cliente d'UFB Locabail cumule différents avantages : envoi immédiat des données de la facture, suppression des erreurs de transmission ou de saisie et réduction de ses propres coûts de traitement. Grâce à cette technologie, le client est payé encore plus rapidement de sa facture.

En 1996, une station appelée "Copilote", système d'affacturage électronique clés en main, a été spécialement conçue pour les PME (voir encadré p. 28).



UCB /

"Star'immo" de l'UCB en est un exemple. Ce prêt immobilier destiné aux particuliers imbrique effectivement jusqu'à cinq prêts à taux fixe, tels que le prêt à taux zéro, le PEL (prêt d'épargne logement), le CEL (compte épargne logement), le 1 % patronal, des prêts complémentaires ou sociaux.

Informier en temps réel

Optimiser sa gestion

Pour enrichir leurs services, les sociétés du Groupe s'efforcent d'y adjoindre des informations afin que leurs clients puissent tirer parti des opportunités du marché pour optimiser leur gestion - celle de leur épargne pour un particulier, de leur parc de véhicules pour une entreprise, etc. - La technologie joue un rôle indispensable dans leur diffusion, c'est-à-dire la rapidité d'accès à ces informations.

Le client peut par exemple obtenir des informations complémentaires sur sa situation personnelle et ses opérations. Les serveurs minitel de Cardiff ou de Cortal, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, lui offrent un accès libre au détail de ses placements ou la valorisation au cours du jour de son portefeuille de titres.

Les entreprises clientes d'Arval profitent, pour leur part, avec "Caméléon" en France et "Easy" en Belgique, de logiciels informatiques de gestion de parcs de véhicules, complets et performants.

Arval Belgium /

"Easy", le logiciel conçu par Arval Belgium, donne au gestionnaire d'un parc automobile un accès, non seulement à toutes les informations sur sa flotte (ancienneté, modèles en circulation...), mais aussi à de nombreux indicateurs qui l'aident à en optimiser la gestion : coût de la maintenance de chacun des véhicules, kilométrage annuel par voiture, nombre de sinistres par conducteur, etc. L'entreprise connaît et maîtrise ainsi tous les coûts de son parc.



Copilote

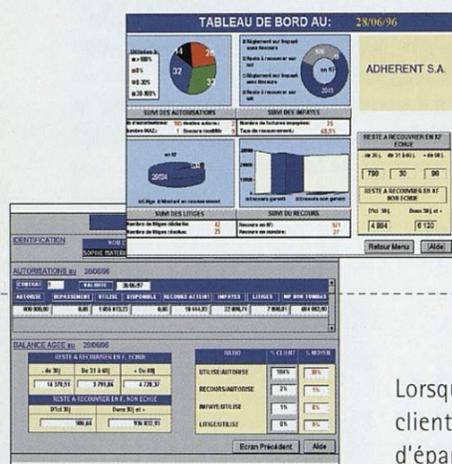
À travers UFB Fact, UFB Locabail propose une solution d'affacturage souple, adaptée aux besoins de sa clientèle d'entreprises, intégrant une disponibilité de trésorerie, un recouvrement des créances, et une protection contre les risques d'impayés.

Avec Copilote, son système d'affacturage électronique, UFB offre à ses clients une solution informatique simple, rapide et peu coûteuse, qui leur permet d'aller encore plus loin dans l'externalisation de leur poste clients.

Copilote assure une liaison directe entre l'ordinateur d'UFB Locabail et celui du client. Il supprime la ressaisie des factures de part et d'autre et autorise leur transmission immédiate.

Cette automatisation augmente l'efficacité, la fiabilité et la rapidité du traitement, en réduit le coût et accélère la mise à disposition des fonds.

De plus, ce système permet à l'entreprise cliente d'obtenir en permanence toutes les informations utiles à la gestion de son propre compte-clients : facturation en cours, suivi des autorisations, des impayés, des litiges, des moyens de paiement...



Enfin, Copilote est un véritable outil informatique d'aide à la décision. Ainsi, par l'analyse des impayés ou des délais de recouvrement, le client peut opérer ses arbitrages commerciaux en toute connaissance de la situation de ses compte-clients.

Lorsqu'une information peut aider un client dans ses décisions de crédit ou d'épargne, certaines sociétés prennent l'initiative de la lui diffuser. Elles font alors appel aux techniques du marketing direct pour lui faire connaître un nouveau produit ou une offre promotionnelle. En plus des courriers, dans certains cas, elles uti-

Aujourd'hui, une véritable course de vitesse s'est engagée sur toute la planète, dans l'usage du réseau Internet, pour gérer les relations bancaires classiques. Certains peuvent penser que ces établissements ne font que sacrifier à la mode. En réalité, ils sont encore à la recherche d'un nouveau moyen de se rapprocher de leurs clients, en leur facilitant la vie, comme le fait aujourd'hui le téléphone dans la vie quotidienne de chacun.

Les techniques modernes de calcul et de communication sont restées longtemps rébarbatives pour nombre de clients des banques. A mesure qu'elles sont devenues plus simples d'usage, plus rapides, plus sûres et, l'expérience le démontre chaque jour davantage, véritablement conviviales, la Compagnie Bancaire les a mises et continue à les mettre en œuvre avec succès au profit de ses clients.

lisent le télémarketing, plus interactif dans leur relation avec leur client.

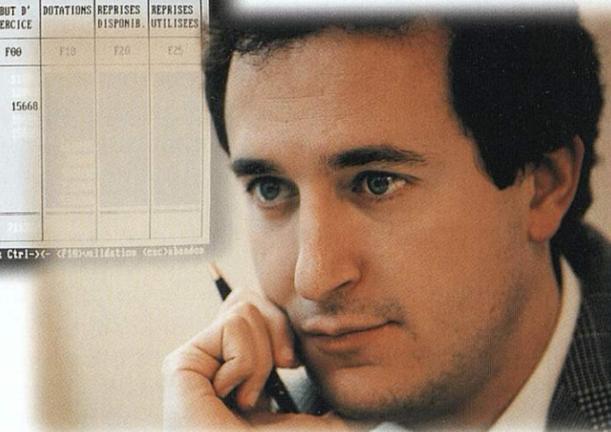
Saisir les opportunités

La technologie sert également à diffuser aux personnes intéressées des informations sur les marchés et leur environnement. Les cours de la bourse de Paris sont accessibles en temps réel sur le minitel de Cortal. Son serveur Internet offre un service d'analyse des Sicav : le client inscrit le nom des produits auquel il a souscrit, le site affiche alors un classement des Sicav de chaque catégorie selon leurs performances des 3 dernières années et propose une répartition du portefeuille en adéquation avec ses préoccupations d'épargnant. A UFB Locabail, le serveur Internet est utilisé, en particulier, pour donner au client l'accès aux "Enquêtes de conjoncture" ou encore au "Guide des subventions à l'investissement des PME-PMI".

Enfin, toutes les filiales de la Compagnie Bancaire présentes sur Internet utilisent leur serveur pour diffuser des informations sur leurs produits et services disponibles. Certaines sociétés vont plus loin en proposant des simulations de financement "en ligne". C'est le cas d'UFB Locabail, qui a intégré à son serveur une "calculatrice financière".

Rapport de gestion

Société CIE BANCAIRE 199612		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DETAIL DU COMPTE AUTRES PROVISIONS		SOC. DOC. S6400 EX02	COMPTE CS1320
DESCRIPTION	CODE PAYS	DEBIT D' EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES DISPONIB.	REPRISES UTILISEES
		F00	F10	F20	F25
22 TRAV S/R PERTE REVENTE	FRF	15660			
21 ach promoteurs	FRF				
45 Aleris promoteurs	FRF				
40 socabail immobiliere	FRF				
31 ginivis	FRF				
21 ach fin professionnel	FRF				



- 30 Message du Directoire
- 31 Une progression soutenue de l'activité
- 35 Une politique sociale dynamique
- 36 Une politique prudente de refinancement
- 39 Un risque de crédit bas, hors l'immobilier
- 41 Des pertes exceptionnelles
- 45 Motivations des résolutions
- 47 Les observations du Conseil de Surveillance

Message du Directoire

L'exercice 1996 s'est clos sur des pertes de 1,23 milliard de francs pour la part de la Compagnie Bancaire et de 468 millions de francs pour le Groupe. Les agences de notation Moody's et Standard & Poor's, ces institutions indépendantes qui évaluent la solidité des entreprises, ont néanmoins confirmé les notes de la Compagnie Bancaire.

Ces pertes résultent en effet de la décision prise par le Directoire d'inscrire dans les comptes de 1996 des provisions exceptionnelles d'un montant de 2,48 milliards de francs, afin de prendre en charge dès cette année les pertes futures liées aux activités de promotion immobilière et de financement immobilier des entreprises et des promoteurs. Par ces décisions lourdes, la Compagnie Bancaire vise à dégager l'horizon du Groupe et à accroître la visibilité sur sa réelle capacité bénéficiaire.

Nous vous avons rendu compte chaque année des mesures énergiques prises dans la gestion de nos activités immobilières, fortement affectées par la crise économique et la dépression du marché immobilier. Dès 1993, il a été décidé d'arrêter toute opération nouvelle dans les activités immobilières à risque, c'est-à-dire les prêts de l'UCB aux promoteurs et la promotion à Sinvim. Parallèlement, nous nous sommes employés à réduire de manière systématique le montant de ces engagements : la somme des encours nets de crédits aux promoteurs et du stock net d'opérations de Sinvim n'était plus (avant provisions exceptionnelles) que de 2,5 milliards de francs au 31 décembre 1996, contre 13,9 milliards à la fin de l'année 1992.

À la fin de 1996, nous avons décidé d'intégrer dans nos comptes les conséquences de l'accélération de notre désengagement des risques immobiliers. Nous disposions alors d'un recul suffisant pour pouvoir procéder à une bonne évaluation des pertes futures que l'UCB, à travers ses encours de crédits aux promoteurs, et Sinvim auraient à supporter jusqu'à l'extinction de leurs opérations. Dans les financements immobiliers aux entreprises accordés par l'UCB, notre expérience nous a confortés dans l'analyse que les productions des années antérieures à 1994 intégraient un risque exceptionnel lié à la crise. Aussi le Directoire a-t-il jugé nécessaire de provisionner cette année l'ensemble de ces risques et d'en alléger l'effet sur les résultats en cédant 6 % du capital de Cetelem, dégageant, à cette occasion, une plus-value de 980 millions de francs.

Ces décisions doivent permettre, dès 1997, à l'UCB et à Sinvim de revenir à l'équilibre et à la Compagnie Bancaire d'atteindre une rentabilité de ses fonds propres au moins égale à 10 %. En ouvrant une perspective plus nette sur ses profits, le Groupe entend répondre aux attentes de ses actionnaires et favoriser la mobilisation des énergies de ses collaborateurs sur la croissance et la compétitivité.

Il est important de souligner qu'en termes d'activité, l'exercice 1996 a été particulièrement satisfaisant alors que l'environnement économique était perçu comme très morose. En crédit, le Groupe a accru sa production de 19 % et, en épargne, sa collecte a augmenté de 30 %, attestant de la vitalité de ses équipes commerciales et de la qualité de son offre de produits. En termes de profits, hors UCB et Sinvim, toutes les grandes sociétés du Groupe ont augmenté leur contribution et les filiales étrangères ont confirmé leur bonne santé par une progression de 54 %.

Le Groupe continue ainsi à construire son avenir en renforçant ses fonds de commerce, en offrant de nouveaux services, en nouant de nouveaux partenariats, en France et hors de France. Ainsi, par exemple, UFB Locabail a étendu sa récente activité de location financière en rachetant, en partenariat avec Bergerat Monnoyeur, une entreprise de location de matériel de travaux publics ; Cetelem a passé un accord avec le Crédit Lyonnais pour gérer les crédits à la consommation distribués par ce réseau ; en Italie, la Compagnie Bancaire a resserré ses liens avec la Caisse d'Epargne de Florence en prenant 3,5 % de son capital et Cardif est devenue actionnaire à 4,5 % de la Banca del Salento qui distribuera en exclusivité ses produits d'assurance dans le sud de ce pays. Enfin, plusieurs sociétés ont pris pied dans des pays nouveaux pour elles, Arval en Espagne, Cardif en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas et en Pologne, Cetelem en République tchèque, en Hongrie et au Maroc.

Pour l'avenir, tout en restant fidèle à son principe de spécialisation et à sa politique de partenariat, le Groupe entend se développer dans de nouveaux métiers et accélérer son implantation hors de l'Hexagone. Il veut se donner les moyens d'investir plus encore pour assurer sa croissance et sa compétitivité, en conservant une maîtrise sans faille de ses risques et marges. C'est dans cette perspective qu'il faut analyser le résultat de 1996 et c'est aussi pourquoi, confiant dans l'avenir du Groupe, le Directoire propose de maintenir la distribution d'un dividende inchangé. ●

Une progression soutenue de l'activité

Dans un contexte de faible croissance économique et de vive concurrence, le Groupe a réussi à croître sensiblement, en France et hors de France, dans chacun de ses principaux métiers.

L'environnement économique de 1996 s'est traduit par une croissance molle dans les grands pays européens, seules la Grande-Bretagne et l'Espagne affichant un taux de croissance supérieur à 2 %.

En France, la reprise des investissements des entreprises, plusieurs fois annoncée, ne s'est pas produite, malgré le retard accumulé ces dernières années.

La consommation des ménages s'est apparemment mieux tenue qu'on ne le pensait avec un taux de croissance d'environ 2,5 %. En réalité, très inégale selon les marchés, elle a été tirée par les achats d'automobiles, les immatriculations de voitures neuves ayant augmenté de 10,5 % grâce à la politique de primes instaurée par le gouvernement jusqu'en septembre. Elle a connu des sursauts, reflet d'un comportement des ménages de plus en plus instable et imprévisible.

Malgré cet environnement maussade, la production de crédits du Groupe a enregistré une augmentation de 19 %, plus du double de celle de 1995 (+ 8 %), et s'est élevée à 82,9 milliards de francs. Fait marquant, toutes les sociétés du Groupe ont contribué à cette croissance.

Une hausse sensible de la production de crédits en France

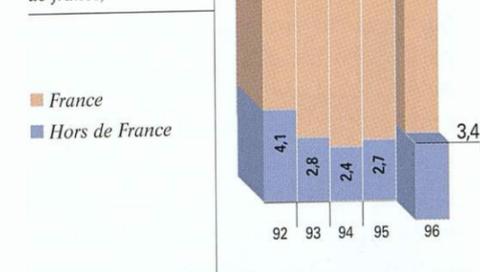
En France, le marché du financement de l'investissement des entreprises a connu une situation contrastée. La baisse des taux d'intérêt a joué en faveur de l'endettement et le

taux d'autofinancement des entreprises a reculé. Mais le niveau d'investissement est resté faible, accentuant la guerre des prix à laquelle se livrent les différents acteurs du marché.

Dans ce contexte, **UFB Locabail et ses filiales** ont néanmoins augmenté leur production de 10 %, à 9,7 milliards de francs, notamment grâce au développement des formules de location financière. Les secteurs les plus porteurs ont été ceux de la distribution, de l'imprimerie et des équipements de manutention.

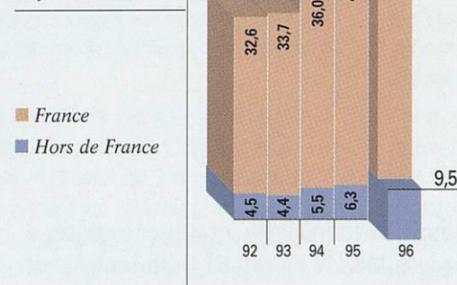
UFB LOCABAIL

Crédits moyen, terme distribués par UFB Locabail et ses filiales (en milliards de francs)



CETELEM

Crédits distribués par Cetelem et ses filiales (en milliards de francs)



Cetelem et ses filiales ont à nouveau fait preuve de leur dynamisme en affichant une croissance de 14 % dans la distribution des nouveaux crédits, qui atteignent 46,5 milliards de francs. Cette progression se retrouve dans des proportions équivalentes dans l'activité pour compte propre et celle que Cetelem gère dans ses partenariats avec les distributeurs et les établissements financiers. L'accord de partenariat noué avec le Crédit Lyonnais, qui s'est traduit par une prise de participation de 49 % dans Finalion, la filiale de crédit à la consommation de la banque, n'aura d'effet que sur les exercices à venir. En 1996, Cetelem s'est implanté dans les départements d'outre-mer, notamment par une prise de participation dans le Crédit Moderne, du groupe de la Navigation Mixte.

Sur le marché automobile, Cofica, pour sa part, a bien tiré parti des primes "Qualité Automobile", et augmenté son volume de financements de 15 % à 12,7 milliards de francs.

Si le marché immobilier n'est pas sorti de la crise, son évolution a été contrastée. Les ventes de logements ont amorcé un redémarrage au second semestre, stimulées par les prêts à taux zéro, la nouvelle fiscalité (prévue par la loi Périssol) et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. A l'inverse, le marché des immeubles de bureaux,

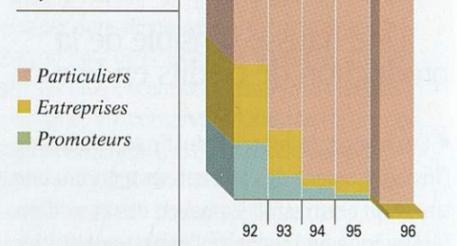
encore en surcapacité, est resté déprimé. Le montant des opérations nouvelles réalisées auprès des particuliers par l'UCB et ses filiales s'est élevé à 10,9 milliards de francs, en nette croissance de 33 % par rapport à 1995. Cette performance résulte à la fois du succès des crédits à taux variables, qui ont représenté près de 90 % de la production, de la création de produits flexibles comme "Star'immo" et du développement des partenariats. En revanche, très sélective en raison de la conjoncture, l'UCB a limité ses financements aux entreprises à 248 millions de francs, production en recul de 56 % sur 1995.

Une accélération des financements hors de France

- Hors de France, les crédits distribués ont progressé, à périmètre et taux de change constants, de 32 %, atteignant un niveau significatif de 16,6 milliards de francs, soit 20 % de la production totale du Groupe. Un bon nombre des implantations a connu des taux de croissance élevés. Cette année, les chiffres prennent en compte Findomestic, société italienne de crédit à la consommation dont Cetelem est le principal actionnaire aux côtés de la Caisse d'épargne de Florence. Pour une bonne comparaison d'un exercice à l'autre, les variations sont données à taux de change et périmètre constants.

UCB

Crédits distribués par l'UCB et ses filiales en France (en milliards de francs)



Toutes les filiales d'**UFB Locabail** sont en progression (+ 24 %), le montant des financements moyen terme ayant atteint 3,4 milliards de francs. Les secteurs qui ont contribué à cette hausse diffèrent selon les pays : en Grande-Bretagne (+ 23 %), le transport routier ; en Italie (+ 16 %), les équipements de manutention, les véhicules industriels et les professions libérales ; en Allemagne (+ 22 %), le secteur agricole. La part de l'international a ainsi représenté 26 % des financements aux entreprises.

Les crédits aux particuliers distribués hors de l'Hexagone par les filiales de **Cetelem** ont connu une vive hausse de 39 % à taux de change constants, à 9,5 milliards de francs, soit 17 % du total de cette activité. Avec une production de 7 milliards de francs, Findomestic marque un progrès de 34 %, tandis qu'en Espagne Fimestic a accru ses activités de 30 %.

Le montant des crédits immobiliers distribués par les filiales de l'**UCB** à l'étranger – 3,8 milliards de francs – est en augmentation de 23 %. La progression est particulièrement forte en Espagne sur le marché des particuliers (+ 41 % à UCI). En Grande-Bretagne, les crédits distribués par UCB Group s'élèvent à 1,1 milliard de francs, en hausse de 13 %. En Italie, l'UCB a décidé d'arrêter toute production nouvelle chez UCB Socabail Immobiliare, filiale spécialisée dans le crédit-bail immobilier aux entreprises, pour concentrer son activité sur les prêts immobiliers aux particuliers distribués par Credicasa, qui ont progressé de 9 %.

L'un des effets très positifs de la croissance des nouveaux crédits depuis deux ans, en France et hors de France, est la sensible remontée des encours gérés par le Groupe. A périmètre constant, ils sont passés de 227,0 milliards en 1994 à 208,1 milliards de francs fin 1995 et à 218,6 milliards à la fin de 1996, soit une hausse de 5,1 % (3,3 % à taux de change constants). Réalisée à des conditions de marges et de qualité satisfaisantes, cette reprise sera la source de l'augmentation des profits futurs du Groupe.

Une croissance continue des autres services financiers aux entreprises

En France, les activités d'affacturation et de gestion financière de réseaux de distribution ("floor-plan") d'**UFB Locabail** ont représenté 7,2 milliards de francs et ont continué à croître (+ 37 %) deux fois plus vite que le marché (+ 17 %).

Hors de France, les factures acquises atteignent 16,9 milliards de francs, en hausse de 17 %. Le Groupe est présent sur ce marché à travers UFB Locabail en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Italie. De son côté, UCB Group exerce également une activité d'affacturation sur le marché britannique.

Dans la location longue durée de voitures d'entreprise, **Arval** poursuit une croissance très rapide : avec 1 153 millions de francs, sa production a augmenté, en France de 50 % et, hors de France, de 74 %. Le partenariat conclu cette année avec Slibail, la filiale spécialisée du Crédit Lyonnais, monte progressivement en puissance. En 1996, Arval a étendu son réseau européen en s'implantant en Espagne.

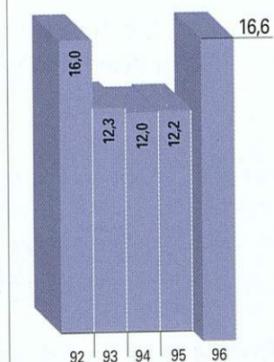
AFFACTURAGE

+37%

Le taux de croissance en France

CRÉDITS DISTRIBUÉS HORS DE FRANCE (en milliards de francs)

Les filiales de Cetelem ont représenté 57 % du total de ces crédits, celles d'UCB 25 % et celles d'UFB Locabail 20 % en 1996.



La réorganisation des activités immobilières

En 1995, la Compagnie Bancaire avait commencé à réorganiser ses activités immobilières en transférant la majeure partie des immeubles de bureaux construits par Sinvim, et loués à des tiers, à des sociétés foncières du Groupe. Depuis le printemps de 1996, les bureaux et les centres commerciaux appartenant ou gérés par les sociétés du Groupe ont été réunis dans un pôle immobilier locatif sous un holding de tête, **Klécar**. Ce pôle comprend notamment **Klépierre** et sa filiale **Klécentres**, ainsi que **Ségécé**.

La valeur nette comptable du patrimoine de Klécar s'élevait à 7,1 milliards de francs au 31 décembre de 1996. Avec un taux d'occupation de 96 %, il a généré 675 millions de francs de loyers. La principale acquisition de l'exercice a été la participation de 75 % prise par Klécentres dans le centre commercial de Bègles, près de Bordeaux.

Se consacrant désormais à la maîtrise d'ouvrage déléguée, **Sinvim** achève parallèlement ses programmes de logements en cours. Les ventes des immeubles qu'elle a construits comme promoteur ont été de 759 millions (soit 38 % du stock de début d'année), le solde de son activité représentant les prestations de services. Son stock net d'opérations en valeur de vente était tombé au-dessous du milliard de francs à fin décembre 1996.

Une forte hausse de la collecte d'épargne

En France, en début d'année, la baisse des taux d'intérêt servis sur les produits d'épargne réglementés (Codevi, Livret A), alliée à celle de la rémunération des produits court terme, a joué en faveur de l'assurance-vie, dont la fiscalité reste avantageuse.

Cardif a su tirer parti de cette conjoncture favorable et mettre à profit son expertise dans

les contrats multi-supports pour accroître son chiffre d'affaires assurance de 15 % à 11,4 milliards de francs. Elle a consolidé son partenariat avec le Crédit du Nord par la création d'une filiale commune, Antarius.

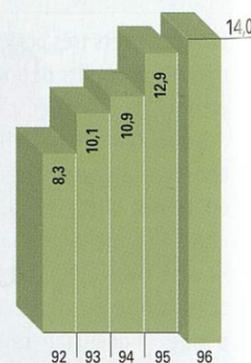
Hors de France, en excluant des opérations à caractère non récurrent de 1,7 milliard de francs réalisées au Benelux et en Italie en 1995, le chiffre d'affaires a été multiplié par deux. La société a accéléré son expansion internationale en s'implantant en Allemagne, en Irlande, en Pologne et en République tchèque. Elle a également noué un partenariat en Italie avec la Banca del Salento pour étendre la distribution de ses produits d'assurance-vie au sud de ce pays.

Cortal, qui a poursuivi en 1996 sa politique d'innovation, a presque doublé sa collecte d'épargne (+ 93 %), essentiellement grâce à son produit phare, la Centrale des Placements, qui permet d'accéder simplement et à des conditions tarifaires avantageuses à toutes les Sicav et à toutes les actions de la bourse de Paris. La Sicav des Sicav, lancée en septembre, avait déjà recueilli plus de 500 millions de francs à fin décembre 1996.

Au total, l'épargne collectée par le Groupe a atteint 20,1 milliards de francs, en augmentation de 30 %, et l'épargne gérée 96,2 milliards de francs, en hausse de 17 %.

PRIMES D'ASSURANCES ÉMISES (en milliards de francs)

Plus des trois-quarts des primes d'assurance ont été émises en France, la Grande-Bretagne arrivant en tête des implantations étrangères.



Une politique sociale dynamique

Une croissance des effectifs modérée en France, forte à l'étranger

En France, l'évolution des effectifs a été variable selon les sociétés. Afin de poursuivre leur politique de réduction des frais généraux, UCB, UFB Locabail et les services centraux du Groupe ont stabilisé leurs effectifs. Dans d'autres sociétés, le développement de l'activité s'est accompagné d'une augmentation du nombre de collaborateurs : ce fut le cas, en particulier, pour Cetelem, Arval, Cardif et la Banque Directe.

La montée en puissance des activités d'UFB Locabail en Italie, de Pinnacle, la filiale britannique de Cardif, et des filiales de Cetelem en Espagne, en Belgique et au Portugal, a conduit à la création de nouveaux postes hors de France. De même, les dernières implantations de Cetelem, de Cardif ou d'Arval ont nécessité l'embauche de nouveaux collaborateurs.

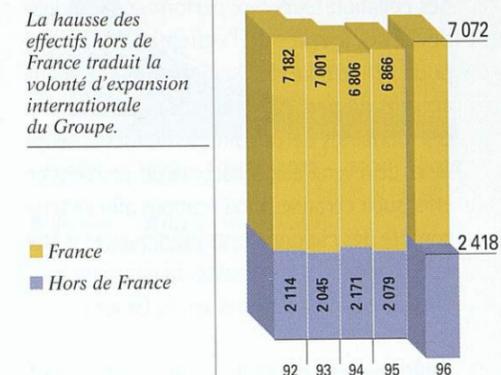
A la fin de l'année 1996, le Groupe comptait environ 7 100 collaborateurs permanents en France et plus de 2 400 à l'étranger, y compris Findomestic. Au total, les effectifs se montaient à 9 490 personnes contre 8 945 fin 1995.

Une gestion active et novatrice

Afin de favoriser le développement de ses activités et de s'adapter aux mutations de la concurrence, les sociétés du Groupe s'attachent à être réactives dans leur politique sociale. Plusieurs accords d'aménagement du temps de travail ont été signés entre les directions des sociétés et les organisations syndicales. Ils permettent aux sociétés de mieux répondre aux attentes de leur clientèle en augmentant l'amplitude des services et des

EFFECTIFS (au 31 décembre)

La hausse des effectifs hors de France traduit la volonté d'expansion internationale du Groupe.



horaires. De tels accords ont été conclus chez Cetelem, Cofica, Cortal et Cardif pour une durée de deux ans, et pour un an dans les services centraux chargés des télécommunications et de la maintenance.

Des modalités particulières de réduction du temps de travail ont été mises en place à l'UCB grâce à l'accord d'entreprise signé le **30 novembre 1995**. Confrontée à la nécessité de réduire ses frais généraux, l'UCB y a eu recours sur la base du volontariat, avec l'accord de la hiérarchie, l'objectif clairement énoncé étant d'éviter les réductions de personnel. Plus de 20 % des collaborateurs ont choisi le temps partiel, et des structures *ad hoc* ont été mises en place pour permettre le bon fonctionnement de l'entreprise dans ces conditions nouvelles.

Le Groupe de la Compagnie Bancaire a également confirmé dans les faits les intentions, énoncées en 1995, de mener une politique active d'embauche des jeunes. Cet effort s'est traduit par la signature de 284 contrats d'alternance pour l'année 1996, dont une forte proportion en contrats d'apprentissage et de qualification offerts aux jeunes par Cetelem.

De nouveaux accords de participation et d'intéressement

En 1996, le Groupe a poursuivi sa politique visant à associer une partie de la rémunération des collaborateurs aux performances individuelles et à celles de l'entreprise, et a signé pour l'ensemble des sociétés de nouveaux accords de participation et d'intéressement. Les modalités de calcul des sommes susceptibles de revenir aux collaborateurs devaient en effet subir certaines modifications afin de tenir compte des changements juridiques et d'être mieux adaptées à la réalité du contexte économique et financier actuel du Groupe.

Au cours de l'exercice, la participation versée au titre de 1995 s'est élevée à 41 millions de francs, et l'intéressement a été de 16 millions de francs. Le nombre d'actions détenues par les collaborateurs à travers le plan d'épargne d'entreprise était de 149 537 au 31 décembre 1996, (soit 0,53 % du capital), dont 54 188 à travers CB 50, le fonds commun de placement créé au profit des salariés à l'occasion du cinquantenaire du Groupe.

Le nombre d'options de souscription d'actions attribuées par le Directoire, le 5 novembre 1996, a été de 109 600, soit 0,39 % du capital. Le prix d'exercice a été de 519 francs. Cent collaborateurs du Groupe en ont bénéficié.

Une politique prudente de refinancement

Dans son refinancement, la Compagnie Bancaire applique une politique rigoureuse d'adossement, de couverture des risques de liquidité, de taux, de change et de diversification de ses ressources.

La décre des taux

En France, l'année 1996 a été marquée par une tendance nette à la baisse des taux d'intérêt à court terme et, dans une moindre mesure, des taux à long terme.

La prise de conscience par les marchés d'une réalisation probable de l'Union Économique et Monétaire, la convergence des politiques monétaires française et allemande, la maîtrise de l'inflation, dans un environnement général médiocre aggravé par la montée du chômage, ont été les ferments d'une forte baisse des taux courts. A Paris, le taux au jour

le jour comme le taux à un an sont tombés à leur plus bas niveau depuis trente ans. Le taux à 3 mois est ainsi passé de 4,75 % fin 1995 à 3,40 % à la fin de 1996.

Les taux longs ont été orientés à la baisse tout au long de l'année, mais sur une pente plus faible. L'OAT 10 ans a chuté de 6,60 % à 5,80 % sur un an, soit une détente significative de 70 points de base. Les taux français sont ainsi passés au-dessous des taux allemands.

Dans ce contexte de taux favorable à la compétitivité du Groupe, la Compagnie Bancaire a maintenu ses principes de prudence dans ses actions de centrale de refinancement.

Une politique de couverture rigoureuse

Pour éviter tout risque financier et protéger les marges des sociétés de crédit, la Compagnie Bancaire couvre systématiquement les risques de liquidité, de taux et de change par une politique d'adossement.

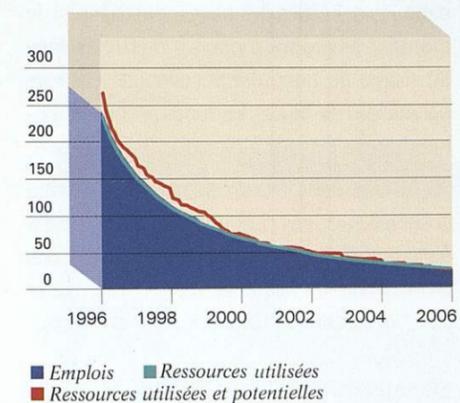
Le **risque de liquidité** apparaît lorsque le Groupe ne dispose pas des ressources équivalentes, en durée, aux besoins de financement engendrés par les crédits accordés. Dans sa politique de couverture, la Compagnie Bancaire applique fidèlement deux principes.

- Un principe d'adossement : pour couvrir les engagements passés, les encours de crédits sont refinancés par des ressources de bilan de même durée et de même profil d'amortissement.
- Un ratio de liquidité à 6 mois très élevé : pour couvrir les productions futures, la Compagnie Bancaire veut disposer des moyens de financer 6 mois de production sans appel au marché, par la combinaison de ressources longues stockées en attente d'emploi et de lignes bancaires confirmées (ou de stand-by), susceptibles d'être tirées en cas de besoin. Avec un portefeuille de 38 milliards de francs, le ratio de liquidité à 6 mois était de 100,1 % à la fin de 1996 contre 100 % fin 1995.

La Compagnie Bancaire satisfait largement au ratio prudentiel de ressources permanentes défini par la Banque de France, qui exige que les fonds propres et les ressources d'une durée résiduelle supérieure à 5 ans couvrent au moins 60 % des emplois à plus de 5 ans. Ce ratio était de 88 % au 31 décembre 1996.

Pour se prémunir contre le **risque de taux**, la Compagnie Bancaire observe aussi une politique d'adossement rigoureuse. Elle refinance ses emplois à taux fixe par des ressources à taux fixe de même durée. De la même façon, les emplois à taux référencé sont adossés à des ressources à taux variable ou révisable, sur la même référence, ou par des ressources à taux

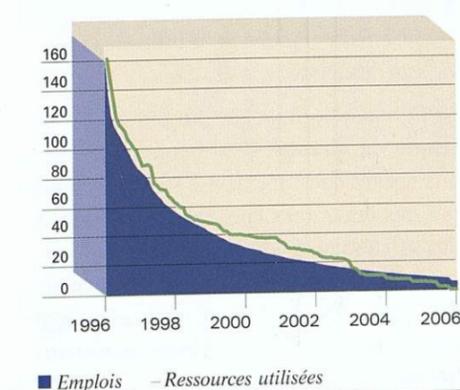
COUVERTURE EN LIQUIDITÉ
(en milliards de francs)



fixe de courte durée dont l'échéance coïncide avec celle de la révision de taux des clients. Cette gestion prend aussi en compte le risque de remboursements anticipés.

Dans un souci constant de prudence, la Compagnie Bancaire mesure régulièrement l'"impasse de taux" (l'écart entre les ressources et les emplois à taux fixe), ainsi que la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan et du hors-bilan aux variations des taux d'intérêt.

SENSIBILITÉ AUX FLUCTUATIONS DE TAUX
(en milliards de francs)



Satisfaisant aux recommandations du Comité de Bâle (composé des représentants des banques centrales des pays industrialisés), le montant des fonds propres à mettre en face du risque de taux global consolidé était de 0,2 milliard de francs, les fonds propres réglementaires s'élevant à plus de 19 milliards.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif relatif à la surveillance des risques de marché (Capital Adequacy Directive ou CAD), l'exigence de fonds propres face au risque de marché représente au 31 décembre 1996 156 millions de francs.

NIVEAU D'ACTIVITÉ DES DÉRIVÉS

Activité de crédit
(en milliards de francs)

Marché	gré à gré	Montant notionnel		Total	Valeur de marché*
		durée résiduelle ≤ 5 ans	> 5 ans		
Marché des taux d'intérêt	gré à gré	129,5	28,9	158,4	-1,2
	organisé	4,2	0	4,2	-0,012
Marché des changes	gré à gré	43,7	2,3	46	0,045
	organisé	0	0	0	0

*Au 31 décembre 1996

Dans les activités de crédit, les marges des productions nouvelles sont vulnérables en cas de hausse des taux d'intérêt. Pour s'assurer contre ce risque, la Compagnie Bancaire applique une politique de macro-couverture en recourant notamment aux instruments optionnels tels les "caps", c'est-à-dire les contrats à taux plafonnés. A fin décembre, le Groupe était acheteur de ces contrats pour 11 milliards de francs dans le cadre de la couverture des productions futures.

La Compagnie Bancaire ne prend pas de **risque de change**. C'est pourquoi les crédits libellés dans une devise sont refinancés par des ressources libellées dans la même devise. Lorsque la Compagnie Bancaire intervient, pour des raisons d'arbitrage de marché, sur des devises de refinancement différentes de celles de ses emplois, elle utilise des "swaps" de devises pour annuler le risque de change qui pourrait alors survenir.

Le portefeuille de swaps de taux et de devises à la fin de l'année s'élevait à 46 milliards de francs. Au 31 décembre 1996, l'encours des positions de change consolidées n'a entraîné aucune exigence de fonds propres dans l'application des dispositions prudentielles sur les risques de marché.

Structurellement emprunteur net, la Compagnie Bancaire peut néanmoins avoir, marginalement, des excédents de trésorerie à placer. Elle est aussi engagée sur les instruments de hors bilan négociés de gré à gré.

Elle encourt alors, vis-à-vis des institutions financières, un **risque de contrepartie** qu'elle gère en diversifiant les établissements auxquels elle s'adresse et en se fixant des limites sur chacun (voir tableau ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'un suivi régulier par un comité *ad hoc*.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES PRODUITS DÉRIVÉS

Activité de crédit
(en milliards de francs)

Notation*	En valeur de marché au 31.12.96**
AAA	880
AA	1 119
A	713
BBB	2
Non notés	140

* Est prise en compte la plus élevée des notations attribuées par les agences Moody's et Standard & Poor's.

** Uniquement les valorisations positives sans netting avec les valorisations négatives d'une même contrepartie.

La diversification des ressources

Dès lors qu'elle ne collecte pas de dépôts, la Compagnie Bancaire est dépendante des marchés financiers pour son refinancement et s'attache donc à diversifier ses ressources. Elle a recours aux marchés français, américain, à l'euromarché, ainsi qu'à la titrisation.

A fin décembre 1996, l'encours à refinancer s'élevait à 194 milliards de francs. Compte tenu des programmes en cours, les emprunts obligataires représentaient 44,3 % du total, les titres de créances négociables (TCN) 26,9 % et la titrisation autour de 5 %.

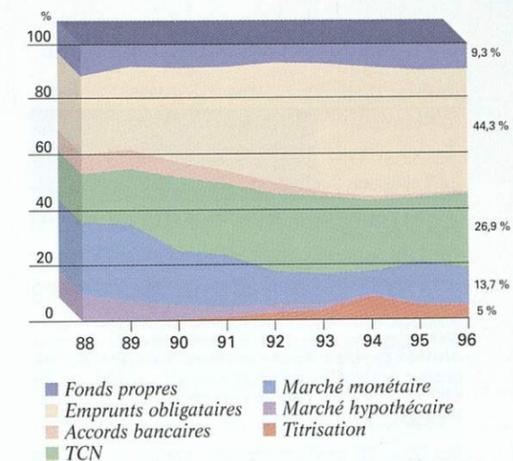
Cette année, les besoins de financement globaux de la Compagnie Bancaire ont été de 61 milliards de francs.

La tenue sur le marché de la dette Compagnie Bancaire a été suffisamment bonne pour que sa marge d'émission par rapport à la dette d'Etat reste stable. Pour ses emprunts à long terme, cette marge s'est située à un niveau historiquement bas : autour de 29 centimes pour l'investisseur et de 35 centimes pour l'émetteur.

En 1996, ses recours aux emprunts à moyen et long terme en francs et en devises ont été de 16 milliards d'équivalent francs. La majorité (9,5 milliards) a été émise en francs. Un emprunt obligataire de 500 millions de dollars (environ 2,5 milliards de francs) a constitué l'essentiel des ressources en devises.

Enfin, le Groupe a poursuivi sa politique de titrisation en cédant pour 3 milliards de francs d'encours de prêts personnels.

STRUCTURE DU REFINANCEMENT DE L'ENCOURS DE CRÉDITS (au 31 décembre)



Un risque de crédit bas, hors l'immobilier

Dans les activités de crédit non concernées par les provisions exceptionnelles, le **risque continue de diminuer** pour atteindre un niveau particulièrement bas.

AUFB Locabail et ses filiales, le risque est bien maîtrisé. En France, à 105 millions de francs, la charge du risque est encore en baisse, de 10 millions de francs sur 1995, et de moitié sur deux ans. En financement de l'équipement des entreprises, le taux de risque est tombé à un faible niveau de 0,4 % de l'encours moyen, soit une baisse de 17 % par rapport à 1995. L'encours douteux se réduit encore et ne représente que 5,7 % de l'encours géré. Le taux de provisionnement de l'encours douteux s'établit à 55 %, contre 52 % en 1995.

CHARGE DU RISQUE SUR ENCOURS MOYEN

En %	1994	1995	1996
UFB et filiales	1	0,4	0,4
Cetelem et filiales	1,5	0,9*	1,1
UCB et filiales	1,4	1,5	1,4**

* Compte tenu de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses.

** Hors provisions exceptionnelles.

La charge du risque est égale à la somme des dotations aux provisions pour créances douteuses de l'année, augmentée des pertes non provisionnées et diminuée des reprises sur provisions des années antérieures.

Les indicateurs de risque sont calculés sur la base d'un encours comprenant les encours titrisés.

En Grande-Bretagne, UFB Humberclyde, qui a arrêté en 1990 le financement de crédits immobiliers aux entreprises, voit son encours douteux baisser de 15 % à 10 % de l'encours total. Le taux de charge du risque n'est que de 0,5 % de l'encours moyen.

ENCOURS DOUTEUX SUR ENCOURS TOTAL

En % (au 31.12)	1994	1995	1996
UFB et filiales	9,3	7,6	6,2
Cetelem et filiales	5,9	5,5*	5,1*
UCB et filiales	17,1	17,7	16,1

* Compte tenu de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses.

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse 3 mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant, trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises et celui du nombre d'échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées.

L'évolution du risque à **Cetelem et ses filiales** est également très satisfaisante. Le taux de risque sur encours moyen reste limité à 1,1 % dans un contexte où les encours progressent eux aussi. Le poids des encours douteux continue à se réduire pour atteindre 5,1 % fin 1996. Le taux de provisionnement reste élevé et stable à 71 %.

Se consacrant aux financements immobiliers, l'UCB et ses filiales sont les premières concernées par les provisions exceptionnelles, mais l'évolution du risque varie selon les secteurs d'activité.

Dans les crédits aux particuliers, la charge du risque française est en diminution sensible grâce à la qualité croissante des nouvelles générations.

Elle est de 282 millions de francs, soit 0,44 % de l'encours moyen. Le taux d'encours douteux diminue de 11,8 % à 10,8 %.

Dans les secteurs concernés par les provisions exceptionnelles, la situation est différente.

Dans les financements aux entreprises, l'UCB a, en France, depuis 1994, volontairement pris des mesures pour maîtriser ses risques et restaurer ses marges. Compte tenu de la durée de ces crédits, le poids, dans l'encours, des financements accordés jusqu'à la fin 1993 (90 %) ne peut être contrebalancé par celui des générations de production postérieures de bien meilleure qualité, ni celui, volontairement plus limité, des générations nouvelles. Ceci a motivé la constitution de la provision exceptionnelle de 1,1 milliard de francs.

Cependant, la gestion active de cet encours a permis une légère diminution de l'encours douteux, qui s'établit à 5,2 milliards de francs.

En ce qui concerne les encours résiduels de crédits aux promoteurs, dont la production nouvelle est arrêtée depuis 1993, les opérations saines arrivent à échéance. Aussi le taux d'encours douteux continue-t-il logiquement à augmenter de 83 % à 92 %.

PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX

En % (au 31.12)	1994	1995	1996
UFB et filiales	54	56	56
Cetelem et filiales	77	72*	71*
UCB et filiales	40	48	52**

* Compte tenu de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses.

** Hors provisions exceptionnelles.

Il s'agit de l'ensemble des provisions disponibles pour faire face au risque de pertes sur les opérations de crédit rapporté à l'encours douteux défini précédemment.

Des pertes exceptionnelles

Le 3 décembre 1996, le Directoire a décidé de passer des **provisions exceptionnelles** qui mettent la Compagnie Bancaire en déficit. Ces pertes ne doivent cependant pas masquer l'amélioration de la contribution des principaux métiers du Groupe.

En 1996, le résultat net consolidé global est négatif de 468 millions de francs, et, en part de la Compagnie Bancaire, la perte se monte à 1,23 milliard de francs. Cette dernière est sensiblement plus élevée que la perte consolidée globale, car les sociétés en difficulté concernées par les provisions complémentaires sont contrôlées à 100 % par la Compagnie Bancaire, alors que celle-ci ne détient que 50 à 75 % du capital des principales filiales bénéficiaires.

Des provisions sur l'immobilier

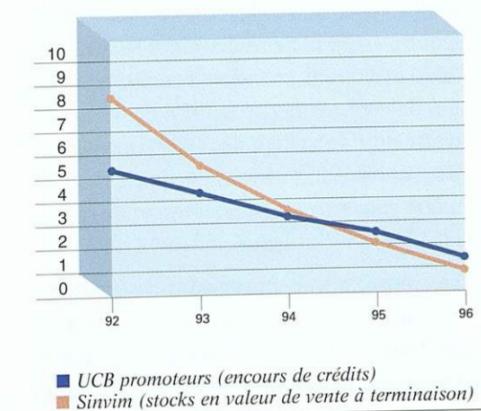
En décembre 1996, la Compagnie Bancaire a décidé de constituer des provisions exceptionnelles d'un montant de 2,48 milliards de francs pour intégrer dans ses comptes les effets de l'accélération de son désengagement de l'immobilier. Après avoir resserré énergiquement sa politique d'octroi de crédits, le Groupe a décidé de ne plus prendre d'engagements en matière d'activités immobilières à risque : financements aux promoteurs accordés par l'UCB et opérations de promotion de Sinvim. Puis, le Groupe s'est employé à réduire sévèrement ses engagements à risque.

En conséquence, le total des stocks de Sinvim (exprimé en valeur de vente à terminaison) et de l'encours promoteurs de l'UCB a été ramené de 13,9 milliards de francs en 1992 à 2,5 milliards de francs en 1996. Au cours de l'exercice, la même mesure d'arrêt de production a été prise pour une filiale italienne de financements immobiliers aux entreprises, UCB Socabail Immobiliare (Socabail).

Le montant total de ce provisionnement comprend trois éléments.

- Les pertes d'exploitation futures des activités arrêtées jusqu'à l'extinction des encours et des stocks. Elles incluent les frais généraux, les frais financiers, la charge du risque et s'élèvent à 1030 millions de francs. Elles concernent les crédits aux promoteurs de l'UCB pour 700 millions de francs, les opérations de Sinvim pour 230 millions de francs, ainsi que les financements immobiliers aux entreprises de Socabail pour 100 millions de francs.
- La charge du risque exceptionnelle attachée aux financements immobiliers des entreprises accordés par l'UCB avant l'année 1994, les productions les plus importantes et les plus risquées. La provision se monte à 1,1 milliard de francs.
- Une provision de 350 millions de francs destinée au renforcement de la compétitivité de l'UCB.

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS À RISQUE (en milliards de francs, au 31 décembre)



PLUS-VALUE
EXCEPTIONNELLE

980

millions de francs
sur la cession de 6 %
de Cetelem

Pour alléger le poids de ces décisions sur les résultats, le Groupe a cédé 6 % du capital de Cetelem et a ainsi réalisé une plus-value de 980 millions de francs. Les actions ont été vendues sur le marché à un grand nombre d'investisseurs, le Groupe conservant 66 % du capital de la société et 79 % des droits de vote.

Par ailleurs, le résultat consolidé global comprend un certain nombre d'éléments particuliers. Les autres plus-values de cessions sur titres et immeubles, nettes des moins-values, ont compté pour 241 millions de francs contre 479 millions en 1995 (dont 332 millions de francs de profit extraordinaire dégagé cette année-là sur la vente de la filiale britannique UCB Home Loans).

Du côté des charges, l'amortissement des écarts d'acquisition a pesé pour 198 millions de francs (128 millions en 1995) et l'impact du collectif budgétaire voté à l'été 1995 a été de 139 millions de francs (138 millions en 1995).

Hors l'UCB et Sinvim, des contributions bénéficiaires

La persistance de la dégradation du marché immobilier et de la guerre des prix sur les crédits immobiliers expliquent les mauvais résultats de l'UCB et de Sinvim, auxquels se sont ajoutées les provisions exceptionnelles décidées le 3 décembre.

Au total, la contribution de l'UCB et de ses filiales est négative de 2 694 millions de francs, dont - 664 millions de résultat courant (contre - 438 millions de francs en 1995) et 2030 millions de provisions complémentaires qui doivent permettre à l'UCB et ses filiales d'atteindre l'équilibre dès 1997. Une avance d'actionnaire de 2 milliards de francs, destinée à être convertie en augmentation de capital en 1997, a été effectuée fin 1996.

En France, même en excluant ces éléments exceptionnels, les pertes de l'UCB se sont alourdies. La baisse de la marge et la dépréciation des actifs immobiliers en sont les causes

principales. La diminution de la charge du risque n'a pas suffi à enrayer cette dégradation, même si les crédits aux particuliers sont restés bénéficiaires.

Hors de France, malgré les pertes de Socabail (- 40 millions), la contribution des filiales s'améliore et s'élève à 19 millions de francs. En Espagne, UCI double sa contribution à 19 millions de francs. En Italie, les bénéfices d'UCB Credicasa sont de 21 millions de francs et ceux d'UCB Group, en Grande-Bretagne, se sont accrus à 20 millions de francs contre 15 millions de francs en 1995.

Avec un stock en forte réduction, des dépréciations d'actifs sur quelques bureaux et terrains qu'elle possède encore, Sinvim continue d'afficher une contribution négative. Alourdie par la provision supplémentaire de 230 millions de francs, sa perte s'est élevée cette année à 659 millions de francs contre -568 millions en 1995. Comme pour l'UCB, les mesures prises permettront à Sinvim de ne plus peser sur les comptes du Groupe dès 1997.

CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS AU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ GLOBAL

En millions de francs	1995	1996	96/95
UFB Locabail et filiales	196	234	+ 20 %
Cetelem et filiales	1 155	1 320	+ 14 %
UCB et filiales dont provisions exceptionnelles	- 438	- 2 694	NS
Klécar et filiales dont Klépierre	76	168	NS
Sinvim dont provisions exceptionnelles	- 568	- 659	NS
Cardif et filiales	298	332	+ 11 %
Cortal	6	14	+ 133 %
Banque Directe	- 95	- 90	NS
Cie Bancaire et divers (1) dont provisions exceptionnelles	548	907	NS
Résultat net consolidé	1 178	- 468	NS

(1) Y compris les plus-values exceptionnelles.

Hors ces deux sociétés, les autres grands métiers du Groupe sont bénéficiaires, aussi bien dans le crédit que dans l'épargne et l'immobilier locatif.

Des profits élevés dans le crédit

La contribution d'UFB Locabail et de ses filiales s'est élevée à 234 millions de francs, en augmentation de 20 %.

En France, le bénéfice a progressé de 26 % à 206 millions de francs. Il faut souligner la performance d'Arval, filiale à 50 % d'UFB, dont la contribution est passée de 14 millions en 1995 à 24 millions en 1996.

La contribution globale des filiales européennes est positive de 28 millions de francs, UFB Humberclyde dépassant l'équilibre pour la première fois depuis 1991. Les autres filiales d'UFB Locabail, en Allemagne, Belgique, Espagne et Italie, dégagent, pour leur part, des résultats bénéficiaires.

Source principale des profits du Groupe, Cetelem, ses filiales et participations augmentent encore leur contribution : en hausse de 14 %, elle a atteint 1 320 millions de francs.

En France, la croissance de la production à des marges satisfaisantes, le faible taux de risque, la maîtrise des frais généraux et l'accroissement des résultats des sociétés mises en équivalence ont conduit à une progression de 11 %, la contribution s'élevant à 1 205 millions de francs.

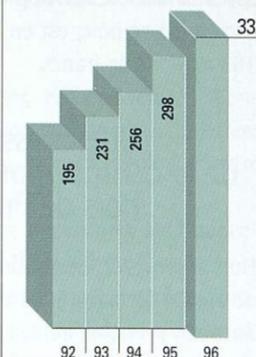
Hors de France, les filiales et participations, en pleine expansion, et bénéficiant, pour certaines, d'un déficit fiscal reportable, ont dégagé ensemble 115 millions de francs de résultat, en hausse de plus de 58 %. Avec 87 millions de francs de profits, les sociétés espagnoles assurent les trois-quarts de la contribution étrangère.

L'assurance-vie et l'épargne confirment leur rentabilité

Dans les métiers de l'assurance-vie et de l'épargne, le groupe Cardif apporte une contribution de 332 millions de francs, après 298 millions de francs en 1995. Ce résultat

CONTRIBUTION DE CARDIF ET SES FILIALES (en millions de francs)

En cinq ans, la contribution du groupe Cardif a affiché un taux de croissance annuel à 2 chiffres.



comprend, en profit, une plus-value nette de 40 millions de francs provenant de la cession de 7 % du capital de Fructivie, et, en charge, l'amortissement de l'écart d'acquisition consécutif à la prise de participation de 4,5 % au capital de la Banca del Salento.

Les filiales et succursales situées hors de France ont vu leur résultat s'élever à 60 millions de francs, en progression de 23 millions de francs, notamment grâce à la bonne performance globale des activités italiennes et de Pinnacle en Grande-Bretagne.

A 14 millions de francs, la contribution de Cortal a doublé en 1996. Cette évolution provient de la croissance de l'activité, alliée à la rigueur de gestion des frais généraux, et de la nette amélioration des résultats des filiales luxembourgeoise et belge.

Un pôle immobilier locatif profitable

Structuré au long de 1995 et 1996 sous le holding Klécar, le pôle immobilier locatif dégage une contribution positive, en augmentation : 168 millions de francs contre 76 millions en 1995. A l'économie de frais financiers résultant de l'augmentation de son capital, s'est ajouté l'accroissement de son patrimoine et

donc de ses loyers (675 millions de francs contre 545 millions un an plus tôt).

La contribution de **Klépierre**, la principale société de ce pôle, est en hausse de 26 % à 163 millions de francs.

Une croissance de la contribution des filiales hors de France

Hors la provision exceptionnelle (100 millions de francs) liée à l'arrêt de la production d'UCB Socabail Immobiliare, les profits des filiales européennes progressent vigoureusement : 226 millions de francs en 1996 contre 147 millions de francs en 1995, soit une augmentation de 54 %. L'adaptation des méthodes du Groupe en recouvrement et en gestion des risques, l'arrivée de nouvelles filiales à la taille critique et des marchés plus porteurs qu'en France expliquent cette forte croissance.

Tous les principaux pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie) ont généré des bénéfices en 1996. Tirée par les filiales et participations de Cetelem, l'Espagne est le premier pays contributeur devant le Royaume-Uni, avec 111 millions de francs de profits, en progression de 70 % sur 1995. Les sociétés britanniques augmentent toutes leur résultat, y compris UFB Humberclyde (UCB Group de 25 % et Pinnacle, filiale de Cardiff, de 18 %). En Italie, les pertes de Socabail masquent les bonnes performances de Findomestic (+17 %), d'UCB Credicasa, d'UFB Italia et de Cardiff Italia.

RATIO COOKE

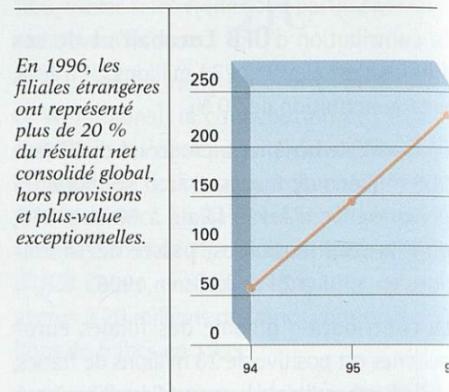
+11,5%

estimé au 31 décembre 1996

Une bonne solidité financière

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent, après l'affectation proposée des résultats, à 18,8 milliards de francs. Ils incluent, pour un montant de 610 millions de francs, un "fonds pour risques bancaires généraux" destiné à couvrir les risques généraux liés aux activités d'UFB Locabail et de Cetelem.

CONTRIBUTION DES FILIALES HORS DE FRANCE (en millions de francs)



En 1996, les filiales étrangères ont représenté plus de 20 % du résultat net consolidé global, hors provisions et plus-value exceptionnelles.

Le ratio Cooke estimé au 31 décembre 1996 s'élève à 11,5 %, la part correspondant aux capitaux du noyau dur s'établissant à 10,5 %. Il est inférieur à celui de la fin 1995, les décisions prises en fin d'année ayant entraîné une réduction des capitaux propres. Néanmoins, ces mesures n'ont pas remis en cause la solidité financière du Groupe : les agences de notation Moody's et Standard & Poor's ont, après l'annonce des pertes prévues pour l'exercice, confirmé les notes attribuées à la Compagnie Bancaire, A1 par la première, A par la seconde.

Conclusion

L'exercice 1996 apparaît comme un exercice de transition et de préparation de l'avenir. Si les pertes sont élevées, les provisions constituées permettront de mettre en évidence la capacité bénéficiaire réelle du Groupe.

Parallèlement, l'activité a connu une croissance soutenue, le Groupe a noué de nouveaux partenariats et accéléré ses implantations hors de France.

Professionnel dans ses métiers, totalement orienté vers la qualité du service aux clients, rigoureux dans sa gestion, le Groupe de la Compagnie Bancaire aborde avec confiance son deuxième cinquantenaire.

Motivations des résolutions soumises au vote de l'Assemblée des actionnaires

Résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire

Approbation des comptes et distribution d'un dividende.

- Par la première résolution, il vous est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 1996.
- Par la deuxième résolution, il vous est proposé de décider la distribution d'un dividende de 10 francs par action (15 francs avec l'avoir fiscal) et d'offrir aux actionnaires le droit d'opter pour le paiement de leur dividende en actions.
- Par la troisième résolution, il vous est demandé de prendre acte du rapport des Commissaires aux Comptes, qui constate qu'aucune convention particulière n'a été conclue au cours de l'exercice 1996.
- Par la quatrième résolution, il vous est demandé de prendre acte du changement de dénomination d'un des Commissaires aux Comptes titulaires de la société.

Mouvements au Conseil de Surveillance et au Collège des Censeurs.

- Les cinquième à septième résolutions vous proposent de renouveler pour la durée statutaire de trois ans les mandats de membre du Conseil de surveillance de MM. Jacques de Fouchier, Nicholas Clive Worms et Christian Manset, qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
- Les huitième et neuvième résolutions vous proposent de nommer membre du Conseil de surveillance pour la durée de trois ans M. Claude Pierre-Brossolette, qui quitterait donc le Collège des Censeurs, en remplacement de M. Jean Peyrelevalde, dont le mandat de membre du Conseil arrive à expiration, et de nommer M. Jean Peyrelevalde censeur, pour la durée de trois ans.

Autorisations données au Directoire.

- Par la dixième résolution, il vous est pro-

posé de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée du 18 mars 1992 d'émettre des obligations.

Ces émissions sont nécessaires au financement des activités de crédit du Groupe.

- Par la onzième résolution, il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 20 mars 1996 de procéder à des achats en bourse d'actions de votre société afin d'en régulariser les cours.

Les actions acquises pourront soit être vendues en Bourse, soit être cédées ou transférées par tous autres moyens ou annulées par une réduction du capital social.

Elles pourront également être utilisées en tout ou partie dans le cadre des options d'achat susceptibles d'être consenties par le Directoire à des salariés et mandataires sociaux de la Compagnie Bancaire et des sociétés de son groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1 000 francs et le prix minimum de vente à 350 francs par action.

Résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire.

- Par la douzième résolution, il vous est proposé de renouveler, pour une durée de cinq ans, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 22 mars 1995 d'augmenter le capital social par l'émission d'actions à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la double limite d'un milliard de francs applicable à l'augmentation du capital social susceptible d'en résulter et de cinq milliards de francs s'appliquant au montant total du capital social (cette deuxième limite était précédemment de quatre milliards de francs).

La Compagnie Bancaire estime ainsi se donner les moyens de récompenser la fidélité de

ses actionnaires par des attributions d'actions gratuites.

- Par la treizième résolution, il vous est proposé de renouveler, en des termes identiques, pour une durée de vingt-six mois, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 22 mars 1995 d'émettre, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans des limites ajustées par rapport à l'autorisation précitée, différents types de valeurs mobilières ou des bons de souscription, donnant accès, immédiat ou à terme, au capital social.

Ces diverses émissions ne pourront avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à cinq milliards de francs (cette limite était précédemment de quatre milliards de francs), et les émissions des seules valeurs mobilières composées et bons de souscription ne pourront avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant global supérieur à un milliard cinq cents millions de francs (un milliard de francs précédemment).

Le Groupe de la Compagnie Bancaire estime ainsi se donner les moyens d'investir pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance dans ses activités traditionnelles et dans de nouveaux métiers, en France et hors de France.

- Par la quatorzième résolution, il vous est proposé de renouveler, en des termes identiques, pour une durée de vingt-six mois, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 22 mars 1995 de réaliser, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, les émissions des différents types de valeurs mobilières ou de bons de souscription faisant l'objet de l'autorisation précédente, dans les mêmes limites, et sous des conditions strictes, de prix, de maintien d'une priorité des actionnaires pendant un délai d'au moins dix jours et de placement public des valeurs mobilières non souscrites.

- Par la quinzième résolution, il vous est proposé de renouveler pour cinq ans, et dans la limite de 5 % du capital social, l'autorisation donnée au Directoire en 1993 de consentir aux salariés et mandataires

sociaux du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la société, selon des modalités harmonisées avec l'évolution législative concernant le régime des options. En particulier, le prix d'exercice de l'option ne pourra être inférieur à 95 % du cours moyen des actions.

Cette autorisation rend caduc le solde inutilisé de l'autorisation de même objet votée par l'Assemblée extraordinaire du 17 mars 1993.

- Par la seizième résolution, il vous est demandé de prendre acte des rapports complémentaires du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les conditions de réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés que vous avez autorisée lors de la dernière assemblée, à l'occasion du cinquantième de la Compagnie Bancaire.

Cette augmentation de capital a été réalisée, selon des modalités conformes à votre autorisation, pour un montant nominal total de 5 718 800 F. Elle a été souscrite par 6 585 salariés, soit 91,5 % de l'effectif, par l'intermédiaire du fonds commun de placement CB 50 créé à cet effet.

Modification des statuts.

- La dix-septième résolution vous invite, conformément aux exigences de la Loi du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières, à préciser de façon explicite, en utilisant la terminologie de ladite loi, que l'objet de votre société inclut la prestation de services d'investissement, ce que l'article 3 de ses statuts signifiait antérieurement de façon implicite.

A cette fin, il vous est proposé de décider l'insertion d'un alinéa supplémentaire dans l'article 3 des statuts de votre société.

- La dix-huitième résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Les observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance ouvrira ses observations par une note triste : il a le regret de vous faire part de la disparition de M. René Durand, membre du Comité Consultatif depuis 1982 ; à ce titre, M. Durand participait aux délibérations de votre Conseil avec voix consultative. Il avait passé auparavant douze années au Comité Directeur de votre compagnie, à laquelle il avait rendu d'éminents services. Le Conseil de Surveillance veut lui rendre ici un hommage mérité.

Aujourd'hui arrivent à leur échéance les mandats de quatre membres de votre Conseil : nous vous proposons de renouveler pour la durée statutaire de trois ans les mandats de membre du Conseil de Surveillance de M. Jacques de Fouchier, président fondateur du Groupe, de M. Nicholas Clive Worms et de M. Christian Manset ; et nous vous proposons de nommer, à sa demande, M. Jean Peyrelevade censeur : ce mandat serait donné pour une durée de trois ans.

Nous vous proposons, d'autre part, de nommer membre de votre Conseil pour trois ans, en remplacement de M. Peyrelevade, M. Claude Pierre-Brossolette, qui quitterait donc le Collège des Censeurs.

L'année 1996 a été marquée par une avancée de votre société sur la voie d'un "gouvernement d'entreprise" encore mieux organisé.

Nous vous avons annoncé, lors de votre Assemblée de l'an passé qu'aussitôt introduits par vous au Conseil deux administrateurs

"indépendants", celui-ci fixerait la composition des deux comités spécialisés dont la constitution en son sein avait été décidée pour mieux formaliser l'organisation de ses travaux.

C'est ce qui a été fait par la nomination de MM. Antonio Borgès, Denis Kessler, André Lévy-Lang et Christian Manset au Comité d'Audit, qui s'est donné M. Kessler pour président ; et par la nomination de MM. Charles de Croisset, Philippe Dulac, Michel François-Poncet, et Claude Pierre-Brossolette au Comité des rémunérations qui a désigné M. Dulac à sa présidence.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 25 octobre avec le Président du Directoire et le Secrétaire Général de votre Compagnie pour, faire, conformément à sa mission, des propositions concernant les rémunérations et les options attribuées aux dirigeants de votre société et formuler des recommandations, notamment sur la politique de communication externe sur ces sujets. Ces propositions et recommandations ont été adoptées par votre Conseil.

Le Comité d'Audit se réunira au moins trois fois par an avec la direction générale de votre compagnie, son Directeur financier et Comptable et ses Commissaires aux Comptes, après les séances d'arrêté des comptes semestriels et annuels par le Directoire et avant les séances correspondantes de leur examen par le Conseil, et une troisième fois avec également le Contrôleur général et le responsable de l'audit financier, avant le Conseil de fin d'année centré sur l'examen des risques. En

fait, depuis sa mise en place, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises :

- il a examiné en septembre 1996 et février 1997 les comptes consolidés et sociaux de votre Compagnie pour le premier semestre et pour l'exercice 1996, les principes et options comptables ayant présidé à leur élaboration, les travaux et conclusions des Commissaires aux Comptes et leur rémunération, enfin l'information financière diffusée ;

- le Comité s'est réuni exceptionnellement le 3 décembre 1996, avant le Conseil de Surveillance du même jour, pour examiner les mesures de provisionnement extraordinaires décidées par le Directoire pour sortir de la crise immobilière et pour prendre l'avis des Commissaires aux Comptes sur ces mesures ;

- il s'est enfin réuni le 9 décembre pour examiner les risques de toute nature pesant sur le Groupe en France et à l'étranger : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels et de fraude, risques juridiques, et pour apprécier les moyens mis en place pour les gérer ou les contrôler.

Conformément à sa mission de surveillance du contrôle interne et du contrôle externe et d'évaluation de l'information financière diffusée, le Comité d'Audit a tiré des conclusions de ses travaux et formulé des recommandations, qu'il a rapportées au Conseil de Surveillance, lequel les a approuvées.

Le Conseil estime que, grâce à l'action de ses Comités spécialisés, il a amélioré l'organisation de son travail et élevé encore la qualité du contrôle social de votre société. C'est ainsi en meilleure connaissance de cause qu'au nom des actionnaires il renouvelle sa confiance au Directoire de la Compagnie Bancaire.

A la charnière des années 1996 et 1997, le Directoire et le Comité Directeur ont connu quelques modifications dans leur composition.

M. Jacques Lesigne, ayant atteint la limite d'âge de 65 ans fixée par les statuts à l'exercice des fonctions de membre du Directoire et n'ayant pas souhaité voir son mandat prorogé, a quitté le Directoire le 5 janvier 1997 et a demandé que ses mandats de président de Klépierre et de Sinvim ne soient pas maintenus au-delà de 1996.

Le Conseil veut exprimer, en vous y associant, sa reconnaissance à M. Lesigne pour le rôle éminent qu'il a joué dans le développement et la prospérité de votre Compagnie, dans des fonctions d'état-major de la direction pendant deux décennies, puis comme membre du Directoire pendant près de dix ans.

Votre Conseil a nommé, pour succéder à M. Lesigne au Directoire, M. Marc Mangez, déjà membre du Comité Directeur et Président du Directoire de Cetelem.

D'autre part, M. Michel Clair, membre du Directoire et Secrétaire Général, a succédé à M. Lesigne à la présidence de Klépierre et de Sinvim.

Le Comité Directeur, comme vous le savez, est l'organe de direction de la Compagnie Bancaire et de son Groupe. Ses membres, nommés par le Conseil de Surveillance, rassemblés autour du Président du Directoire, peuvent ne pas faire partie du Directoire, dont l'effectif est limité par la loi au nombre de sept.

M. Pierre Simon, nommé le 1^{er} novembre 1996 Directeur Général de l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI), a estimé que, pour assurer en toute indépendance cette importante fonction, il devait quitter le Comité Directeur de la Compagnie Bancaire, dont il était membre depuis trois ans.

Le Conseil a félicité M. Simon de sa nomination ; il lui a indiqué qu'il respectait le souci éthique de sa conduite vis-à-vis de la Compagnie Bancaire et lui a demandé de rester Conseiller du Directoire.

Enfin, le Conseil de Surveillance a nommé en décembre 1996 membre du Comité Directeur M. Philippe Wahl, déjà Directeur Général Adjoint de la Compagnie Bancaire et responsable de ses activités financières (planification, trésorerie, comptabilité et audit financier).

Vous pouvez donc constater la continuité, traditionnelle dans la gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire, qui a présidé à l'évolution de son équipe de direction. C'est un élément qui nous conforte dans la confiance que nous lui avons renouvelée après un examen attentif de sa gestion.

Si l'exercice 1996 s'est clos pour le Groupe sur une perte de 468 millions de francs en résultat consolidé global et de 1,23 milliard pour la part de la Compagnie Bancaire, les agences de notation ont pour leur part confirmé les notes attribuées à votre Compagnie.

Afin d'accélérer le désengagement du Groupe de ses risques immobiliers, le Directoire, avec l'accord des Commissaires aux Comptes et du Comité d'Audit, a accepté de mettre le Groupe en perte en décidant de passer en décembre dans les comptes de 1996 des provisions pour un montant de près de 2,5 milliards de francs. Ces provisions, dont le détail vous a été exposé, consistent à acter les pertes futures liées à des activités immobilières et devenues évaluable de façon fiable avec le reflux de la crise immobilière et de la crise économique.

Cette décision, dont l'incidence sur les résultats du Groupe a pu être limitée par la cession de 6 % du capital de Cetelem, dégageant une

plus-value de près d'un milliard de francs, doit permettre en conséquence, dès 1997, à l'UCB et Sinvim d'être à l'équilibre et à la Compagnie Bancaire d'atteindre une rentabilité d'au moins 10 % des fonds propres.

Cette meilleure visibilité sur la rentabilité réelle des activités de la Compagnie Bancaire a eu un effet positif sur le comportement boursier du titre Compagnie Bancaire. Elle aura aussi un effet favorable sur le moral des équipes, lequel sera déterminant dans les années à venir, au cours desquelles la concurrence continuera de s'intensifier. C'est pour cette raison qu'après des années de diminution rigoureuse des engagements immobiliers à risque et de redressement des activités en difficulté, le Groupe a voulu concentrer ses efforts et ses énergies sur la croissance en France et hors de France et le développement de nouveaux métiers, tout en conservant, bien entendu, une maîtrise rigoureuse des marges, des risques et des frais généraux.

C'est dans cette perspective qu'il faut analyser le résultat de 1996, et c'est aussi pourquoi le Directoire propose avec notre approbation de maintenir le dividende.

L'amélioration de la situation et des perspectives du Groupe doit évidemment beaucoup aux orientations définies par ses dirigeants, mais elle n'aurait pu être obtenue sans les efforts, la compétence et les initiatives de tous les collaborateurs du Groupe, qui, quotidiennement, s'impliquent avec énergie, ténacité et dévouement dans leur mise en oeuvre effective. C'est l'occasion pour nous de les en remercier chaleureusement, collectivement et individuellement. ●

L'action Compagnie Bancaire est cotée à Paris, où elle appartient à l'indice CAC 40, à Londres et à Bruxelles.

Le livret de l'actionnaire

51 Action et actionariat

- 51 Une hausse de l'action Compagnie Bancaire
- 52 Une politique de distribution généreuse
- 53 Un actionariat stable
- 54 Une information régulière aux actionnaires
- 54 Données financières par action

55 Le Service Actionnaire



Action et actionariat

Une hausse de l'action Compagnie Bancaire

Une bonne année pour la bourse de Paris

L'indice CAC 40 clôture l'année sur une hausse de 24 %, marquant ainsi une rupture avec la morosité boursière qui avait affecté les deux années précédentes. Ce retournement de tendance provient de la coexistence, en 1996, de plusieurs éléments exerçant une influence positive majeure sur le marché français.

Tout d'abord, Paris a bénéficié de la bonne santé de l'environnement boursier international. Ainsi, la hausse du cours des actions françaises a pu s'adosser à celle de la bourse de Francfort, en progression de 28 %. Des performances comparables ont été enregistrées sur les autres places européennes. Le principal soutien est cependant venu de l'excellente tenue de Wall Street, qui a connu, avec 26 % de hausse, sa sixième année de croissance consécutive.

Parallèlement, la poursuite de la détente des taux d'intérêt, amorcée en 1993, a joué son rôle traditionnel de stimulant de la bourse. Les taux courts comme les taux longs ont atteint des niveaux historiquement bas et l'absence de perspective inflationniste, en France et en Allemagne, a poussé les observateurs à envisager leur maintien au niveau actuel.

A l'automne, l'annonce de l'amélioration des résultats semestriels de nombreuses sociétés fran-

çaises a conforté les analystes et les investisseurs dans leur optimisme, permettant au marché de ne pas répercuter sur les cours les mouvements sociaux des mois d'octobre et de novembre.

Si la hausse de la bourse française a concerné tous les secteurs économiques, elle n'a pas eu partout la même ampleur : alors que la distribution a terminé l'année sur une progression de 65 %, le secteur financier a dû se contenter d'une croissance de 5,2 %. Cette performance limitée synthétise la faible rentabilité d'un certain nombre d'établissements et les secousses d'un secteur qui commence à se restructurer, comme l'ont montré les différentes opérations de fusion ou de cession de 1996.

Des conséquences favorables pour le titre

L'action Compagnie Bancaire a fini l'année à 614 francs, soit une hausse de 12 % par rapport au dernier cours du 29 décembre 1995. Le titre a donc fait preuve d'une croissance sensiblement supérieure à celle des autres valeurs du secteur financier.

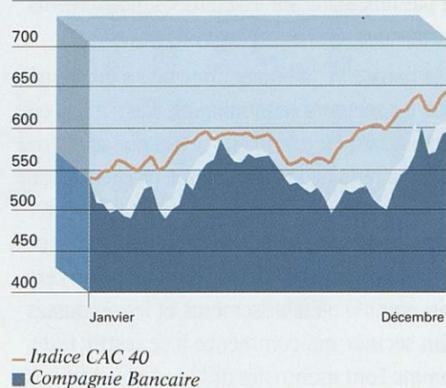
En 1996, les fluctuations du titre Compagnie Bancaire ont suivi ceux des indices CAC 40 et SBF "Services Financiers". Globalement, l'année s'est décomposée en trois périodes principales.

Le début de 1996 a été marqué par un bref repli de l'action Compagnie Bancaire, suivi par un début de reprise au moment de la publication des résultats de l'exercice 1995. Au printemps, le cours a crû fortement, reflétant à la fois les réactions positives des investisseurs au vu des résultats du premier trimestre, et les effets particulièrement bénéfiques, pour le Groupe, de la poursuite de la détente des taux d'intérêt.

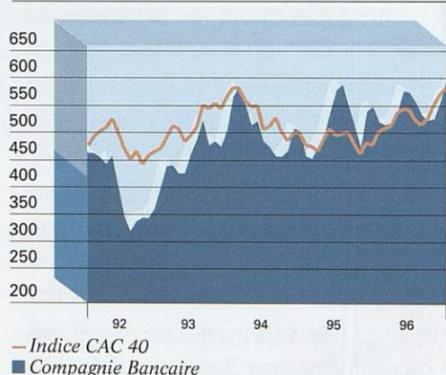
La chute de Wall Street, en juin, et les tensions sur les taux à long terme en Europe ont pénalisé la bourse de Paris. Les valeurs financières ont été à nouveau particulièrement touchées, et le cours de l'action Compagnie Bancaire a alors entamé une période de baisse.

En septembre, les marchés se sont repris à la suite du retour au calme à la bourse de New

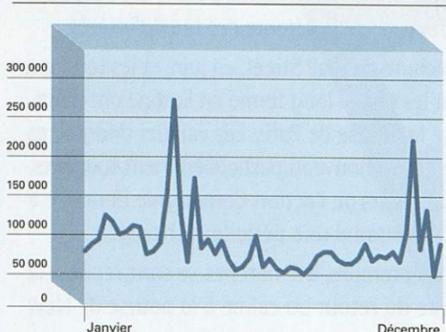
COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE EN 1996
Moyennes hebdomadaires, cours ajustés, en francs



COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE
Moyennes mensuelles, cours ajustés, en francs



NOMBRE DE TRANSACTIONS EN 1996
Moyennes hebdomadaires, en nombre



York, et le CAC 40, stimulé par la remontée du dollar, est reparti de l'avant dans le sillage du Dow Jones. Le titre Compagnie Bancaire a répercuté cette hausse, bénéficiant par ailleurs du soutien des analystes face à sa stratégie de développement. Le 3 décembre, le Groupe a annoncé la constitution de provisions exceptionnelles destinées à dégager son horizon du poids de l'immobilier. Malgré la perte de 1,2 milliard de francs qui en résulte, la bourse a salué la nouvelle favorablement : le titre a alors atteint son plus haut cours de l'année, à 643 francs, dans un volume de transactions particulièrement étoffé.

Sur la période, le volume moyen de transactions journalières a été de 72 600 titres, soit 44,6 millions de francs.

Au 31 décembre 1996, la capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire s'élevait à 17,2 milliards de francs.

Une politique de distribution généreuse

Depuis son introduction en bourse, la Compagnie Bancaire applique une politique de distribution qui vise à faire croître régulièrement le revenu de ses actionnaires. Elle a choisi de maintenir la valeur nominale du dividende et de procéder régulièrement à des attributions d'actions gratuites. La dernière remontée à 1995 avec la distribution d'une action gratuite pour dix anciennes.

Un dividende maintenu

Au titre de 1996, pour souligner sa confiance dans l'avenir, le Directoire propose de maintenir le dividende à dix francs par action, augmenté d'un avoir fiscal de cinq francs. Le total des dividendes versés s'élèverait alors à 280 millions de francs, en progression de 2,4 % par rapport à 1995.

Comme pour les années précédentes, les actionnaires ont la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. Cette

option devra être exercée entre le 1^{er} avril et le 22 avril inclus. Le prix sera égal à 90 %, arrondi s'il y a lieu au franc immédiatement supérieur, de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende (10 francs). Les actionnaires qui auront choisi le versement en espèces seront payés le 12 mai. Ceux qui souhaitent être réglés en espèces dès le 1^{er} avril devront avoir, au préalable, irrévocablement renoncé à leur option de paiement en actions. La date de l'Assemblée générale a été arrêtée au 26 mars 1997.

Un actionariat stable

Le capital social est passé de 2 733 979 800 francs à la fin de 1995 à 2 798 439 200 francs au 31 décembre 1996, où il se compose de 27 984 392 actions au nominal de 100 francs chacune. L'augmentation du capital social en 1996 provient de l'émission de :

- 486 709 actions en paiement du dividende 1995,
- 100 697 actions à la suite de levées d'options de souscription par les salariés du Groupe,
- 57 188 actions réservées aux retraités et aux salariés du Groupe de la Compagnie Bancaire adhérents du plan d'épargne d'entreprise CB 50. En 1996, pour son cinquantenaire, le Directoire avait proposé de leur offrir des

actions de la Compagnie Bancaire. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Les capitaux propres consolidés, après répartition, sont de 18,8 milliards de francs, dont 11,7 milliards pour la part de la Compagnie Bancaire. Rapportés au nombre d'actions existant au 31 décembre, ils se montent à 418 francs par action.

Les titres de la Compagnie Bancaire sont détenus par plus de 23 000 actionnaires, dont 91 % sont des actionnaires individuels. Il faut souligner que 10 % d'entre eux sont membres du Service Actionnaire de la Compagnie Bancaire.

Au 31 décembre 1996, les principaux actionnaires représentés au Conseil de Surveillance étaient les suivants :

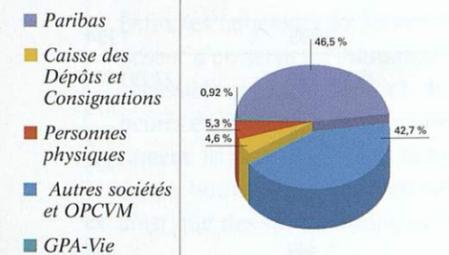
	% du capital détenu
Groupe Paribas	46,46
GPA-Vie	0,92

Aucun de ces deux actionnaires ne bénéficie actuellement du droit de vote double.

Le capital flottant à fin décembre, c'est-à-dire la part non détenue par Paribas, soit 53,54 % du capital, était possédée à 9 % par des actionnaires individuels, et à 91 % par des investisseurs institutionnels et des OPCVM.

Les investisseurs étrangers en détenaient 39 %. Parmi eux, 9 % étaient des Anglo-Saxons, représentant 26,3 % du flottant.

REPARTITION DU CAPITAL



REPARTITION DES ACTIONNAIRES



Une information régulière aux actionnaires

Soucieuse d'entretenir des relations de qualité avec l'ensemble de ses actionnaires, la Compagnie Bancaire s'attache à leur fournir une information fiable, riche et fréquente. Elle est ainsi l'une des premières sociétés cotées du secteur financier à rendre publics ses résultats annuels définitifs, dès le 20 février, et à sortir son rapport annuel dès le début du mois de mars.

Chaque trimestre, des communiqués d'activité et de résultats sont publiés dans différents supports de la presse nationale, ce qui rend l'information accessible au plus grand nombre.

Deux fois par an, la Compagnie Bancaire adresse à tous ses actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent, une lettre qui retrace l'activité et les résultats enregistrés au cours du semestre écoulé, et fait le point sur

les événements marquants de la période.

Désireuse de diversifier les moyens de communiquer avec le public, la Compagnie Bancaire a adhéré à la base de données Ecofil qui retransmet les communiqués de presse sur différents serveurs minitel, notamment les 36 15 COB, AFP, Le Monde, Les Echos... Ceux-ci sont également disponibles sur le site Internet de la Compagnie Bancaire (www.cie-bancaire.fr) qui propose, en outre, des informations sur le Groupe et ses métiers, l'actualité de la Compagnie Bancaire et le cours de l'action.

Enfin, la Compagnie Bancaire développe des contacts plus directs avec ses actionnaires. Elle les rencontre chaque année au cours de son Assemblée générale, et participe aussi à des réunions de présentation à Paris et en province. Le 11 décembre 1996, elle était présente, aux côtés de deux autres sociétés du CAC 40, à une réunion organisée conjointement par la SBF et Cortal.

Données financières par action

Valeur de l'action pour la déclaration estimative des biens soumis à l'ISF :

- premier cours au 31 décembre 1996, 620 francs,

- dernier cours au 31 décembre 1996, 614 francs,

- moyenne des premiers cours des 30 derniers jours de bourse de l'année : 591 francs.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul comprend les actions existantes au 31 décembre 1996, et celles qui seraient créées si les salariés du Groupe levaient la totalité des options de souscription d'actions qu'ils détenaient au 31 décembre 1996.

Éléments ajustés (en francs)	1996	1995	1994
Nombre d'actions	29 097 336	28 443 839	27 793 704
Premier cours au 31 décembre	620	550	475
Cours le plus haut de l'année	643	619	610
Cours le plus bas de l'année	481	406	420
Résultat net consolidé par action	NS	21	19
Cours/bénéfice au 31 décembre	NS	26	25
Actif net par action	402	449	442
Dividende net	10	10	9



Spécialement conçu pour les actionnaires individuels, le **Service Actionnaire** s'est fixé comme objectif de les associer plus étroitement à la vie de leur société en leur offrant une tarification compétitive et une information directe. Il regroupe aujourd'hui plus de 2000 membres.

Des conditions financières avantageuses

L'adhésion au Service Actionnaire est gratuite. Les actions Compagnie Bancaire qui lui sont confiées revêtent la forme au porteur. Les avantages offerts sont :

- la gratuité des droits de garde ;
- l'absence de commissions d'achat ;
- des commissions de vente limitées à 1,15 % (avec un minimum de 46 francs par ordre).

Une information directe et régulière, envoyée gratuitement à domicile

En plus de la Lettre semestrielle de la Compagnie Bancaire, l'adhérent reçoit automatiquement à domicile les communiqués d'activité et de résultats, le rapport annuel, les invitations aux Assemblées générales et leur compte rendu.

Par ailleurs, le Service Actionnaire crée de nouveaux documents, en fonction des attentes de ses membres. Ainsi, un "Guide de lecture du compte de résultats" leur a été automatiquement adressé en 1996.

Enfin, les adhérents au Service Actionnaire disposent d'un service d'information par téléphone accessible six jours sur sept, de 9 heures à 19 heures en semaine et de 10 heures à 18 heures le samedi. Ils peuvent obtenir des renseignements sur la bourse, le fonctionnement du Service, ainsi que des informations sur les sociétés du

Groupe. Ils ont également la possibilité de consulter par minitel le cours de l'action Compagnie Bancaire et de ses filiales cotées.

Une grande souplesse de gestion

Le Service Actionnaire offre une grande liberté, puisque ses adhérents peuvent acheter ou vendre leurs titres à tout moment, en communiquant leurs ordres par téléphone, fax ou minitel, grâce à un code confidentiel. Durant les séances boursières, les ordres sont transmis sur le marché en quelques minutes.

Chaque opération donne lieu à un avis d'opéré, envoyé gratuitement à domicile, tout comme les relevés de compte-titres mensuels.

Un service géré par Cortal

Pour assurer la gestion de son Service, la Compagnie Bancaire a adhéré au "Service Direct Actionnaires" de Cortal, la société du Groupe spécialisée dans l'épargne et les placements.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Pour recevoir les documents d'adhésion à ce Service ou pour toute autre demande d'information, tout actionnaire peut s'adresser au :

Service Actionnaire Compagnie Bancaire
Direction de la Communication
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : 01 40 67 34 52 - Fax : 01 45 01 78 05

Les sociétés de la Compagnie Bancaire

- **ARVAL**
119-121, Grande Rue
92310 Sèvres
Tél. 01 41 14 18 18
- **BANQUE DIRECTE**
75724 Paris cedex 15
Tél. 01 45 25 25 25
- **CARDIF**
4, rue des Frères-Caudron
92500 Rueil-Malmaison
Tél. 01 41 42 83 00
- **CETELEM**
20, avenue Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. 01 46 39 99 39
- **COFICA**
2, place Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. 01 46 39 16 16
- **CORTAL**
131, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 47 38 93 00
- **KLÉPIERRE**
5, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. 01 45 25 25 25
- **SÉGÉCÉ**
37, rue La Pérouse
75116 Paris
Tél. 01 40 67 54 00
- **SINVIM**
11, rue Louis-Philippe
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 41 92 55 00
- **UCB**
4, rue Auguste-Perret
92500 Rueil-Malmaison
Tél. 01 41 42 41 42
- **UFB LOCABAIL**
14, rue Louis-Blériot
92500 Rueil-Malmaison
Tél. 01 41 42 60 60